



Site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide »

Document d'orientation 2026-2031

-

Approuvé par le Comité de suivi du 22/01/2026



Table des matières

PREAMBULE	5
I. QU'EST-CE QU'UN SITE RAMSAR ?	9
1- LE 5EME PLAN STRATEGIQUE RAMSAR	10
2- LE SITE RAMSAR DES « ETANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE »	10
A. Le plus grand site de France métropolitaine : la géologie comme trait d'union	11
B. Les richesses écologiques des « Etangs de la Champagne humide »	13
C. Un territoire solidaire, aux fonctions vitales à préserver	13
3- UNE DEMARCHE ENGAGEE	14
A. De la labellisation à 2018	14
B. Une étude de gouvernance entre 2018 et 2019	14
C. Les objectifs et la coanimation PnrFO - Seine Grands Lacs	15
D. La gouvernance du site	17
4- LE DOCUMENT D'ORIENTATION 2026-2031	21
A. Le processus de co-construction	21
B. Le plan de financement du Programme d'actions associé au Document d'orientation 2026-2031	22
II. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	23
1- UN SITE CONTRASTE A FORT POTENTIEL	23
2- LES ESPACES REMARQUABLES BENEFICIANT DE MESURES DE PROTECTION	24
A. La richesse écologique du site	24
B. La protection existante des espaces	25
C. La gestion et la coopération, vers une mise en cohérence et des échanges	30
3- LES ESPACES « INTERSTITIELS » SITUES HORS DES ZONES PROTEGEES	31
A. Etat des lieux synthétique de la connaissance écologique	31
B. Les espaces interstitiels : des enjeux qui restent à définir	32
4- LES ACTIVITES HUMAINES AU SEIN DU SITE DES « ETANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE »	35
A. Occupation des sols, maîtrise de l'aménagement du territoire et priorité « Ramsar »	35
B. Un territoire bien couvert en documents de planification	44
5- LES ENJEUX RECENSES SUR LE SITE DES « ETANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE »	47
A. Des économies à développer et structurer, dans un cadre maîtrisé, facteur favorable aux enjeux environnementaux	47
B. Les acteurs de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) : état des lieux et rôle à jouer	53
C. L'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable (ENEDD)	56
III. STRATEGIE, OBJECTIFS ET PLAN D'ACTIONS	60
BILAN DU PLAN D'ACTION TRIENNAL 2023-2025	60
Les actions de communication pour valoriser le label	60
Les connaissances naturalistes sur le site	63
UN NOUVEAU PROGRAMME D'ACTIONS	65
2025, une année charnière	65
Le processus de concertation	65
LE PROGRAMME 2026-2031	66
VOLET INTRODUCTIF : ANIMER LE SITE	67
VOLET VA - DEVELOPPER ET VALORISER UNE IDENTITE DU SITE RAMSAR DES « ETANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE »	68
Action VA1. Alimenter la plateforme Biodiversité de la Région Grand Est avec évolution d'une page dédiée et lettre d'information Ramsar	68
Action VA2. Renforcer la présentation et la valorisation du site Ramsar à travers l'exposition Ramsar ECH	69
Action VA3. Contribuer et renforcer les événements sur le site Ramsar	70
Action VA4. Fête de la Gue à l'échelle du site Ramsar ECH	71

Action VA5. Création d'un centre d'interprétation Ramsar "Etangs de la Champagne humide" l'Or Bleu	72
Action VA6. Continuité de la signalétique du site Ramsar ECH	73
Action VA7. Itinéraires de randonnées sur le périmètre Ramsar « Etangs de la Champagne humide »	74
Action VA8. Accompagnement des "Villes des Zones humides" du site Ramsar ECH	74
VA8a. Accompagnement au label "Villes des Zones humides"	75
VA8b. Signalétique "Villes des Zones humides"	75
Action VA9. Résidences artistiques.....	75
VA9a. Résidence artistique "ciné-concert électro-pop sur dessin vivant"	76
VA9b. Résidence artistique : Libre cours !	77
Action VA10. Projets inter-sites Ramsar à échelle de la Région Grand Est	77
VOLET CO - AMELIORER ET VALORISER LES CONNAISSANCES DU SITE RAMSAR "ETANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE".	78
Action CO1. Mettre en cohérence et valoriser les protocoles de suivi écologiques du site Ramsar ECH	78
Action CO2. Les gravières du Perthois : enjeu écologique et guide de bonnes pratiques de gestion	79
Action CO3. Inventaire et cartographie paysagère de secteurs de prairies humides patrimoniales et de forêts anciennes non connues	79
Action CO4. Favoriser l'accessibilité à tous les publics dans les sites naturels	81
Action CO5. Améliorer les connaissances sur les zones humides du site Ramsar et valoriser les travaux structurants des syndicats de rivière en matière de restauration des milieux aquatiques et humides	81
Action CO6. Etude des discontinuités écologiques dans le secteur nord Ramsar	82
VOLET RE - ASSOCIER ET DEVELOPPER LA RECHERCHE SUR LE SITE RAMSAR DES "ETANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE"	83
Action RE1. Etude qualité des eaux avec prise en compte de l'enjeu grands bivalves	84
Action RE2. Prise en compte du changement climatique à l'échelle des réserves du site Ramsar ECH	85
Action RE3. Etude des habitats utilisés par l'avifaune hivernante du site Ramsar ECH	86
Action RE4. Acquisition de connaissances sur l'occupation du sol - Création d'un observatoire géographique et géologique	87
Action RE5. Etude sur le paysage sonore en périmètre Ramsar ECH.....	88
VOLET TRV – CONSERVER, RESTAURER ET AMENAGER LES MILIEUX HUMIDES	89
Action TRV1. Préservation et restauration des zones humides du PnrFO	89
Action TRV2. Consolider la protection foncière des zones humides du site Ramsar ECH.....	90
Action TRV3. Préservation, restauration et valorisation de mares du site Ramsar ECH	90
TRV3A. CONNAITRE, VALORISER ET DEVELOPPER LA TRAME VERTE ET BLEUE - RESTAURATION DE MARES FORESTIERES	91
TRV3b. Aménagement d'une mare pédagogique sur la station nautique de Giffaumont-Champaubert.....	91
TRV3c. Réhabilitation/création de mares sur le parcellaire agricole	91
TRV3d. Trame Verte et Bleue : poursuite de l'étude engagée dans le premier DO et création/entretien de mares ...	92
Action TRV4. Accompagnement technique pour la gestion écologique des étangs de Champagne humide	92
Action TRV5. Travaux de restauration d'un étang à la Ferme aux Grues.....	93
Action TRV6. Améliorer les habitats favorables au développement des peuplements piscicoles du lac du Der Chantecoq.....	94
Action TRV7. Travaux restauration dans la RNCFS du lac du Der.....	96
Action TRV8. Gestion écologique des queues de retenue des lacs du Temple et d'Amance.....	96
Action TRV9. Valorisation de l'herbe pour produire des biomatériaux	97
VOLET ED - EDUQUER ET FORMER LES ACTEURS DU SITE	98
Action ED1. Kit de communication Ramsar et outils pédagogiques	98
Action ED2. Formations et sensibilisation des acteurs (élus, éducateurs, professionnels du tourisme, pôle ENR...) ..	100
Action ED3. Encourager les programmes Aires Terrestres et les Aires Fluviales Educatives	101
Action ED4. Education et sensibilisation des acteurs de la pêche	102
Action ED5. Organiser des formations et sensibiliser les agriculteurs et jeunes agriculteurs aux enjeux des zones humides	103
LES ACTEURS DU PROGRAMME D'ACTION 2026-2031	103

Préambule

Le site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide » se distingue par des caractéristiques exceptionnelles. Tout d'abord par son étendue de 255 800 hectares qui en fait le plus vaste site de France métropolitaine. Et par son ancienneté, puisque dès 1991, il est l'un des premiers sites hexagonaux à se voir décerner la labellisation Ramsar, en raison de la diversité et de l'importance de la mosaïque de milieux humides qui le composent. Toutefois, aucun document cadre n'y était consacré jusqu'en 2022, année de validation du premier Document d'Orientation Ramsar « Etangs de la Champagne humide » pour la période 2023-2025. Nos deux structures ont coanimé ce premier Document d'Orientation qui a permis la mise en œuvre de 22 actions avec cinq autres maîtres d'ouvrage.


Ce second Document d'Orientation, proposé cette fois pour une période de 6 années (2026-2031) afin de répondre à la mission confiée par l'agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Grand Est, l'Etat et l'association Ramsar France, représente la mise en œuvre de 36 actions avec 21 maîtres d'ouvrages. Il est le fruit du travail conjoint mené par Seine Grands Lacs, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient et l'ensemble des parties prenantes.

Cette coanimation représente une forme innovante pour mener un projet de territoire, et permettre de répondre aux enjeux de préservation et de valorisation des zones humides. La première phase a permis d'initier de nombreux événements et outils de sensibilisation et de renforcer les échanges entre acteurs du territoire. Cette démarche permet aujourd'hui de consolider les acquis et d'amener de nouveaux maîtres d'ouvrage à intégrer ce second plan d'actions.

Nous souhaitons remercier l'ensemble des contributeurs de ce deuxième Document d'Orientation du site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide » et souhaitons la bienvenue aux nouveaux partenaires rejoignant l'aventure.

Le Président de l'EPTB
Seine Grands Lacs,

Patrick OLLIER
Ancien ministre
Président de la Métropole du Grand
Paris

Le Président du Syndicat mixte du
Parc Naturel Régional de la Forêt
d'Orient,

Jesus CERVANTES
Maire de la Villeneuve-au-Chêne

Liste des sigles et abréviations

Acronymes	Nom complet
AESN	Agence de l'eau Seine-Normandie
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
AOC	Appellation d'origine contrôlée
APPB	Arrêté préfectoral de protection de biotope
BRLi	BRL Ingénierie
CATZH	Cellules d'Assistance Technique aux Zones Humides
CEN CA	Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne
CNPF	Centre national de la propriété forestière
COP	Conférence des parties
CPIE	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CRPF	Centre régional de la propriété forestière
CSRPN	Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DIG	Déclaration d'intérêt général
DREAL	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ECH	Etangs de la Champagne humide
EEDD	Education à l'environnement et au développement durable
ENEDD	Education à la Nature, à l'Environnement et au Développement Durable
ENS	Espace naturel sensible
EPAGE	Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux
EPCI (FP)	Etablissement public de coopération intercommunale (à fiscalité propre)
EPTB	Etablissement public territorial de bassin
FDC	Fédération des Chasseurs
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GIP	Groupement d'intérêt public
IME	Institut médical éducatif
INPI	Institut National de la Propriété Industrielle
LPO	Ligue pour la protection des oiseaux
MAEC	Mesure agro-environnementale et climatique
MAPTAM	Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

MJC	Maison des jeunes et de la Culture
NOTRe (Loi)	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
OFB	Office Français de la Biodiversité
PAPI	Programme d'actions de prévention des inondations
PGRI	Plan de gestion du risque inondation
PLU(i)	Plan local d'urbanisme (intercommunal)
PNRFO	Parc naturel régional de la Forêt d'Orient
RNCFS	Réserve nationale de Chasse et de Faune Sauvage
RNN	Réserve naturelle nationale
RNR	Réserve naturelle régionale
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau
SGL	Seine Grands Lacs
SLGRI	Stratégie locale de gestion du risque inondation
SRADET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRCAE	Schéma régional "Climat, air, énergie"
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
TRI	Territoire à risque d'inondation
UNAT	Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique
ZICO	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

Table des figures

Figure 1. Périmètre du site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide »	12
Figure 2. Documents de planification	16
Figure 3. Schéma de la gouvernance Ramsar « Etangs de la Champagne humide » 2025, PnrFO/SGL.....	20
Figure 4 Illustration exposition Ramsar ECH ©Pascal Bourguignon, lac du Der (51).....	24
Figure 5. Mare, Salamandre tachetée, Grues cendrées - ©Jean Chevallier	25
Figure 6. Carte des espaces protégés du site Ramsar des "Etangs de la Champagne humide"	27
Figure 7. Réserve Naturelle Nationale de la Horre	28
Figure 8. Illustration exposition Ramsar ECH - ©Pascal Bourguignon, étang de Belval-en-Argonne (51)	29
Figure 9. Illustration exposition Ramsar ECH - ©Pascal Bourguignon, vers Bussy-aux-Bois (51)	30
Figure 10. Illustration exposition Ramsar ECH - ©Pascal Bourguignon, vallée de la Voire (52)	33
Figure 11. Répartition des gestionnaires ou animateurs de la biodiversité (étude BRLi)	33
Figure 12. Illustration exposition Ramsar ECH -©Jean Chevallier.....	34
Figure 13. Carte de l'occupation des sols sur le site Ramsar « Etangs de la Champagne Humide » (RPG 2023)...	36
Figure 14. Illustration exposition Ramsar ECH - RNN de la Forêt d'Orient © P. Bourguignon.....	37
Figure 15. Carte des forêts du site Ramsar « Etangs de la Champagne Humide »	38
Figure 16. Figure 16. Usages des terres agricoles (CLC 2012)	39
Figure 17. Prairies paturées - illustration exposition Ramsar ECH - ©Jean Chevallier.....	39
Figure 18. étangs - illustration exposition Ramsar ECH - ©Jean Chevallier et Stephane Hette.....	42
Figure 19. Carte du réseau hydrographique du site Ramsar « Etangs de la Champagne Humide	43
Figure 20. Carte des SCoT en place sur le territoire, et des intercommunalités adhérentes	45
Figure 21. Carte du SRCE du site Ramsar « Etangs de la Champagne humide », actualisée en 2025	46
Figure 22. Illustration exposition Ramsar ECH - Forêt et Cigognes noire © J.Chevallier	51
Figure 23. Mare forestière, illustration exposition Ramsar ECH, © Pascal Bourguignon	52
Figure 24. Ancienne gravière de Lesmont (photo : PnrFO)	53
Figure 25. Carte des syndicats de rivière de la zones Ramsar ECH	55
Figure 26. Répartition de l'expérience au sein des équipes salariées des structures associatives de l'ENEDD (2020)	57
Figure 27. Illustration des interventions dans le cadre de la JMZH, Fête de la science, festival photo de Montier-en-Der, salon de l'agriculture, Fête de la nature, sentier des Bergeronnettes de Courteranges / actions scolaires ou grand public / ©patchwork photos	58
Figure 28. Carte de la répartition des structures d'éducation à l'environnement de la zone Ramsar ECH	59
Figure 29. Les outils d'animation du DO 2023-2025	61
Figure 30. Exemple d'animations réalisées lors du DO 2023-2025	62
Figure 31. Exemples d'actions menées avec les Villes Ramsar	63
Figure 32. Relevés phytosociologiques géolocalisés existants.....	81
Figure 33. Sud-Argonne, territoire d'étude.....	83

I. Qu'est-ce qu'un site Ramsar ?

La Convention de Ramsar, prend son nom de la ville iranienne où elle a été signée le 02 février 1971. Elle vise la protection des « zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau. Cet objectif initial traduit l'accent mis, à l'origine, sur l'utilisation rationnelle des zones humides avant tout dans leur fonction d'habitats pour les oiseaux d'eau. Mais au fil du temps, la Convention a élargi son champ d'application pour couvrir tous les aspects de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides. » (Secrétariat de la Convention de Ramsar, 2016b).

La Convention définit l'utilisation rationnelle des zones humides comme « *le maintien de leurs caractéristiques écologiques, obtenu par la mise en œuvre d'approches par écosystème dans le contexte du développement durable* » (Secrétariat de la Convention de Ramsar, 2018). Les outils pédagogiques du dispositif Ramsar préconisent de concevoir la gestion des zones humides à l'échelle des bassins versants.

Le champ d'intervention du dispositif Ramsar est relativement large, englobant l'ensemble des aspects intrinsèques à la gestion des zones humides. Ce constat nous encourage à retenir trois champs d'intervention pour la coordination des sites :

- La gestion de la biodiversité : il s'agit du champ central d'intervention ;
- La gestion des milieux aquatiques (GEMA) : la gestion des milieux aquatiques étant difficilement dissociable de la gestion conservatoire des zones humides, ce champ d'intervention apparaît en effet comme complémentaire. Il fait appel à la gestion quantitative, qualitative et hydro morphologique ;
- La valorisation durable des zones humides et plus largement des ressources naturelles : ce champ englobe les activités susceptibles d'impacter positivement ou négativement les zones humides. Il fait référence aux valeurs sociales et culturelles des zones humides auxquelles la Convention a été étendue. Les activités sectorielles visées sont le tourisme, l'agriculture, la pêche et la pisciculture, la chasse, la gestion forestière et l'aménagement du territoire.

Ramsar est un label international qui encourage, récompense et valorise les actions de gestion durable. C'est un engagement de préservation de la part des Etats qui n'implique aucune contrainte réglementaire.

La France a ratifié la convention de Ramsar en 1986. Elle s'est engagée sur la scène internationale à préserver les zones humides de son territoire. A ce jour, en 2025, 55 sites Ramsar s'étendent sur une superficie de plus de 3,9 millions d'hectares (cf. annexe 1).

En 2011, a été créée l'association « Ramsar France »¹. La France est le seul pays où il existe une telle structure, afin de faire connaître et promouvoir le label au niveau national, d'améliorer la gestion des sites Ramsar inscrits, et d'encourager la création de nouveaux sites.



¹ <http://www.zones-humides.org/s-informer/association-ramsar-france>

1- LE 5ème PLAN STRATEGIQUE RAMSAR

Le 5ème Plan Stratégique de Ramsar (2022-2028) a été élaboré sous l'initiative de la Convention de Ramsar, un traité international visant à la conservation et à l'utilisation durable des zones humides. Il a été validé lors de la **13ème Réunion des Parties à la Convention de Ramsar (COP13)** qui s'est tenue en 2022, à la suite d'un processus de consultation entre les États parties, les organisations internationales, les experts et les parties prenantes concernées. Ce plan stratégique a pour objectif principal de guider les actions des États et des organisations internationales dans la protection des zones humides et de leurs écosystèmes, afin de préserver leur biodiversité et leurs services écosystémiques. Ces zones jouent un rôle crucial pour la régulation du climat, la gestion de l'eau, la protection des espèces et la sécurité alimentaire.

Le **5ème Plan Stratégique** vise en particulier à renforcer les engagements des pays signataires en matière de conservation, à améliorer la gestion des sites Ramsar, et à promouvoir une meilleure prise en compte des zones humides dans les politiques publiques et les initiatives mondiales de durabilité. Il s'adresse donc aux **États parties de la Convention de Ramsar**, mais aussi à tous les acteurs impliqués dans la gestion des zones humides, tels que les ONG, les institutions de recherche, les entreprises, et les communautés locales.

La vision du Plan stratégique 2026-2034 est la suivante :

Un monde vivant en harmonie avec la nature, où les zones humides sont valorisées, conservées, restaurées, utilisées de manière rationnelle pour maintenir une planète en bonne santé dans l'intérêt de toute l'humanité.

Les objectifs de ce nouveau Plan stratégique sont les suivants :

- 1- *Contrôler et inverser la perte et la dégradation des zones humides*
- 2- *Utiliser les zones humides de façon rationnelle/Promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides*
- 3- *Conserver et gérer efficacement les zones humides d'importance internationale*
- 4- *Améliorer la mise en œuvre de la Convention*

Le document d'orientation Ramsar ECH (DO) 2026-2031 répond en partie à ces objectifs. Nous pouvons citer la lutte contre les moteurs de la dégradation des zones humides (objectif 1), en particulier liés au contexte de changement climatique (via l'amélioration de la connaissance de son impact sur les réserves du site Ramsar). Le DO Ramsar participe à la gestion efficace de cette zone humide (objectif 2) d'importance internationale en mettant autour de la table l'ensemble des acteurs ayant un objectif commun de conservation au travers la mise en œuvre d'actions concrètes. Les actions d'amélioration des connaissances du site Ramsar ECH proposées participent également au second objectif. Enfin, ce nouveau plan d'action (Cf. Actions détaillées du DO Ramsar 2026-2031) répond en partie à l'objectif 4 en améliorant la sensibilisation des zones humides et la visibilité sur la Convention en proposant de nombreux outils adaptés à un public varié (formations, jeux, vidéos...).

2- LE SITE RAMSAR DES « ETANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE »

Les **Étangs de la Champagne humide**, classés en tant que site Ramsar en 1991, constituent un ensemble de zones humides d'une grande importance écologique, situé dans les départements de la Marne, de la Haute-Marne et de l'Aube au cœur de la région Grand Est et du bassin Seine-Normandie. Ce site est un exemple remarquable de la diversité biologique et des habitats aquatiques qui caractérisent les paysages de cette région, notamment ses étangs, marais et prairies humides.

L'inscription sur la liste Ramsar, en tant que site d'importance internationale, a pour objectif de protéger ces zones humides de grande valeur écologique. Cette reconnaissance permet de sensibiliser à la nécessité de conserver ces milieux fragiles, tout en promouvant une gestion durable des ressources naturelles. Les sites Ramsar sont des zones humides reconnues pour leur biodiversité et leur rôle dans l'équilibre des écosystèmes à l'échelle mondiale. Les **Étangs de la Champagne humide** s'inscrivent dans cette démarche de préservation.

Les **Étangs de la Champagne humide**, grâce à leur inscription en 1991 sur la liste des sites Ramsar, bénéficient d'une attention particulière en matière de conservation. Ce site constitue un modèle de préservation des zones humides, tout en étant un véritable laboratoire pour l'étude de la biodiversité aquatique et des écosystèmes humides. Grâce à cette reconnaissance internationale, les **Étangs de la Champagne humide** continuent de jouer un rôle primordial dans la préservation de la nature à l'échelle locale et globale.

A. Le plus grand site de France métropolitaine : la géologie comme trait d'union

Avec 255 800 hectares, les « Etangs de la Champagne humide » sont le plus grand site Ramsar de France métropolitaine, parmi les 43 existants (cf. annexes 1 et 2). La région naturelle de la Champagne humide se distingue par l'imperméabilité du sol, due aux formations géologiques du crétacé inférieur (argiles, marnes, sables plus ou moins argileux).

Cette étanchéité du substrat rocheux a pour effet de retenir l'eau en surface, naturellement, ou par l'action de l'Homme, et de la rendre visible. Ce sont ainsi plus de 400 étangs (dont de nombreux créés dès le Moyen-Age, notamment par l'ordre des Templiers), 3 lacs-réservoirs créés au XX^{ème} siècle, des milliers d'hectares de forêts et prairies humides... qui témoignent de l'omniprésence de l'eau. La cartographie des zones à dominante humide du bassin Seine-Normandie (1/50 000, 2006), complétée par celle des zones humides effectives du PnrFO, permet d'estimer cette surface à au moins 52 000 hectares. Ce qui est remarquable à l'échelle nationale.

Par ailleurs, les acteurs du territoire identifient les limites en matière de gestion, d'un site aussi vaste. En effet, trois départements sont couverts (Aube, Marne et Haute-Marne), ainsi que trois SCoT répartis sur 10 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP). Néanmoins, c'est une difficulté secondaire face aux volontés de préserver la Champagne humide via des initiatives parmi lesquelles s'inscrit ce label qui gagnerait à être connu et approprié par les locaux et les 228 communes du site (voir annexe 3). La taille du site Ramsar doit être perçue comme une opportunité et non une contrainte dans la poursuite de la construction d'un projet de territoire.

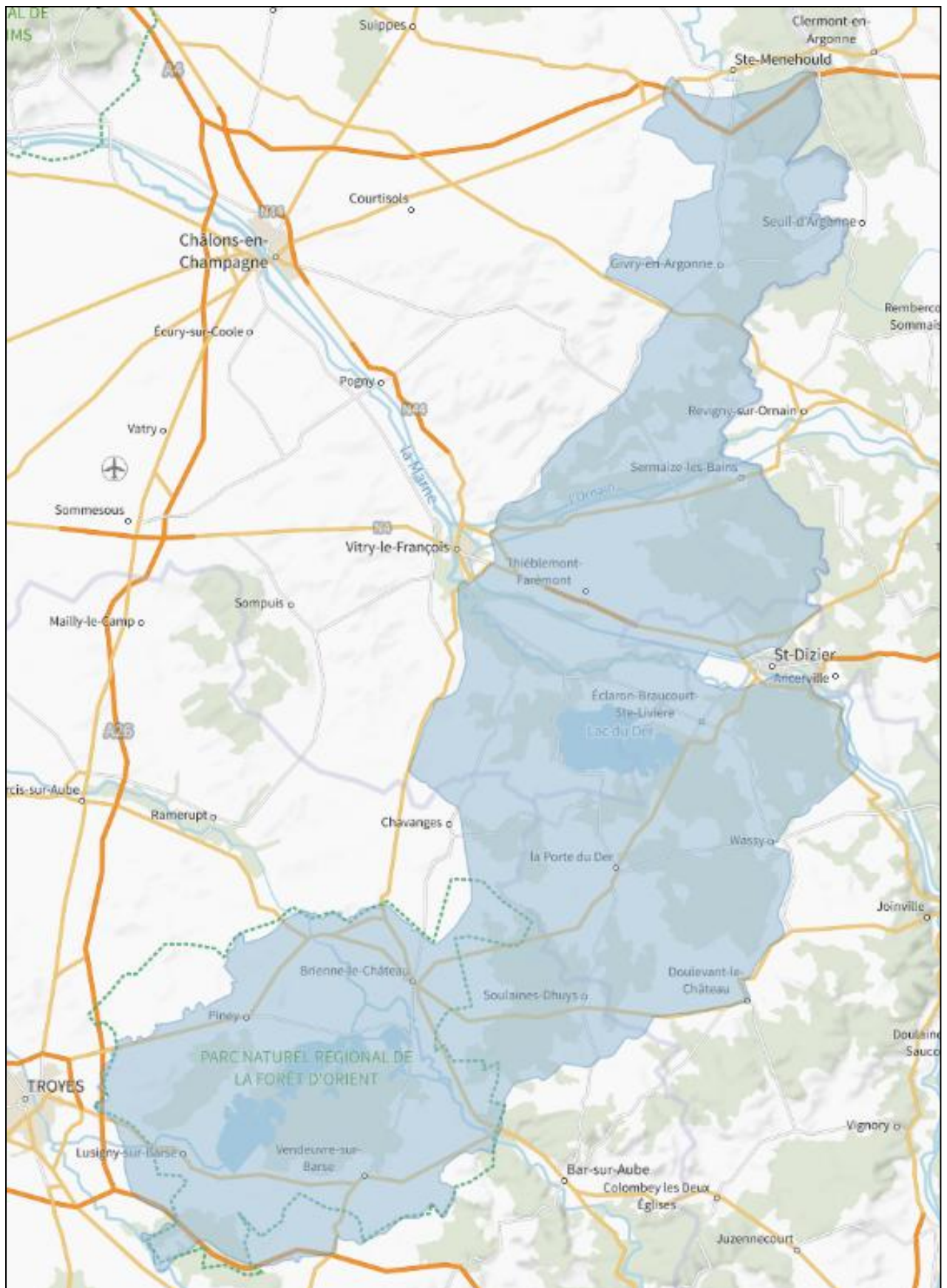


Figure 1. Périmètre du site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide »

B. Les richesses écologiques des « Etangs de la Champagne humide »

Le site remplissait initialement 3 critères d'identification des zones humides d'importance internationale, sur les neuf établis par la Convention de Ramsar (cf. annexe 4). Aujourd'hui 6 critères sont remplis :

- Critère 1 : Ce territoire assure, du fait de ses caractéristiques géologiques et hydro-morphologiques, un rôle majeur en matière de protection contre les inondations et de soutien d'étiage du bassin de la Seine.
- Critère 2 : Liste des espèces animales et des Angiospermes (plantes à fleurs) à statuts réglementaires ou inscrites sur listes rouges et dans les Directives européennes (total : 213 espèces).
- Critère 3 : Le site joue un rôle essentiel dans le maintien de la diversité biologique de la région biogéographique continentale. Il abrite une grande diversité d'habitats humides qui soutiennent des populations d'espèces animales et végétales caractéristiques, dont certaines sont rares ou menacées. La présence massive de la grue cendrée lors de ses migrations, ainsi que d'espèces végétales inféodées aux zones humides, démontre la dépendance écologique de ces espèces à ce site.
- Critère 4 : Zone d'étape majeure pour la migration et d'hivernage de nombreuses espèces d'oiseaux.
- Critère 5 : Zone qui abrite, habituellement, 20 000 oiseaux d'eau ou plus : le site Ramsar accueille en hivernage près de 150 000 oiseaux d'eau. On cite 27 espèces d'oiseaux d'eau avec leurs effectifs en hiver et lors des passages migratoires.
- Critère 6 : en janvier 2024, le site Ramsar « Etangs de la Champagne humide » abrite 1% des individus de la population de 11 espèces d'oiseaux d'eau : Cygne de Bewick, Grue cendrée, Cygne tuberculé, Sarcelle d'hiver, Canard souchet, Canard chipeau, Canard pilet, Fuligule milouin, Grande aigrette, Foulque macroule, Grand cormoran.

Ces six critères pourraient être complétés, toutefois, il s'agit tout d'abord de les consolider avant d'envisager un élargissement de la labellisation au regard d'autres critères, à plus long terme.

C. Un territoire solidaire, aux fonctions vitales à préserver

Au titre de l'hydrologie du bassin de la Seine et de caractéristiques géologiques et hydromorphologiques favorables aux zones humides, ce territoire assure un rôle majeur en matière de protection contre les inondations et de soutien d'étiage. Ces mêmes caractéristiques sont également propices à la présence d'une biodiversité exceptionnelle. Ainsi, cette zone accueille 3 grands lacs-réservoirs en dérivation de la Marne, de l'Aube et de la Seine, représentant un volume de stockage de 725 millions de mètres cubes d'eau, auxquels s'ajoutent une multitude d'étangs et de milieux humides.

De fait, ce territoire offre un espace propice à l'expression des solidarités de bassin, amont-aval, urbain-rural, au travers notamment de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations » dite GEMAPI, attribuée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP). A l'échelle du bassin Seine-Normandie, ces solidarités figurent dans les deux documents de planification du bassin : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ; et le Plan de Gestion du Risque d'Inondation de Seine Normandie (PGRI), ainsi que dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la Région Grand Est.

Dans le cadre du présent document d'orientation, comme pour le précédent, ces solidarités doivent s'exprimer en priorité par une implication des collectivités territoriales (228 communes, 12 EPCI-FP, 7 syndicats de rivières) et les nombreux acteurs socioéconomiques présents sur la zone.

3- UNE DEMARCHE ENGAGEE

A. De la labellisation à 2018

A l'issue de son inscription sur la liste des zones humides d'importance internationale, le 5 avril 1991, le site des Etangs de la Champagne humide (englobant le périmètre de trois zones : lac du Der, Forêt d'Orient et étangs d'Argonne) a été essentiellement animé par le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (PnrFO). Ainsi, de « 1997 à 2006, le site connaît une phase d'animation soutenue, avec la réalisation de plusieurs actions phares à l'échelle du site Ramsar » (BRLi).

- 1997-1999 : **Animation et communication sur le site Ramsar**, financées par le ministère en charge de l'écologie (information des élus, bornes signalétiques Ramsar) (PnrFO, 2013). Plaquette de promotion du site, réunions d'information, formation des élus, pose de deux bornes Ramsar sur le lac Amance et le lac du Der (PnrFO, 2017a)
- 2000 : **création de la « Cellule Étangs de la Champagne humide » au PnrFO** (PnrFO, 2017b)
- 2003 : Actualisation de la FDR par le PnrFO, qui relève à cette occasion des différences vis-à-vis du périmètre du site selon les sources (DREAL, PNR, INPN) (PnrFO, 2013)
- 2000-2005 : **Programme de gestion durable de la Champagne humide**. Objectif : acquérir des connaissances sur Ramsar et l'intérêt écologique des étangs de la Champagne humide (PnrFO, 2013)
- 2006 : Publication par le PnrFO du **Courrier scientifique n°30 spécial « les Étangs de Champagne humide »**
- 2002-2006 : Animations Ramsar lors de la Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH) (PnrFO, 2013) (Larmande, P., Rapport d'activités 2013 de la Cellule "Zones humides et milieux aquatiques" du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient) (Larmande, P., 2014) (Larmande, P., 2015) (Parise et al, 2017).
- 2000-2006 : « Recensement annuel hivernal des oiseaux d'eau Wetlands International (comptages simultanés dans le site Ramsar : vallée de la Marne, étangs d'Argonne, lac du Der et étangs associés, étangs de Champagne humide, Lacs aubois, gravières de Lassicourt) » (Coic, 2014)

Si à partir de 2007, faute de moyens dédiés, le PnrFO a été contraint de limiter son intervention. La poursuite des échanges techniques des gestionnaires et la mise à jour de la fiche descriptive du site (2018, cf. http://www.ramsar.org/ris/key_ris_index.htm) continuent d'être assurées par la structure. En 2017, en complément de financements de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Région Champagne-Ardenne accepte de soutenir financièrement le PnrFO au titre de l'animation Ramsar, alors considéré comme « organisme de gestion du site » depuis 2013.

B. Une étude de gouvernance entre 2018 et 2019

La question de la gouvernance devient de plus en plus présente, jusqu'au lancement d'une étude de gouvernance en juin 2018, commanditée par la DREAL Grand Est et l'Agence de l'Eau Seine Normandie, au bureau d'étude BRLi, en 2018-2019 avec pour objectifs de :

- Mobiliser les acteurs du territoire,

- Harmoniser une gestion plus cohérente des espaces,
- Renforcer les partenariats à l'échelle de l'ensemble du site.

Les rendus de l'étude sont composés de trois documents :

- Diagnostic du territoire qui identifie les thématiques à développer, les zones orphelines, les enjeux et le niveau d'ambition à adopter ;
- Synthèse des entretiens qui compile les souhaits/attentes d'une palette d'acteurs du territoire ;
- Scénario de gouvernance qui fournit des exemples, des pistes d'organisation sur le site Ramsar.

Cette étude visait à préciser le modèle de gouvernance. En effet, les limites du site ne concordent pas avec les délimitations administratives. En outre, le champ des compétences attendues n'est pas toujours en adéquation avec les moyens des structures. Trois scénarii ont été déterminés dans cette étude, menant aux conclusions suivantes :

- Pas de remise en cause du périmètre étendu du site, ce qui induit la prise en compte du secteur nord (Argonne) ;
- Difficulté des acteurs à choisir un type de gouvernance, parmi les trois options précisées ci-dessus sans avoir défini, au préalable, un projet commun sur le site ;
- Une multiplicité d'acteurs répartie essentiellement dans trois domaines : écologie / éducation à la nature, à l'Environnement et au Développement Durable (ENEDD), GEMAPI / zones humides et activités économiques. Malgré leur diversité, la grande majorité des acteurs est intéressée par la thématique « Ramsar » et souhaite s'y impliquer.

Plus qu'un projet écologique de préservation des zones humides et des habitats des oiseaux d'eau, les acteurs souhaitent voir le label Ramsar devenir un outil partagé pour construire un projet durable de territoire.

C. Les objectifs et la coanimation PnrFO - Seine Grands Lacs

À la suite de leur candidature conjointe, la réalisation d'un projet de territoire dénommé « Document d'orientation 2023-2025 » a été confiée aux syndicats mixtes du PNR de la Forêt d'Orient et de Seine Grands Lacs par lettre de mission conjointe de l'Agence de l'eau Seine Normandie et de la DREAL Grand Est, en date du 21 juin 2019.

*« Il est proposé au binôme Seine Grands Lacs/PNR de la Forêt d'Orient d'animer le collectif et de travailler à la fois à l'élaboration d'un **document d'objectifs**, d'une **stratégie cohérente d'actions** sur le territoire, ainsi qu'à l'**élaboration d'une gouvernance adaptée** aux spécificités du site Ramsar et à la mise en œuvre de ces actions pour atteindre ces objectifs. C'est cet ensemble qui constituera l'ossature opérationnelle du projet Ramsar. Pour cela, le binôme définira une méthodologie de travail collaborative et participative avec les collectivités locales et les acteurs techniques identifiés dans l'étude de gouvernance, et notamment les acteurs ayant montré une volonté particulière pour faire progresser la démarche. Cette méthodologie fera l'objet d'une validation de principe par la DREAL Grand Est et l'Agence de l'Eau Seine Normandie. »*

Dans ce cadre, la mission assignée au binôme Seine Grands Lacs/PnrFO, à travers l'élaboration du document d'orientation, est de :

- Définir les enjeux ;
- Déterminer les objectifs à court/moyen/long termes, en définissant pour le court terme, une période cohérente avec le calendrier des Programmes d'intervention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ;

- Identifier : les actions opérationnelles, les modalités de mise en œuvre, les missions et responsabilités confiées à chacun dans le cadre de ces actions ;
- Dimensionner les moyens à mobiliser, tant en termes financiers qu’humains.

En résumé, le document d’orientation fournit une photographie des enjeux du site. Il présente les grands objectifs à atteindre et les actions que souhaitent mener les parties prenantes.

Le nouveau document d’orientation 2026-2031 a été élaboré dans la continuité du premier Document d’Orientation 2023-2025 en cherchant à répondre aux objectifs des documents de planification ou d’orientation.

En effet, le DO Ramsar vise à préserver les milieux humides et aquatiques du territoire et donc est en cohérence avec :

- Les orientations fondamentales du SDAGE 2022-2027, tel que : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l’eau restaurée ou encore, assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique.
- Les objectifs du SRADDET à l’horizon 2030 et 2050, comme l’objectif 7 de l’axe 1 : protéger et valoriser le patrimoine naturel, la fonctionnalité des milieux, ou l’objectif 10 : améliorer la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau.
- Les objectifs de la Stratégie d’adaptation au changement climatique du bassin de la Seine approuvée le 5 octobre 2023 comme protéger la biodiversité et les services écosystémiques ou accompagner les acteurs pour des changements de comportement profonds.

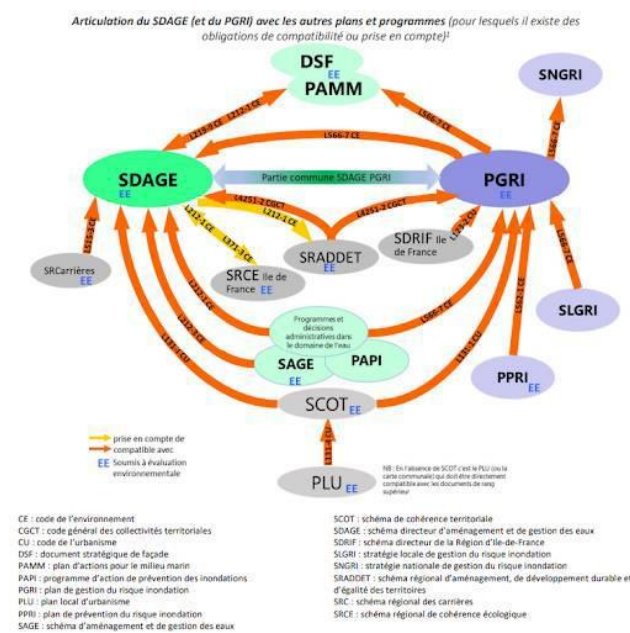


Figure 2. Documents de planification

D. La gouvernance du site

La gouvernance du site de 2023 à 2025 est issue d'un consensus né des constats et recommandations formulées par l'étude de gouvernance réalisée par BRLI en 2019-2020.

Pour mémoire, le niveau d'ambition retenu comportait les objectifs suivants :

- Maintien des contours actuels de la zone Ramsar avec un objectif d'amélioration de l'état de la biodiversité protégée et non protégée,
- GEMA (Gestion de l'eau et des milieux aquatiques),
- Accompagnement des secteurs d'activités vers un changement de pratiques dans le but de protéger la biodiversité et les milieux humides,
- Développement des filières en lien avec les ressources naturelles avec objectifs de qualité,
- Rayonnement et valorisation multisectorielle.

Le scénario retenu tendait à adopter dans un premier temps une solution de gouvernance simple, avec un niveau d'ambition modeste (biodiversité, GEMA et rayonnement du site), conçu comme le premier pas vers une gouvernance plus intégrée, permettant un niveau d'ambition à la hauteur des attentes locales.

La proposition de schéma d'organisation de la gouvernance 2026 à 2031 du site s'articule sur les éléments suivants :

La cellule d'animation, de coordination et de pilotage

Elle est :

- pilotée conjointement par le PnrFO et Seine Grands Lacs,
- basée sur les objectifs du Documents d'Orientation du site et du Contrat Eau et Climat,
- concrétisée par un protocole de répartition et de coordination des missions et des moyens entre les deux structures.

La cellule est chargée :

- d'organiser l'ensemble des instances décrites ci-dessous ;
- d'élaborer et d'administrer le tableau de bord du plan d'actions en étroite collaboration avec les différents maîtres d'ouvrages et financeurs ;
- de contribuer aux plans d'actions des partenaires et d'assurer un conseil auprès de l'ensemble des acteurs et parties prenantes du site Ramsar ECH.

Afin de représenter ce site Ramsar, la cellule est mobilisée via des contributions et des interventions aux multiples sollicitations (évènementielles ou communicationnelles).

Le retour d'expérience sur la période 2023-2025 permet d'affirmer que la cellule d'animation est maintenant installée, reconnue et mobilisée par les partenaires. Malgré le changement d'animateurs dans les deux structures, la cellule fonctionne bien, à la satisfaction de toutes les parties prenantes. La cellule s'appuie sur la complémentarité des compétences, expériences et personnalité des deux animatrices. La cellule a fait preuve d'efficacité et de robustesse en menant à bien toutes les actions sous maîtrise d'ouvrage directe du Parc et de Seine Grands Lacs et en contribuant aux actions des partenaires. Le bilan d'activité est positif avec l'achèvement de 18 actions, 3 encore en cours finalisées à l'occasion du présent document d'orientation et 1 action abandonnée.

Il est proposé de reconduire les modalités d'organisation et de financement de la Cellule d'animation au travers le renouvellement de la convention de partenariat entre le Parc et Seine Grands Lacs, ainsi que les contrats de financement des deux postes d'animation par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'Etat via la DREAL et la Région Grand Est.

Le Comité de pilotage

Ce comité est le garant de la mise en œuvre du Document d'orientation et du Contrat Eau et Climat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Il se réunit au minimum une fois par an. Le Comité de pilotage se compose des représentants de :

- L'association France Ramsar,
- L'Agence de l'eau Seine Normandie,
- La DREAL Grand Est,
- La Région Grand Est,
- L'EPTB Seine Grands Lacs,
- Le PNR de la Forêt d'Orient,
- Les maîtres d'ouvrage des actions.

Les réunions du Comité de pilotage sont préparées par un Comité technique.

Sur la période 2023 2025, le Comité de pilotage a connu des difficultés à se réunir notamment en raison du doublon des ordres du jour avec le Comité suivi. **Aussi, il est proposé que les rapports d'activité et financiers du Document d'orientation soient validés par le Comité de suivi.**

Le Comité de pilotage peut être activé à la demande de l'un des membres exposés précédemment. La mobilisation du Comité de pilotage doit se justifier par un désaccord de l'un des partenaires, ou la nécessité de valider la modification du Document d'orientation ou du Contrat Eau et Climat, notamment le programme d'actions.

Le Comité technique

Il est composé des représentants techniques des membres du Comité de pilotage et des experts associés éventuellement. Le COTEC se réunit tous les deux mois environ. Il prépare les réunions du Comité de suivi, du Comité de pilotage et les réunions techniques. C'est également un espace d'échange technique entre tous les partenaires.

Sur la période 2023 2025, le Comité technique s'est réuni régulièrement (6 fois). Il a assuré sa fonction d'échange, de partage, de coordination et d'organisation du collectif. Il est donc proposé de reconduire ce format animé par la Cellule d'animation.

Le Comité de suivi

Ce comité de suivi constitue la composition la plus élargie des instances de gouvernance du Document d'orientation de la zone et du plan d'actions associé. Il se réunit au moins une fois par an, en conférence plénière, à l'initiative de la Cellule d'animation. Il est informé du bon déroulement, de l'exécution du programme d'actions et des principaux enseignements des investigations en cours. Aussi, ce comité est tenu informé des bilans intermédiaires (annuels et partiels).

Il se compose de toutes les parties prenantes recensées sur la zone : collectivités, associations, organismes publics et privés, établissements de formation et d'enseignement, etc.

Sur la période 2023 2025, le Comité de suivi s'est réuni chaque année et a assuré sa fonction en adoptant/approuvant les rapports annuels d'activité et financier du Document d'Orientation.

Il est proposé de reconduire le format et les fonctions du Comité de suivi en veillant à renforcer son attractivité pour mobiliser le maximum de parties prenantes sur les objectifs du Document d'Orientation du site.

Le Comité scientifique

Il serait constitué de personnalités extérieures expertes de haut niveau venant de différentes disciplines intéressant les domaines d'intervention. C'est un groupe d'experts consultés pour avis par le Comité de pilotage, le cas échéant sur proposition du Comité de suivi. Ses membres participent pleinement aux travaux d'études, de recherche, d'échanges et de publications sur la zone. Il ouvre le document d'orientation au monde de la recherche et contribue à valoriser les publications et à développer le réseau des parties prenantes. Ses membres sont consultés sur les projets et les études, soit à titre individuel soit collectivement. Il identifie, signale ou suscite des recherches dans les domaines d'investigations de la zone.

Pour la période 2023 à 2025, le choix a été fait de ne pas constituer de comité scientifique du site mais de s'appuyer sur le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est (CSRPN) et le conseil scientifique du PNR de la Forêt d'Orient.

Sur la période 2026-2031, il est proposé de continuer à s'appuyer sur les deux comités scientifiques, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est (CSRPN) et le conseil scientifique du PNR de la Forêt d'Orient. En effet, sur la période 2023-2025, le besoin d'un comité scientifique spécifique au site ne s'est pas exprimé ou fait ressentir. Par ailleurs, il conviendra de renforcer les échanges entre le Comité technique du site avec les deux comités précités.

Pour mémoire, les Comités scientifiques ont exprimés leur avis joint en annexe 5 au présent Document d'Orientation 2026-2031. (Dates : 25/09/2024 avis du Conseil Scientifique du Parc, 14/05/2024 avis du CSRPN).

Les Commissions thématiques

Compte tenu de l'étendue du site et des nombreux sujets et domaines à couvrir, des groupes de travail techniques et thématiques pourront être institués afin d'approfondir et développer l'expertise nécessaire à la mise en œuvre du document d'orientation et son programme d'actions. Ils se réunissent à l'initiative du référent volontaire avec l'assistance de la coanimation PnrFO-SGL.

La liste des thèmes n'est pas exhaustive. Elle a vocation à évoluer en fonction des besoins. Les thèmes pré-identifiés sont :

- « Espaces naturels » ou « Milieux naturels, faune, flore »,
- Education et sensibilisation à l'environnement, à la nature et au développement durable,
- Développement territorial et touristique,
- Communication et valorisation.

Par ailleurs, et en fonction des sujets d'étude et de réflexion, les groupes de travail thématiques peuvent être organisés afin de mobiliser au mieux les acteurs à l'échelle du territoire.

Sur la période 2023-2025, il s'agit sans doute de l'un point d'amélioration et de vigilance. Toutefois, les thématiques précitées ont été traitées par les maîtres d'ouvrage des 22 actions du programme. Aussi, il peut être convenu que l'organisation des commissions thématiques n'était pas une priorité mais qu'elle viendra à l'être en fonction de la maturité des parties prenantes et de l'actualité des thèmes.

Il est proposé de maintenir le concept d'organiser des Commissions thématiques afin de répondre aux besoins au cours de la mise en œuvre du Document d'Orientation 2026-2031.

La maîtrise d'ouvrage des actions

Le document d'orientation comporte un plan d'actions décliné en fiches individuelles descriptives comprenant l'identité du/des maître(s) d'ouvrage, les objectifs attendus, le descriptif, et dans la

mesure du possible l'estimation financière et le plan de financement. Le plan d'actions se compose de toutes les actions envisagées par les parties prenantes de la zone en complément des actions portées par la coanimation du PnrFO et de l'EPTB SGL.

La réussite du DO 2023 2025 est due en partie à la signature du Contrat Eau et Climat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Sur la période 2023 2025, il est permis de constater qu'excepté les fiches n°8 et n°22, les 20 fiches actions ont ciblé les bons maîtres d'ouvrage et formulé des objectifs et modalités suffisamment clairs pour permettre leur réalisation et leur financement. L'exception concernant la fiche 8 relative à la création d'itinéraires de randonnées, nécessite de reformuler les besoins et les objectifs afin d'intégrer plus efficacement ce sujet dans les objectifs du site.

Il est proposé de reconduire les modalités d'une déclinaison opérationnelle du Document d'Orientation du site par un programme d'actions faisant l'objet de fiches descriptives et la contractualisation avec les financeurs, en particulier d'Agence de l'Eau Seine Normandie conformément à son programme d'intervention en vigueur.

Le schéma de gouvernance est le suivant :

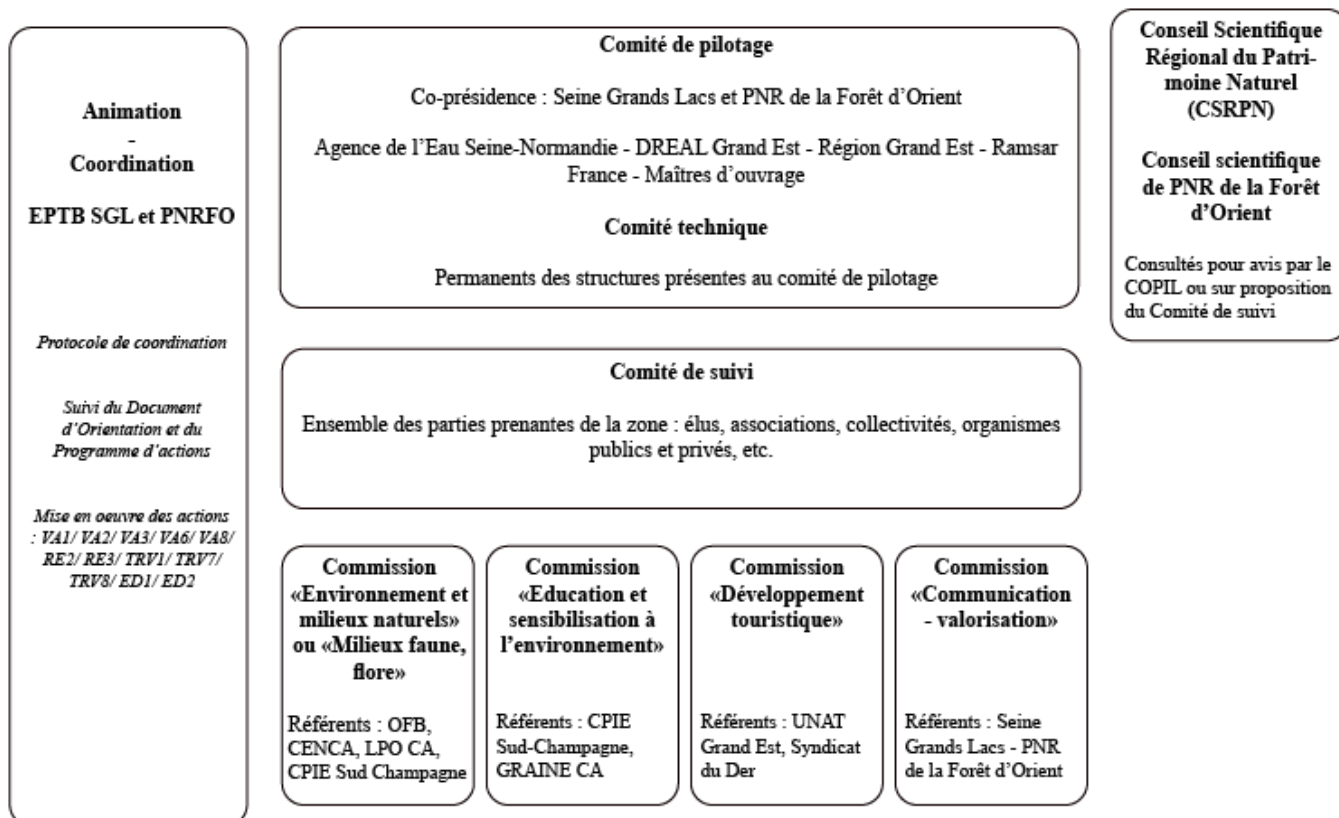


Figure 3. Schéma de la gouvernance Ramsar « Etangs de la Champagne humide » 2025, PnrFO/SGL

4- LE DOCUMENT D'ORIENTATION 2026-2031

A. Le processus de co-construction

Les paragraphes précédents ont rappelé l'historique de la démarche, les objectifs, les arbitrages formulés et les outils déployés. Le processus d'élaboration du nouveau Document d'orientation a été acté par le Comité de suivi le 26 mars 2025.

Le lancement fait suite à des échanges menés avec les organismes financeurs à Châlons-en-Champagne dans les locaux de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Afin de construire les différentes fiches actions, 11 ateliers thématiques étaient proposés en visioconférence entre mars et avril à l'ensemble des acteurs se trouvant sur le site Ramsar et les maitres d'ouvrages du 1er Document d'Orientation. Ces 11 thématiques permettaient de balayer l'ensemble des sujets qui concernaient l'ancien DO où sur lesquels les financeurs souhaitaient plus d'actions pour les années à venir :

- 1/ Événementiel
- 2/ Supports de communication
- 3/ Formations
- 4/ Randonnées
- 5/ Education à l'environnement
- 6/ Connaissance et recherche
- 7/ Restauration des milieux : étangs
- 8/ Restauration des milieux : cours d'eau
- 9/ Restauration des milieux : zones humides (mares, prairies humides, ...)
- 10/ Aménagement du territoire et zones humides
- 11/ Ramsar des « Etangs de la Champagne humide » et adaptation au changement climatique.

36 structures différentes ont participé à ces ateliers. Différents sujets sont ressortis de ces ateliers, les animatrices ont donc organisées ensuite 22 entretiens bilatéraux avec les partenaires susceptibles de porter des actions. Cela a permis de discuter de la faisabilité des actions et de développer les sujets proposés.

Des ateliers, à destination des élus des 228 communes du périmètre, se sont également déroulés les 21 mai, 27 mai et 2 juin sur l'invitation des maires des 3 communes labélisées « Ville Ramsar » du territoire : Courteranges, Belval-en-Argonne et Hampigny.



Enfin, une réunion s'est tenue le 17 juin à l'église de Champaubert, à laquelle l'ensemble des partenaires et financeurs étaient conviés, afin de présenter l'ensemble des fiches actions et porteurs qui se dessinaient pour le futur plan d'action.

Le Comité technique s'est réuni le 24 avril 2025 afin de discuter des actions envisagées dans le futur DO.

Le CSRPN Grand Est a été sollicité pour donner son avis sur le nouveau Document d'Orientation en 2025, la présentation se tiendra le 2 décembre.

La validation par le Comité de suivi Ramsar s'est tenue le 22 janvier 2026.

Le PnrFO a délibéré le 26 janvier 2026.

Seine Grands Lacs a délibéré le XX XX XXXX.

B. Le plan de financement du Programme d'actions associé au Document d'orientation 2026-2031

Le financement des actions prévus au précédent Document d'orientation 2023-2025 était assuré par :

- L'Agence de l'Eau Seine Normandie au travers d'un Contrat Eau et Climat permettant le financement de 16 actions sur 22 actions inscrites au DO 2023-2025
- La Région Grand Est
- L'Etat
- L'autofinancement des maitres d'ouvrage.

Aussi, les actions du nouveau Document d'Orientation 2026-2031 seront financées selon les modalités similaires.

Ainsi, l'Agence de l'Eau Seine Normandie présentera le Contrat Eau et Climat à sa commission des aides de juin et la Région Grand Est le (date à déterminer).

Le programme d'actions du Document d'orientation du site 2026-2031 comporte 36 actions pour un montant total de 8 414 798,67 € toutes taxes comprises (3 164 797,67 € TTC sans l'action de création du centre d'interprétation Ramsar). Les actions sont détaillées p.67 (paragraphe Programme 2026-2031) du présent document.

Synthèse du plan de financement (à venir en fonction du positionnement financier des différents financeurs)

II. Diagnostic du territoire

1- UN SITE CONTRASTE A FORT POTENTIEL

Le diagnostic réalisé en 2018-2019 par le bureau d'étude BRLi précise les enjeux du site et souligne le grand nombre d'acteurs.

Une partie de l'étude est consacrée à un historique qui témoigne de l'absence de conditions structurelles nécessaires au fonctionnement du site.

Les difficultés rencontrées dans la gestion du site sont de plusieurs ordres :

- Des **caractéristiques intrinsèques** du site qui complexifient sa coordination ; l'étendue, un grand nombre d'interlocuteurs, la méconnaissance générale de la convention de Ramsar, l'absence d'identité propre, et le manque d'homogénéité dans la manière dont le site est perçu.
- **L'absence d'une structure de gouvernance** adéquate : l'absence d'organisme coordinateur officiellement désigné, et de rôle clairement assigné, l'absence de financements dédiés en dehors des limites des aires protégées et des espaces naturels gérés, et la non mise en place d'une gouvernance stable ont joué un rôle important dans le déficit d'animation et de portage.
- Des **déficits de coordination, voire de motivation** des acteurs du territoire :
 - Le caractère limité de l'implication des élus,
 - L'insuffisance d'information et de concertation des acteurs autour des différents usages,
 - Le développement limité d'une animation commune sur les zones humides du territoire,
 - Le manque de communication et de partage des informations/connaissances entre les acteurs du territoire
- **L'inexistence d'outils de gestion** :
 - L'absence de diagnostic et de connaissances homogènes à l'échelle du site Ramsar.

La mobilisation des acteurs du territoire

La mobilisation des acteurs du territoire dans la gestion et la valorisation du site une condition de durabilité, d'intégration, de visibilité et de valorisation du label Ramsar. L'enjeu de communication est partagé par les acteurs afin de donner à Ramsar un ancrage territorial et une impulsion politique.

Une mosaïque d'éléments de connaissances qui a besoin d'être consolidée

Les enjeux de conservation et les besoins d'établissement d'une gestion coordonnée doivent pouvoir s'appuyer sur une connaissance fine du territoire dans ses différentes dimensions.

2- LES ESPACES REMARQUABLES BENEFICIANT DE MESURES DE PROTECTION

A. La richesse écologique du site

Le site Ramsar « Etangs de la Champagne Humide » s'étend des étangs de Belval au nord jusqu'aux lacs aubois au sud. C'est le second site continental français le plus important en termes d'effectifs et en nombre d'espèces aviennes patrimoniales présentes en hiver sur le territoire métropolitain. Le site obtient un rang remarquable en termes d'effectifs d'oiseaux d'eau, comparativement aux autres sites Ramsar français, se plaçant au deuxième rang français après la Camargue, comme en attestent les comptages Wetlands récents (voir annexe 6).

Migration

En raison de ses grandes étendues d'eau², de ses massifs forestiers, et du caractère préservé de ses espaces naturels, le site Ramsar des Étangs de la Champagne humide constitue une zone d'étape majeure de l'ouest européen pour la migration de nombreuses espèces d'oiseaux. C'est en particulier le cas pour les Cigognes noires dont près de 150 individus effectuent une halte en fin d'été ; ou encore les Grues cendrées, dont les effectifs en migration peuvent s'élever à 300 000 individus en Champagne humide (Fiche de communication Ramsar, 2018).



Figure 4 Illustration exposition Ramsar ECH ©Pascal Bourguignon, lac du Der (51)

Hivernage

Le site est également utilisé comme zone d'hivernage pour une partie des populations migratrices. Il accueille en hivernage près de 150 000 oiseaux d'eau. (Cygne de Bewick, le Cygne tuberculé, les canards siffleurs (souchet, chipeau, pilet) et les Oies cendrées. Les lacs d'Orient, du Temple et d'Amance sont un des rares lieux français d'hivernage pour l'Oie des moissons. Le lac du Der à lui seul détient des records européens de passage migratoire (268 000 grues en novembre 2019), premier site continental pour l'hivernage du Canard siffleur, premier site national pour l'hivernage de l'oie rieuse et de l'oie cendrée et site majeur pour le Harle piette, le Harle bièvre et le Pygargue à queue blanche.

Nidification

² La création des lacs-réservoirs a contribué à augmenter la fréquentation du territoire par les oiseaux d'eau, qui ont rapidement colonisé ces étendues d'eau.

Les étangs de la Champagne humide représentent l'un des derniers sites de reproduction dans le Grand Est pour le Héron pourpré, le Blongios nain ou encore le Rousserolle turdoïde (Fiche de communication Ramsar, 2018). L'étang de la Horre constitue notamment une excellente zone de reproduction pour les anatidés (famille des canards) et il est un des rares étangs de la région à rassembler un aussi grand nombre d'espèces aquatiques nicheuses (DIREN Champagne-Ardenne, 2008).

La fiche descriptive Ramsar (PnrFO et DREAL Grand Est) mise à jour en 2025 fait état de 19 espèces d'oiseaux abritées à un stade critique de leur cycle de vie ou pouvant s'y réfugier dans des conditions difficiles, ainsi que 19 espèces observées en hivernage ou migration entre 2018-2024, répondant aux critères Ramsar N°4 et 5 (Fiche Descriptive Ramsar). Elle fait également état de 61 espèces d'oiseaux remarquables protégées, au niveau mondial, national ou encore régional.

Le site est également une zone importante pour d'autres espèces aquatiques ou de zones humides. La fiche descriptive Ramsar indique les autres éléments d'intérêt suivants (critère Ramsar n°2) :

- Présence de 6 espèces de poissons, 5 mollusques ;
- Présence de 14 espèces d'amphibiens et 2 reptiles ;
- Présence de 39 espèces d'insectes ;
- Présence de plusieurs espèces patrimoniales à très forte valeur ;
- Présence d'une flore remarquable protégée et diversifiée (76 espèces floristiques). En particulier, les étangs de Landres, du Grand Coulon et de la Forêt présentent une végétation aquatique et sub-aquatique remarquable. La Réserve naturelle nationale de l'étang de la Horre présente également un grand intérêt botanique, avec 16 espèces rares ou très rares pour le nord-est de la France.

Au total, le site Ramsar abrite 228 espèces vulnérables, menacées d'extinction, gravement menacées d'extinction (critère Ramsar n°2) (Fiche Descriptive Ramsar, 2025).

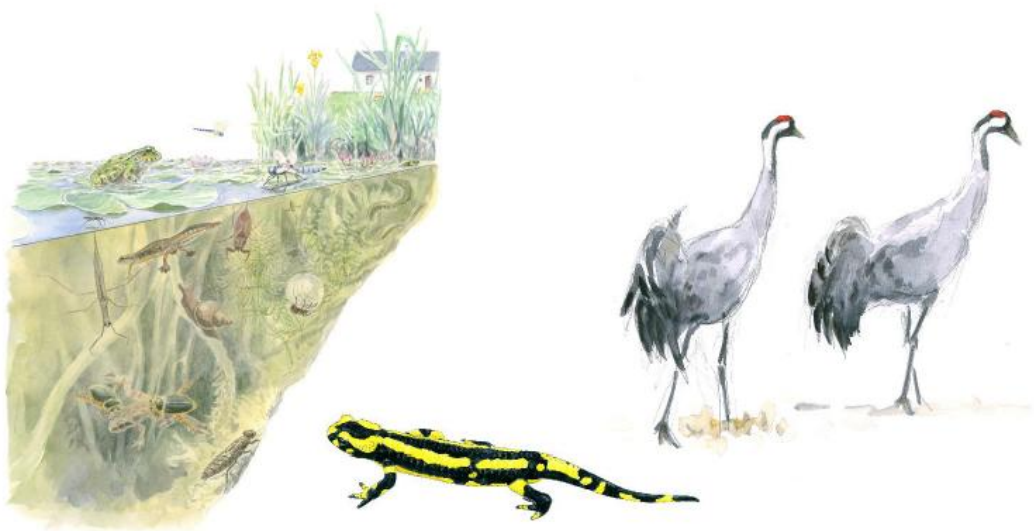


Figure 5. Mare, Salamandre tachetée, Grues cendrées - ©Jean Chevallier

B. La protection existante des espaces

Si à l'échelle du Grand Est, le pourcentage du territoire faisant l'objet de protections réglementaires, par ancienne région, est plus faible en Champagne-Ardenne (0,2% contre 0,5% en Grand Est), l'arc humide est plutôt bien identifié et le site Ramsar bénéficie déjà de nombreux outils de protection :

Réserves, sites Natura 2000, etc. Ils sont assez concentrés sur le territoire, avec des systèmes de superposition sur les grands sites : zones des grands lacs et des grands massifs forestiers.

Il faut par ailleurs compter sur les périmètres de « porter à connaissance » (ZNIEFF, trames vertes et bleues, etc.), dont les communes et leurs groupements se voient notifier l'existence par le préfet, tenus de les prendre en compte dans leurs documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)).

Néanmoins, même au sein de ces espaces classés les efforts en termes de prise en compte des enjeux écologiques sont à renforcer et à poursuivre. En effet, de trop nombreux projets impactent encore potentiellement les espèces et/ou habitats à l'origine du classement de certains sites Natura 2000. De même, des actes individuels, hors cadre légal, sont à souligner : destruction de haies, dépôts sauvages, retournement de prairies humides...

Au total, 3 % du territoire du site Ramsar fait l'objet d'une protection réglementaire et 59 % d'une gestion réglementaire, contractuelle ou animation Natura 2000. Il inclut ainsi plusieurs niveaux de protection ou classification de la biodiversité :

- International (Ramsar) ;
- Européen (Natura 2000 – Directives oiseaux et habitats, faune, flore) ;
- National (Réserves Naturelles Nationales (RNN Forêt d'Orient, Etang de la Horre), Réserves nationales de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS du lac du Der), sites inscrits (Territoire de la commune d'Outines en totalité, Parc du Château de Brienne) ;
- Régional (Parc Naturel Régional (PNR), Réserves Naturelles Régionales (RNR Prairies humides de Courteranges, Etangs et prairies humides des Paquis de Larzicourt, Etang de Belval-en-Argonne, Etang de Ramerupt, gérée par le CEN CA) ;
- Local (arrêtés de protection de biotope (APPB), sites du Conservatoire du Littoral et ceux gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels et la LPO).

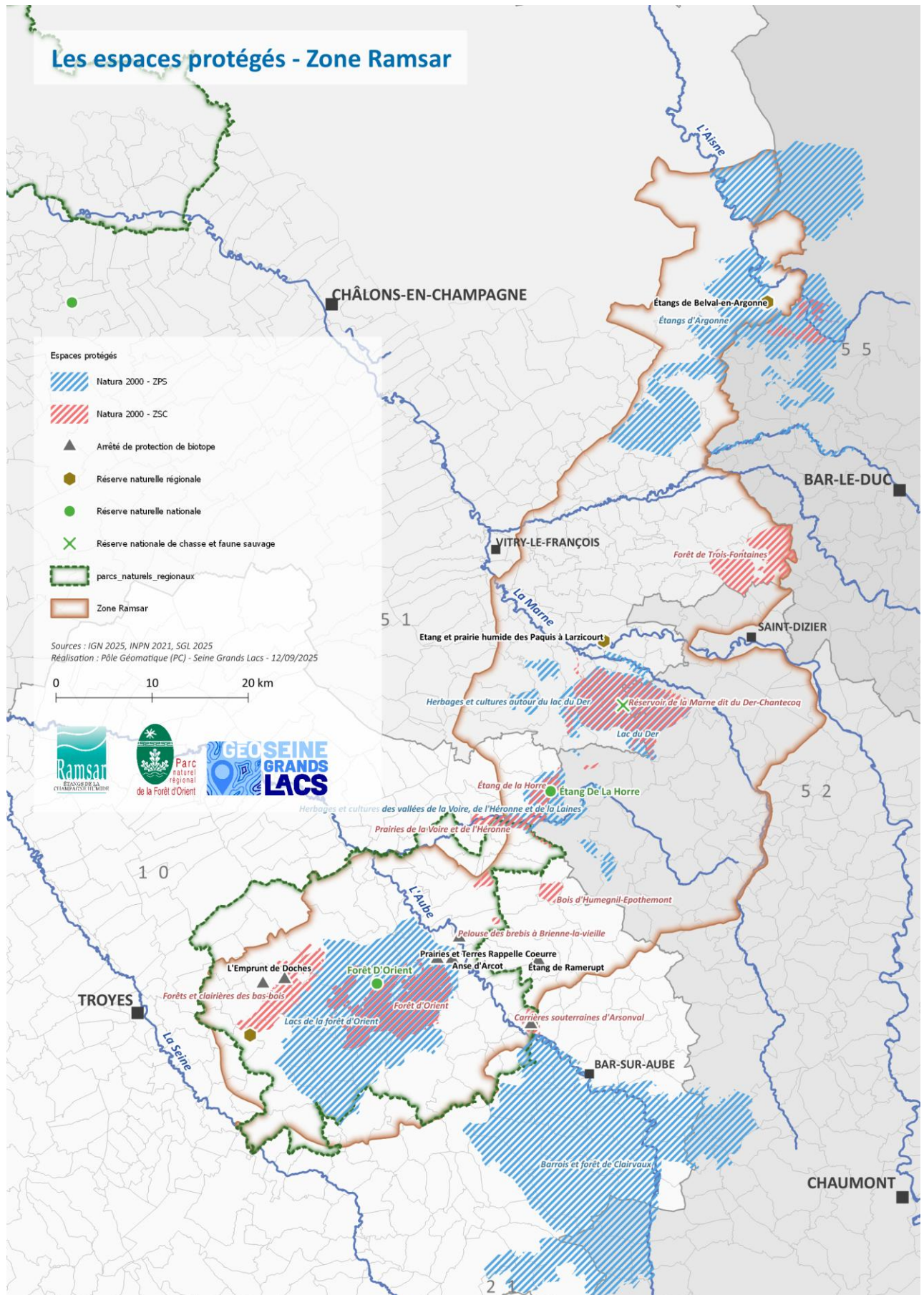


Figure 6. Carte des espaces protégés du site Ramsar des "Étangs de la Champagne humide"

Les réserves, un classement pour la protection de milieux remarquables

Le site Ramsar intègre au total 7 réserves, dont 2 Réserves Naturelles Nationales et 4 Réserves Naturelles Régionales :

- Réserve Naturelle Nationale – Etang de la Horre, gérée par le CEN CA
- Réserve Naturelle Nationale – Forêt d'Orient (RNNFO), gérée par le PNR de la Forêt d'Orient
- Réserve Naturelle Régionale – Etang de Belval-en-Argonne, gérée par le CEN CA et la LPO
- Réserve Naturelle Régionale – Etang de Ramerupt, gérée par le CEN CA
- Réserve Naturelle Régionale – Etang et prairie des Paquis à Larzicourt, gérée par la LPO
- Réserve Naturelle Régionale – Prairies humides de Courteranges (RNRPHC), gérée par le PNR de la Forêt d'Orient et le CEN CA.
- Réserve Naturelle de Chasse et de Faune Sauvage du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny, gérée par l'OFB



Figure 7. Réserve Naturelle Nationale de la Horre

Les sites Natura2000

Les sites Natura 2000 du territoire sont composés de 13 Zones Spéciales de Conservation (ZSC – directive Habitats-Faune-Flore) et 8 Zones de Protection Spéciale (ZPS – directive Oiseaux).

Ces espaces sont particulièrement intéressants en termes de connaissances naturalistes, car de nombreux suivis y sont réalisés.

Ainsi, des espèces comme le Busard des roseaux, le Milan noir, ou encore le Sonneur à ventre jaune bénéficient de suivis réguliers ces dernières années (voir annexe 7).

L'OFB, la LPO et la FDC51 coaniment également depuis 2017 des suivis sur les sites Natura 2000 autour du Lac du Der entre autres.

Des outils de protection ou réglementaires plus locaux

- Huit arrêtés de protection de biotope (APPB) :
 - Anciennes carrières souterraines d'Arsonval, Dolancourt et Bossancourt
 - Cortin d'Enfert et l'Emprunt à Dosches
 - Etang de Ramerupt à Petit-Mesnil

- Anse d'Arcot (Lac Amance) à Dienville
- Prairies de Rappel-Cœur à Radonvilliers
- Pelouse des Brebis à Brienne-la-Vieille
- Etangs de Belval à Belval-en-Argonne

La plupart des espaces naturels sont dotés d'un document de gestion récent. De nombreuses actions de gestion passées et programmées concernent la gestion écologique et hydraulique des zones humides. S'y ajoutent des actions d'amélioration des connaissances, d'animation et de sensibilisation. Même si ces actions n'ont pas été labélisées Ramsar, elles participent au bon état du site et témoignent de l'existence d'un réseau de gestionnaires ou d'animateurs dynamiques.



Figure 8. Illustration exposition Ramsar ECH - ©Pascal Bourguignon, étang de Belval-en-Argonne (51)

D'autres dispositifs de préservation de la biodiversité des espaces littoraux et agricoles

- Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Des dispositifs existent pour engager les agriculteurs dans des mesures environnementales. Les MAE et les PSE visent l'adoption de pratiques agricoles favorables à la préservation de l'environnement. L'objectif des MAE est de compenser financièrement à l'agriculteur le manque à gagner occasionné par la contractualisation de mesures respectueuses de l'environnement, tandis que les PSE rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices (préservation de la qualité de l'eau, stockage de carbone etc.).

Les enjeux identifiés pour ces dispositifs sont entre autres :

- La biodiversité ;
- Le maintien des herbages des zones humides ;
- La qualité de l'eau ;
- La préservation des zones humides ;
- Le gagnage des Grues cendrées.

Sur le territoire du site Ramsar, ce sont plus de 6230 ha en MAEC en 2021, dont 5248 ha de zones humides, comptabilisant un total de 242 exploitants engagés sur les trois départements. Pour les PSE, sur le territoire du PnrFO, 2269 ha de prairies permanentes étaient comptabilisés, dont 1858 ha de prairies permanentes humides (engagements de 2021 à 2028).

En outre, les outils de protection sont particulièrement localisés sur le territoire, ce qui pose la question de sa protection dans son ensemble. Protéger avec les outils conventionnels ne semble pas être une attente des gestionnaires et des acteurs rencontrés lors de la phase de diagnostic. En revanche, préserver sur le long terme les qualités du territoire, et les améliorer là où elles ont été le plus impactées est un objectif à atteindre.

C. La gestion et la coopération, vers une mise en cohérence et des échanges

La Champagne humide, profite d'un tissu d'acteurs et de gestionnaires actifs, avec des enjeux maîtrisés. Les territoires les plus remarquables sont pris en compte, et bénéficient d'un état des lieux, d'un niveau de protection jugé suffisant, et d'une gestion cohérente.

Etangs

Sur l'ensemble des sites gérés, de nombreux suivis sont réalisés (avifaune, botanique, suivi de milieux, suivi d'espèce spécifique, suivi dendrométrique...). Les étangs constituent des espaces privilégiés pour la nidification, l'hivernage et les haltes migratoires de nombreuses espèces d'oiseaux.

Les suivis sont réalisés la plupart du temps en interne lorsque le gestionnaire en a les compétences. Sur l'étang de Belval-en-Argonne (RNR), des suivis de population d'oiseaux hivernants et de migration sont réalisés par la LPO, les suivis amphibiens et libellules sont menés par le CEN CA et un suivi de la qualité de l'eau a lieu tous les trois ou quatre ans avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Au sein des différentes réserves, les protocoles nationaux ou européens sont coordonnés (suivi Wetlands, comptage de Grues).

Concernant la conduite des étangs, une mise en assec est réalisée tous les 8 à 10 ans, en lien avec des pisciculteurs locaux.

Ces espaces sont des secteurs privilégiés pour l'expérimentation de travaux, comme la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE), avec l'arrachage de solidage sous la ligne à hors-tension ou encore l'arrachage de saules pour le repeuplement de milieu en roselières à l'étang de la Horre. Le réseau de bénévoles est assez dense, et occupe une place majeure dans la réalisation de nombreux inventaires, mais se focalise également sur ces « grands sites ».



Figure 9. Illustration exposition Ramsar ECH - ©Pascal Bourguignon, vers Bussy-aux-Bois (51)

Sites Natura 2000

Concernant les espaces classés Natura 2000, la diversité des inventaires permet également d'avoir une bonne connaissance des différents sites (cf. annexe 7), avec des producteurs de données tels que l'OFB,

le CEN CA, la LPO, le PNR de la Forêt d'Orient, l'ONF, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), les Fédérations de Chasseurs (FDC) et le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP).

A l'échelle du Grand Est, l'arc humide – et en particulier les secteurs du Lac du Der et du PNR de la Forêt d'Orient - est également identifiable en termes de quantités de données d'observation produites. La Champagne humide profite également de l'effort des acteurs locaux par la contractualisation au travers des MAEC ou des PSE, comme abordé précédemment. Toutefois, les actions de gestion et de conservation se concentrent essentiellement sur les sites remarquables. Ces sites bénéficient de suivis réguliers, d'un bon niveau de connaissance naturaliste, en particulier pour les oiseaux. La gestion semble également porter ses fruits avec des dynamiques de populations assez favorables pour un grand nombre d'oiseaux remarquables, comme la Grue cendrée.

3- LES ESPACES « INTERSTITIELS » SITUES HORS DES ZONES PROTEGEES

Les espaces appelés « interstitiels » dans le cadre du présent document sont les territoires situés hors zones faisant l'objet d'un classement particulier au titre du code de l'environnement, c'est-à-dire ceux situés en dehors des périmètres classés.

Les zones interstitielles du site Ramsar des **Étangs de la Champagne humide** sont des milieux hybrides, situés à la jonction des espaces aquatiques permanents et des zones terrestres. Elles comprennent les **prairies humides, mares temporaires et sites agricoles péri-inondables**, qui constituent des interfaces écologiques riches et dynamiques, indispensables à la diversité biologique et aux fonctions hydrologiques de ce territoire.

A. Etat des lieux synthétique de la connaissance écologique

Si l'état des connaissances des sites gérés est globalement bon, il est variable et parfois très insuffisant au sein des « espaces interstitiels » :

- De grands espaces ne bénéficient d'aucun suivi, de peu d'études ou bien de données hétérogènes difficiles à interpréter. Les actions du nouveau DO Ramsar visent à pallier à ce manque (action d'inventaires portée par le CBNBP, action de diagnostic de gravières portées par la LPO etc., cf. Programme d'actions 2026-2031).
- A l'instar des bases de données régionales, la connaissance est souvent ciblée sur les oiseaux. Les autres groupes faunistiques et floristiques ne profitent pas du même niveau de détail.
- Concernant les zones humides, il n'existe pas d'inventaire fin, à l'image de ce qui pourrait être attendu pour le territoire (à l'exception du territoire du PnrFO). Le site Ramsar est identifié comme une grande zone humide, mais il serait pertinent de cibler les secteurs plus précisément. En particulier :
 - Les gravières nécessitent d'être distinguées des étangs,
 - Au sein des espaces interstitiels, et plus globalement en forêt privée, les petites vallées, les cours d'eau et boisements humides, doivent être mis en réseau écologique fonctionnel (notion de maillage de petites zones humides).

Les corridors écologiques figurant dans le SRADDET font partie du réseau de trames vertes et bleues à prendre en compte dans l'optique d'une continuité écologique à l'échelle de la "Champagne humide". Les acteurs du territoire s'accordent sur le fait que le développement de cette connaissance est primordial, et qu'il doit se faire simultanément au montage du réseau de partenaires, et au lancement d'actions opérationnelles.

A ce jour, la Champagne humide ne dispose pas de moyens de suivi à l'échelle de l'ensemble du site Ramsar. Les suivis, principalement portés par les gestionnaires et associations, sont nombreux mais pas nécessairement organisés pour constituer un tableau de bord pour le territoire Ramsar. Tout au plus, ils mettent en exergue des tendances qui nécessitent d'être approfondies par des études naturalistes poussées. Toutefois un travail a été engagé lors du 1er Document d'Orientation. L'action 13, portée par la LPO Champagne-Ardenne relative à "la mise en cohérence et à la valorisation des protocoles de suivi ornithologiques et écologiques". Un état des lieux des suivis menés sur le territoire Ramsar (sujet d'inventaire/suivi, année de réalisation, structure en charge de l'inventaire/suivi, protocole utilisé, localisation de la donnée) a été réalisé dans le cadre de cette action ainsi que l'identification des sites en "carences" en suivi d'espèces importantes présentes sur le site pour les 4 taxons suivants : oiseaux d'eau, les odonates, les amphibiens et les macrophytes aquatiques.

La réflexion doit aujourd'hui porter sur les connaissances prioritaires et les études à mener. Au regard des enjeux, de nouveaux indicateurs sur les pratiques agricoles, sylvicoles et piscicoles sont à développer, sans toutefois abandonner les indicateurs et méthodes existants concernant les espèces. On s'appuiera sur les travaux portés par l'Observatoire Grand Est de la Biodiversité (OGEB) (porté par l'Etat et la Région) qui a fait un important suivi sur des indicateurs, dépassant la notion de présence-absence des espèces et la vision naturaliste. Il intègre des éléments de pratique générale : agricole, collectivités, etc. Il reste à déterminer comment l'Observatoire peut permettre de faciliter la compilation des données naturalistes produites par les différents acteurs, mais aujourd'hui disséminées (BDD interne ONF, BDD PnrFO, BDD Faune Champagne-Ardenne (Biovision), BDD CBN, etc.), afin d'en faciliter l'accès aux gestionnaires d'espaces de Champagne humide.

Il apparaît un manque de coordination sur un territoire malgré tout animé par de nombreuses initiatives. Le choix d'un mode de gouvernance du site Ramsar, impliquant une multitude de partenaires, permettrait de poursuivre cette animation en la rendant plus efficace grâce à la mise en commun des savoirs.

B. Les espaces interstitiels : des enjeux qui restent à définir

La Champagne humide présente une certaine ambivalence, avec d'une part, les grands sites bénéficiant d'un arsenal de moyens de protection en termes de gestion. On soulignera que 83% des effectifs d'oiseaux d'eau hivernants sont comptabilisés sur les espaces protégés (source : LPO 2019). En comparaison, les espaces interstitiels semblent délaissés, moins identifiés comme espaces à enjeux, et par conséquent plus impactés dans leur richesse écologique. Ce constat est particulièrement vrai sur le secteur Nord du site Ramsar où il n'existe pas de structure coordonnant les actions territoriales et environnementales, comme c'est le cas dans la partie Sud avec le PnrFO. En dehors des espaces gérés par la LPO, le CEN CA ou l'OFB, les propriétés du Conservatoire du Littoral (CDL), et les actions conduites localement par les Fédérations Départementales des chasseurs, un tissu d'espaces en « zone blanche » se dessine.



Figure 10. Illustration exposition Ramsar ECH - ©Pascal Bourguignon, vallée de la Voire (52)

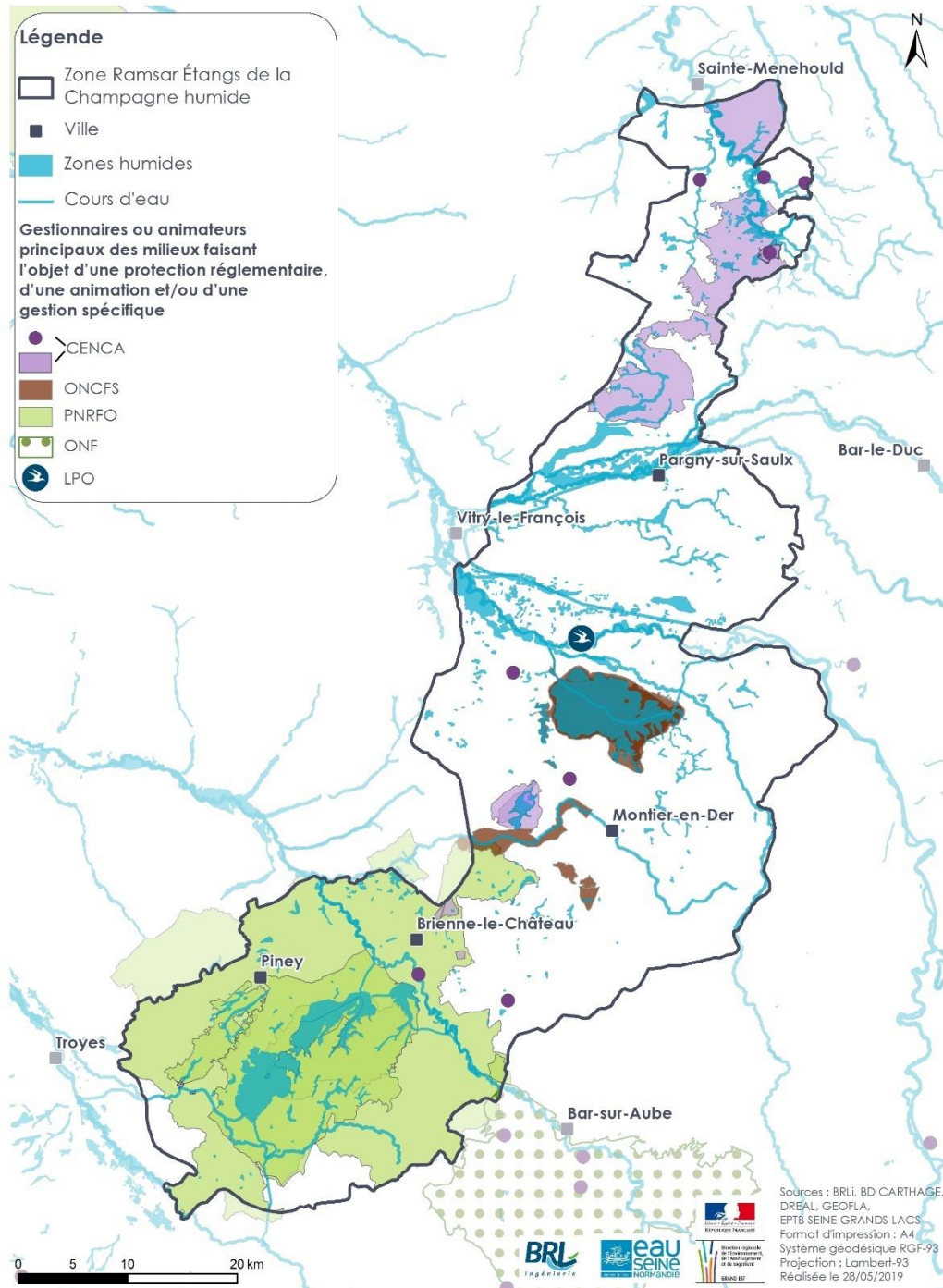


Figure 11. Répartition des gestionnaires ou animateurs de la biodiversité (étude BRLi)

Sur la dynamique des espèces, les tendances sont similaires à celles observées au niveau national. Si quelques espèces tirent profit des efforts réalisés sur le territoire (certains rapaces, ardéidés et la Grue cendrée), il reste beaucoup à faire. La prise en compte des espaces situés en dehors des grands sites préservés est l'un des principaux leviers pour permettre aux espèces de trouver nourriture et tranquillité sur de vastes zones, notamment en halte migratoire. A titre d'exemple, la Champagne Humide abrite 60% des effectifs de Cygne de Bewick de France, 53% des Harles piette et 50% des effectifs d'Oies rieuses.

Un des enjeux majeurs concerne la reconquête du fonctionnement naturel de nombreux étangs, indispensables à l'accueil de la biodiversité. En raison de niveaux d'eau trop élevés, on observe une régression des roselières, de l'avifaune paludicole et des nicheurs emblématiques comme le Butor étoilé. La Rousserolle turdoïde, le Busard des roseaux, et la Locustelle lusciniöide sont actuellement absents de certains étangs, qui étaient pourtant des bastions pour ces espèces. L'impact sur la végétation aquatique et les macros invertébrés (malacofaune notamment) est notable. L'enjeu est de rendre à ces milieux un fonctionnement plus naturel afin de recréer les conditions d'accueil favorables aux espèces mentionnées ci-dessus.

Pour les milieux agricoles, les points de vigilance identifiés concernent le retournement des prairies, le drainage voire leur plantation en peupleraies. Il s'agit de pratiques peu prises en compte par les moyens de protection qui se concentrent essentiellement sur les grands sites (lacs et grands massifs forestiers). La disparition de ces écosystèmes est un enjeu fort sur le site Ramsar. Ce sentiment est également partagé par la profession agricole qui rappelle l'importance de construire des systèmes viables pour une profession qui est aujourd'hui sous forte pression.

Au regard de l'état des masses d'eau tel que défini dans le SDAGE (bilan 2021), la qualité des eaux de surface (environ 60% du linéaire de cours d'eau présente un état écologique médiocre, avec des valeurs proches pour les plans d'eau) et des masses d'eau souterraines est en contradiction avec les ambitions de préservation de qualité des eaux du site Ramsar. Cet état risque de se dégrader avec le changement climatique. Sur les masses d'eau fermées, il faut s'attendre à des efflorescences de cyanobactéries de plus en plus fréquentes, longues et sur des périodes plus précoces et/ou tardives.

On soulignera ici que 79% des effectifs d'oiseaux d'eau hivernants du site Ramsar sont comptabilisés sur les lacs-réservoirs (LPO 2019). Le site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide » est le site métropolitain français le plus important en termes d'effectifs et en nombre d'espèces aviennes patrimoniales présentes en hiver. En 2021, c'est le deuxième site français derrière la Camargue, en nombre d'oiseaux d'eau recensés.



Figure 12. Illustration exposition Ramsar ECH - ©Jean Chevallier

4- LES ACTIVITES HUMAINES AU SEIN DU SITE DES « ETANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE »

A. Occupation des sols, maîtrise de l'aménagement du territoire et priorité « Ramsar »

Les données d'occupation du sol issues de Corinne Land Cover 2018 synthétisées ci-dessous, montrent la prédominance des surfaces agricoles et forestières qui représentent 94.91% de l'occupation du sol (une augmentation par rapport à Corine Land Cover 2012 : 91 % du territoire était occupé par des surfaces agricoles et forestières).

Libellé CLC	Code CLC	Surface (ha)	Surface totale (ha)	Ratio (%)
Surfaces en eau	5	12322,25	256408,39	4,81
Zones humides	4	742,91	256408,39	0,29
Territoires artificialisés	1	8770,22	256408,39	3,42
Forêts et milieux semi-naturels	3	87423,07	256408,39	34,1
Territoires agricoles	2	147149,93	256408,39	57,39

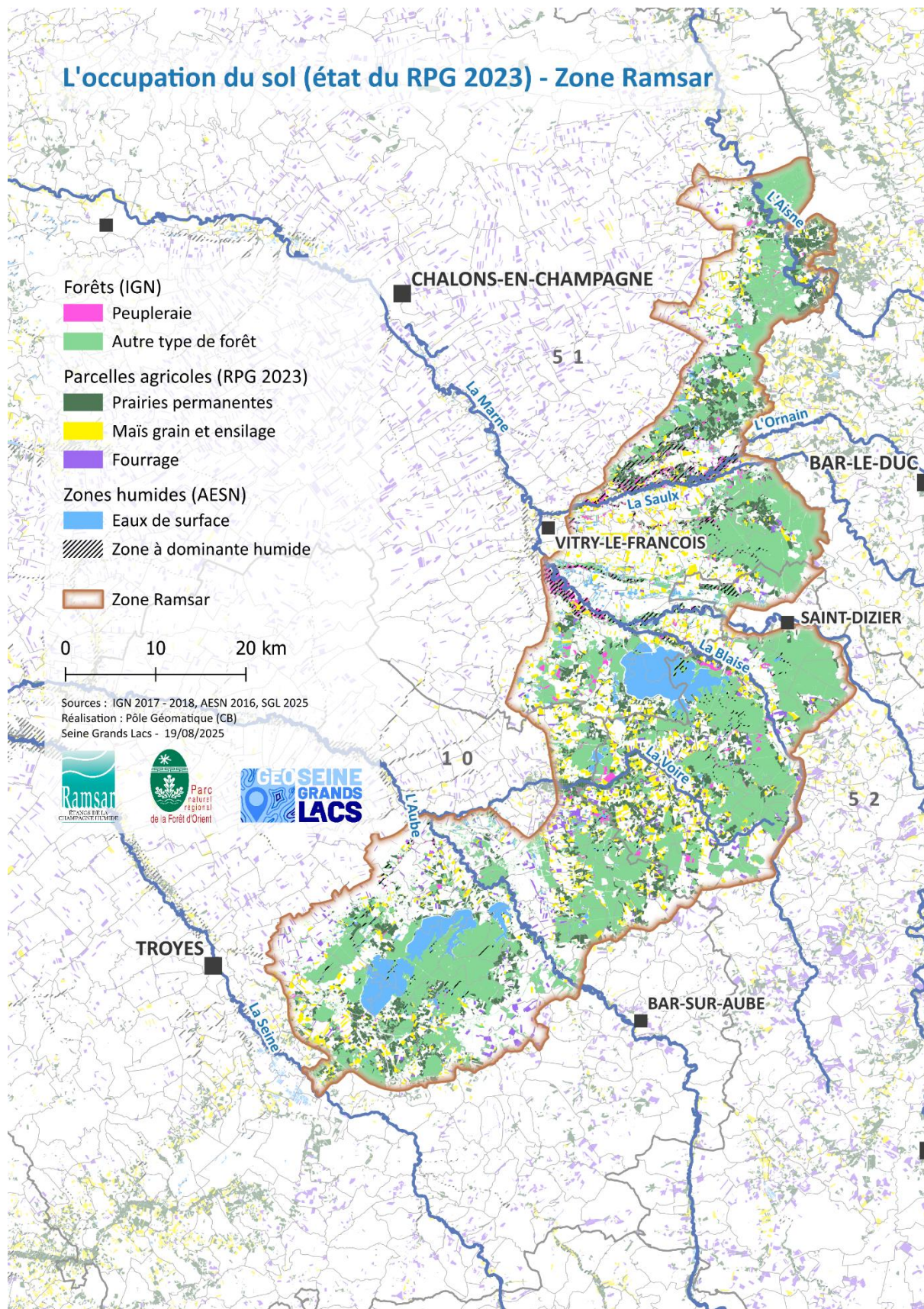


Figure 13. Carte de l'occupation des sols sur le site Ramsar « Etangs de la Champagne Humide » (RPG 2023)

Une vaste couverture de feuillus

Près de la totalité de la couverture forestière du site est dominée par les forêts de feuillus - en essence dominante – soit 83 277 ha. Les essences majoritaires à l'échelle de la Champagne humide sont les chênes sessile et pédonculé, le charme, le hêtre, et, de façon plus localisée le peuplier tremble.

Le bois de chêne est actuellement utilisé majoritairement comme bois de placage, charpente, en menuiserie, parqueterie ou tonnellerie. Le charme, essence accompagnatrice, est plutôt source de bois de chauffage.

« La forêt joue un rôle préventif dans le maintien d'une bonne qualité de l'eau (peu d'apports d'engrais et de produits phytosanitaires pour la gestion), curatif vis-à-vis des pollutions (prélève des éléments polluants dans les eaux de nappe et de ruissellement) et de régulation hydraulique (sols forestiers moins soumis au tassement et plus riches en matière organique que les sols agricoles). » (Extrait de la Charte Forestière des Territoires, PnrFO,2022). Elle occupe donc une place primordiale dans le maintien d'une bonne qualité des eaux. L'omniprésence des cours d'eau en Champagne humide se traduit par un engorgement des sols qui constitue la contrainte majeure dictant la dynamique forestière. La préservation des cours d'eau de tête de bassins versants est un enjeu sur le territoire, un mémoire technique a été publié en 2008 sur le territoire du PnrFO intitulé « Stratégie de préservation des cours d'eau forestiers du PnrFO et préconisation d'amélioration de leurs fonctionnalités hydrobiologiques ». De plus, de nombreux projets de restauration de mares forestières ont été réalisés ces dernières années, notamment en forêt du Grand-Orient.

De nombreuses actions et suivis sont réalisés (suivis de la biodiversité, animation, développement de l'économie forestière, expérimentations, favoriser l'accueil du public). Parmi les maîtres d'ouvrage et partenaires : l'ONF, la Centre National/Régional de la Propriété Forestière (CNPf ou CRPF), le PnrFO ou encore les gestionnaires et entreprises de travaux forestiers. A l'échelle du PnrFO, une Charte Forestière du Territoire existe, comme outil de gestion durable, destinée à l'ensemble des acteurs de la filière bois, comprenant un ensemble de 18 actions pour la période 2021-2025.



Figure 14. Illustration exposition Ramsar ECH - RNN de la Forêt d'Orient © P. Bourguignon

Le site Ramsar n'est pas identifié comme un enjeu pour les forestiers du site (propriétaires, gestionnaires, entrepreneurs forestiers, scieurs, etc.). Les enjeux prioritaires qu'ils identifient relèvent de questions relatives à l'adaptation des forêts au changement climatique : quelles essences favoriser, comment protéger les peuplements et assurer leur régénération face à la pression du gibier, comment accroître la captation du carbone par les forêts... des questionnements largement partagés par tous les forestiers de France et au-delà, qui bouleversent les pratiques forestières. L'ONF expérimente la plantation d'essences exotiques, toutefois, ces tests ne peuvent pas être réalisés au sein des Parcs naturels régionaux par accord national.

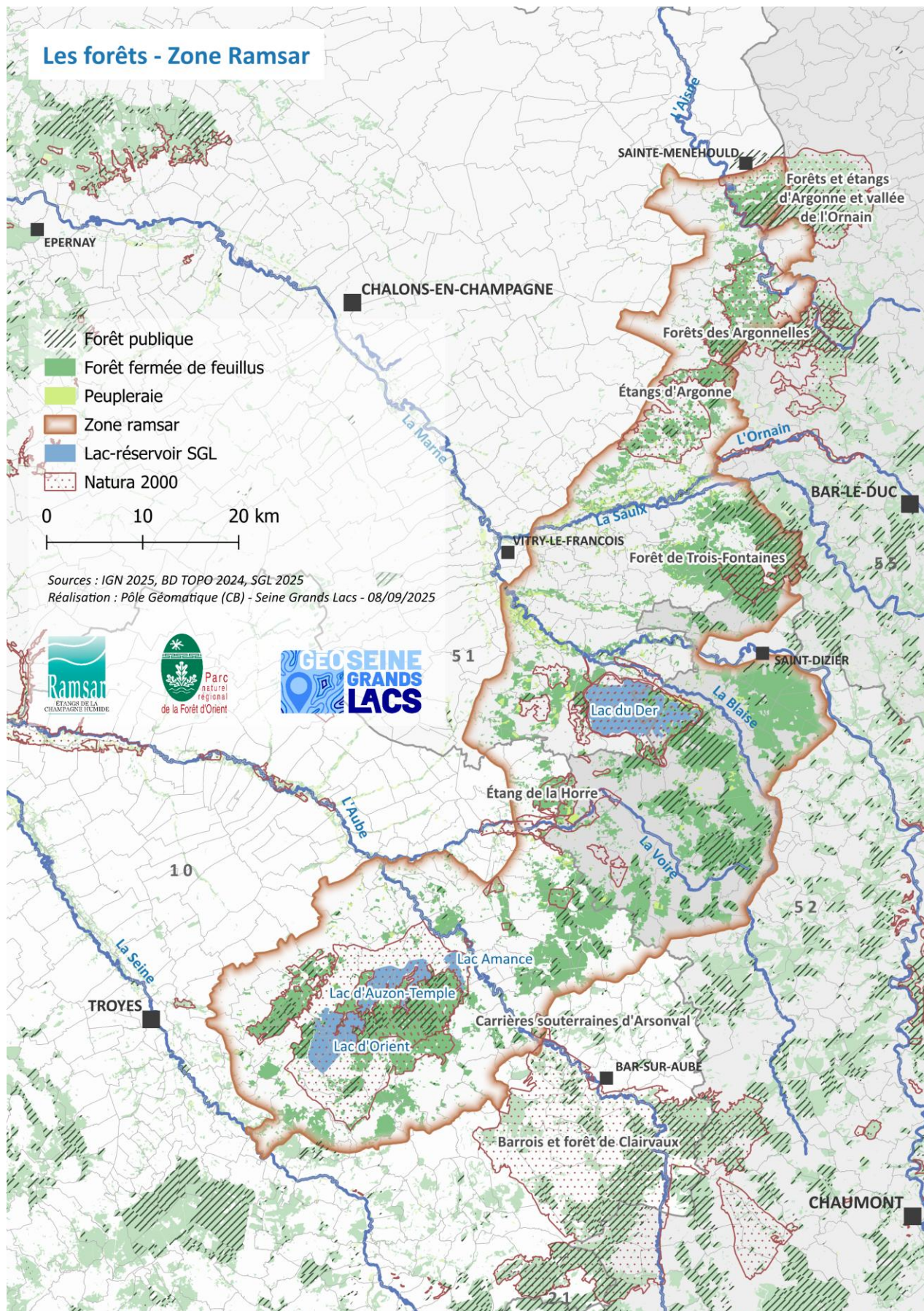


Figure 15. Carte des forêts du site Ramsar « Etangs de la Champagne Humide »

L'élevage, une activité à maintenir

Avec près de 150 000 ha, les activités agricoles sur le site Ramsar représentent 58% de la surface du territoire, ce qui est supérieur à la moyenne dans la région Grand Est (53 %).

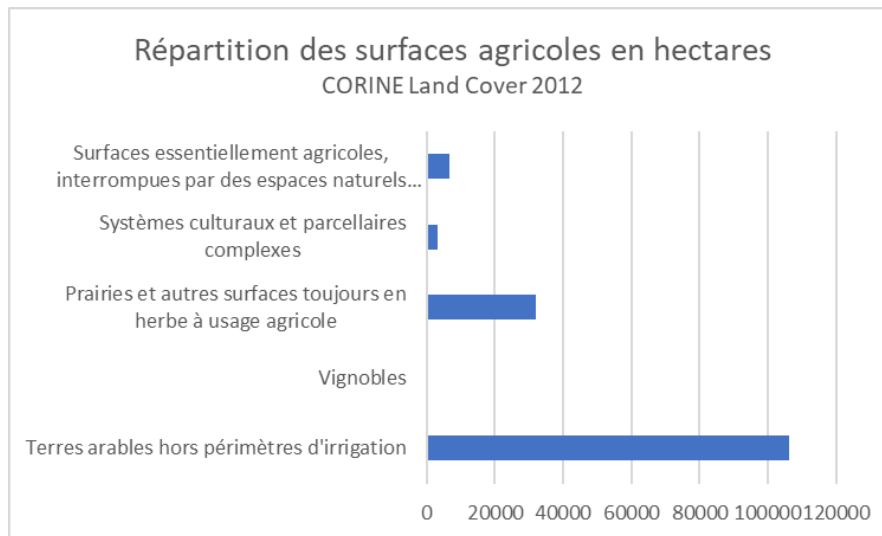


Figure 16. Usages des terres agricoles (CLC 2012)

Les prairies « permanentes » représentent plus de 27 000 hectares (données 2018 du Registre Parcellaire Graphique), contre plus de 106 000 hectares pour les terres cultivées (CORINE Land Cover 2012). Sur ces derniers espaces, les enjeux de reconquête de la trame verte sont prégnants. Dans le Pays Vitryat, 100 communes sont impliquées dans le programme Trame Verte et Bleue 2019-2024 animé par la FDC51. Celle-ci a réalisé en 2021 un suivi de l'intérêt des haies plantées depuis 25 ans, ainsi qu'une étude sur leur entretien par les agriculteurs en 2022. Toutefois, la priorité déterminée collégalement en termes d'intervention « Ramsar » est l'élevage extensif. En effet, entre 2010 et 2018, 233 hectares de prairies permanentes ont été retournées. On observe une déprise de l'élevage à l'herbe. A titre d'exemple, sur le PnrFO, 35 % des exploitations bovines ont disparu entre 2004 et 2015 et 40 % de la Surface Toujours en Herbe a été retournée entre 1989 et 2015. Ce phénomène induit la disparation des prairies (par retournement, drainage ou urbanisation), arrachage des haies, érosion des sols, réduction de zones tampons en cas de crue, réduction de la diversité floristique, simplification des habitats... Le maintien, voire le développement, de l'élevage extensif constitue donc un enjeu primordial pour conserver les surfaces de prairies permanentes. Ces deux éléments sont interdépendants : l'élevage extensif valorise les prairies, et les prairies nourrissent l'élevage. C'est donc un enjeu agro-écologique majeur, à la fois pour la préservation des écosystèmes, la durabilité de l'agriculture et la vitalité des territoires ruraux.



Figure 17. Prairies pâturées - illustration exposition Ramsar ECH - ©Jean Chevallier

Les lacs réservoirs

Les lacs présents sur le site Ramsar sont des lacs réservoirs des cours d'eau de l'Aube, la Seine et la Marne :

- Le lac-réservoir Marne (Lac du Der Chantecoq)
- Le lac-réservoir Aube (Lac du Temple et Lac d'Amance)
- Le lac-réservoir Seine (Lac d'Orient).

Ces trois lacs réservoirs³ totalisent une capacité de stockage de près de 730 millions de m³, soit plus de 90 % des 800 millions de m³ à l'échelle du bassin de la Seine amont. Ils sont soumis à une gestion hydraulique de précision, avec des variations du niveau d'eau au fil des saisons. C'est grâce à ces périodes de basses eaux et de hautes eaux qu'une biodiversité exceptionnelle a pu s'installer.

Au niveau local, les Territoires à Risque Inondation (TRI) de Saint-Dizier, Châlons-en-Champagne et Troyes bénéficient de l'effet tampon des zones d'expansion de crues, et pour les deux derniers, des réservoirs. Les lacs représentent également un pôle de développement économique et d'attraction touristique. Ces lacs assurent les missions d'écrêtement des crues et de soutien à l'étiage.

Les étangs

Le développement d'étangs à des fins piscicoles date du XIII^e siècle. Au cours de l'histoire, l'utilisation première des étangs de la Champagne humide a toujours été la pisciculture. Elle était à l'époque une source de revenus importante. D'après les inventaires réalisés en 2004, dans le cadre du diagnostic du territoire des étangs de la Champagne humide (Gautier & Larmande, 2004), les étangs abritent 23 des 130 espèces de poissons d'eau douce européennes. Une partie a été introduite et la plupart d'entre elles présente un intérêt piscicole (PnrFO, 2006). Une autre activité en lien avec ces étangs est la chasse au gibier d'eau, qui s'étale de mi-août à fin février.

Trois modalités de gestion piscicoles cohabitent sur le site des étangs de Champagne :

- La gestion extensive par les propriétaires des étangs : ces derniers vidant les étangs une fois par an et vendent le poisson à un pisciculteur ;
- La gestion intensive par les pisciculteurs professionnels : ces derniers peuvent produire plusieurs tonnes à l'hectare en raison d'un nourrissage artificiel.
- La production de vifs (poissons blancs destinés à servir d'appâts pour la pêche aux carnassiers) : ce mode de gestion est mené par quelques professionnels sur des étangs dédiés à cette production (PnrFO, 2006).

A ce jour, on recense plus de 400 étangs sur le site Ramsar, la majorité étant des étangs privés.

La pisciculture

La pisciculture est une spécialisation de l'aquaculture, elle désigne l'élevage des poissons en milieu naturel ou en bassin artificiel, destinés à la consommation. En France, elle regroupe trois secteurs d'élevage bien distincts : la salmoniculture, la pisciculture marine et la pisciculture d'étangs. Les professionnels de la pisciculture sont regroupés en syndicats ou instances nationales représentatives et développent leur activité dans le cadre d'une approche respectueuse de l'environnement tout en misant sur une production de haute qualité.

La pisciculture d'étang est une activité traditionnelle dont la production atteint les 8 000 tonnes pour le site Ramsar ECH. La plus grande partie de la production est valorisée sur le marché du repeuplement

³ Les capacités de stockage respectives des lacs réservoirs sont les suivantes : lac-réservoir Marne : 349 millions de m³ ; lac-réservoir Seine : 208 millions de m³ ; lac-réservoir Aube : 170 millions de m³ ; lac-réservoir de Pannecièrre : 80 millions de m³ (EPTB Seine Grands Lacs, 2018).

suivi par celui de la consommation directe. La pisciculture extensive en étang exploite et préserve un patrimoine d'une grande biodiversité mais se trouve confrontée depuis plus de 10 ans à la progression de la prédation par les cormorans. Après l'arrêt des activités en Sologne et en Camargue, la déprise menace les autres grandes régions. Les six grandes régions d'étangs piscicoles de France – Dombes, Forez, Champagne, Lorraine, Sologne et Brenne – sont considérées, à juste titre, comme des hauts lieux de la biodiversité. Elles affrontent cependant des difficultés économiques ou structurelles qui remettent aujourd'hui en cause cet acquis. Parmi celles-ci, en se conjuguant à d'autres facteurs, la prédation par les grands cormorans a dissuadé nombre de propriétaires de poursuivre leur exploitation. Pour demeurer attractifs, certains habitats comme les roselières doivent être entretenus et c'est là que la pisciculture peut jouer un rôle positif. Car pour rester l'activité économique porteuse de biodiversité qu'elle a longtemps été, la pisciculture d'étangs doit intégrer davantage la sauvegarde de la faune et de la flore. Ceci passe par des inventaires des étangs les plus remarquables, la mise en place d'aides ciblées ou de conventions, et surtout une indispensable sensibilisation des propriétaires et exploitants, qui ignorent souvent la nature du riche patrimoine biologique qu'ils possèdent.

Les actions conduites lors du premier Document d'Orientation ont permis de cartographier 340 étangs avec remise à jour des coordonnées des propriétaires. Cela représente plus de 20 propriétaires contactés. 17 diagnostics socio-économiques ont été établis et 18 étangs visités avec les propriétaires par la LPO CA, maître d'ouvrage de cette action (action 15 du DO 2023-2025).

Les étangs diagnostiqués

Etang	Commune et Département	Surface en roseaux/carex/joncs (ha)	Taille étang (ha)	Ratio roseaux/surface	Biodiversité
Etang des Petites Couées	Margerie-Hancourt (51)	2,6	4,6	57%	++
Etang des Bois	Margerie-Hancourt (51)	3,5	7	50%	+++
Etang des Grandes Couées	Margerie-Hancourt (51)	5,3	12	44%	++
Etang des Epargniers	Géraudot (10)	2,2	8,2	27%	++
Etang de la Fosse aux Bois	Brandonvilliers (51)	8	30	27%	+++
Etang des Lavards	Dosches (10)	2,7	11,2	24%	++
Etang de Maurepaire	Piney (10)	4,35	19,35	22%	++
Etang Neuf de Géraudot	Géraudot (10)	0,66	3,8	17%	+++
Etang Coutin	Humbécourt (51)	0,95	5,5	17%	++
Etang de l'Apostole	Rouilly-Sacey (10)	0,4	4,2	10%	+
Etang de Presle	Laubressel (10)	0,47	5	9%	+
Grand Pré	Dosches (10)	0,54	5,9	9%	++
Etang le Roi	Dommartin-Dampierre (51)	3,137	39	8%	+++
Etangs d'Ambrières (2 étangs)	Ambrière (51)	0,52	7,549	7%	+
Parc aux Pourceaux (4 étangs)	Villeneuve-au-chêne (10)	1,57	48,2	3%	-
Etang du Happet	La Ville aux Bois (10)	0,15	4,7	3%	+
Carprières de Morvilliers (3 étangs)	Morvilliers (10)	0,087	3,8	2%	-
Etang le Riche	Arzillières-Neuville (51)	0,2	9,5	2%	+
Etangs des vieux prés (3 étangs)	Courterange (10)	0,12	6	2%	-
Etang du Plain	Amance (10)	0,05	2,6	2%	-
Grand Etang	Vendoeuvre sur Barse (10)	0,11	9,4	1%	-
Etang d'Argot	Villeneuve-au-chêne (10)	0,01	4,15	0,2%	-



Lien très fort entre la surface en roselière et le potentiel de biodiversité

En se basant sur l'attractivité principalement pour l'avifaune et en fonction des espèces présentes



Types d'étangs

Activité	Nombre d'étangs concernés	%
Chasse	11	38%
Pisciculture	10	34%
Loisir / Pêche à la ligne	8	28%
Aucune	1	3%
Biodiversité	1	3%



Bail	Nombre d'étangs concernés	%
Non	8	57%
Oui	6	43%
Ne sait pas	8	-



Les gravières, témoins d'une activité humaine récente

En Champagne humide, les gravières représentent des espaces d'importance pour le cycle biologique de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau. Elles occupent une place majeure pour la nidification dans un premier temps, avec une forte hausse des populations de Fuligule morillon et de Nettes rouges (40 couples nicheurs comptés sur 40 gravières du Perthois en 2022, données de la FDC51), ainsi que des espèces protégées de laridés comme les Mouette mélanocéphale, Sterne pierregarin et Goéland leucophaée (données : FDC51). Les gravières jouent également le rôle de halte migratoire, situées sur les axes de migration, elles accueillent des espèces hivernant sur les gravières, comme le Harle piette ou le Garrot à œil d'or. Les gravières du Perthois représentent un réservoir très important pour la biodiversité locale, regroupant :

- des habitats rares ou en recul
- des espèces protégées, sensibles, spécialisées
- des fonctions écologiques essentielles (reproduction, hibernation, refuge, halte migratoire)

Préserver ces sites, les valoriser, assurer une gestion adaptée (maintien de berges nues, de zones peu profondes, protection des carrières souterraines, limitation des perturbations) est donc crucial pour la conservation de la biodiversité dans le Perthois.

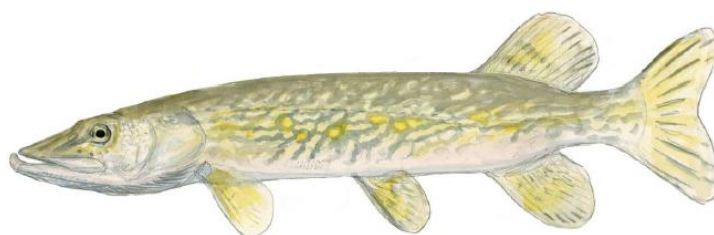


Figure 18. étangs - illustration exposition Ramsar ECH - ©Jean Chevallier et Stéphane Hette

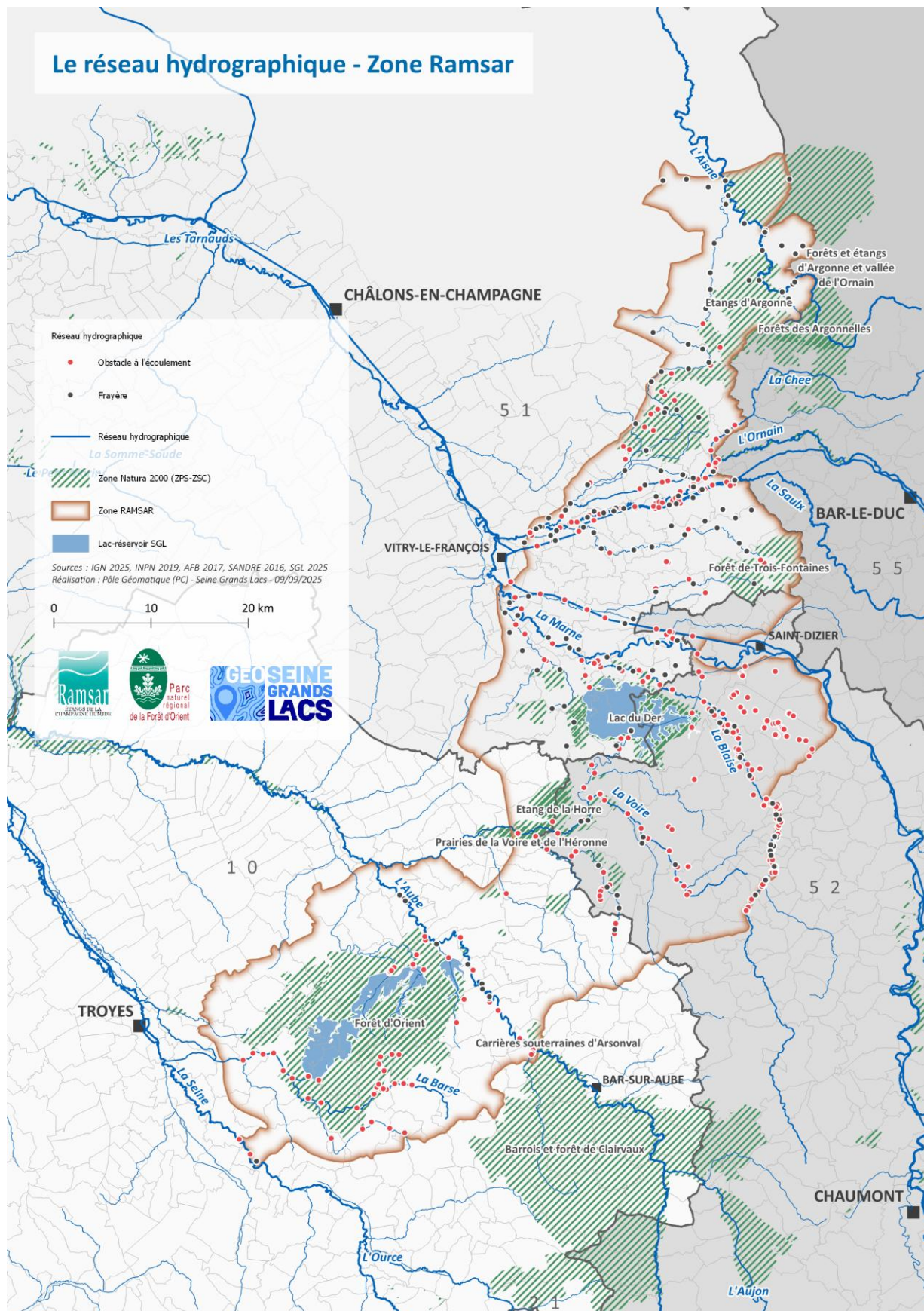


Figure 19. Carte du réseau hydrographique du site Ramsar « Etangs de la Champagne Humide

B. Un territoire bien couvert en documents de planification

Le SRADDET de la région Grand Est a été adopté le 22 novembre 2019. Ce document intégrateur – notamment du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et du schéma régional climat air énergie (SRCAE) - propose une stratégie d'aménagement du territoire à l'horizon 2050. Décliné en 30 règles, le SRADDET aborde clairement les enjeux de préservation environnementale ; et en particulier la règle 16 qui vise la sobriété foncière. Cette règle demande en effet la réduction de la consommation du foncier naturel, agricole et forestier d'au moins 50 % d'ici 2030, et de tendre vers une réduction de 75 % de la consommation foncière à horizon 2050, par rapport à la période de référence définie par le porteur de projet. Plusieurs règles concernent également la préservation des zones humides ou plus largement la Trame Verte et Bleue :

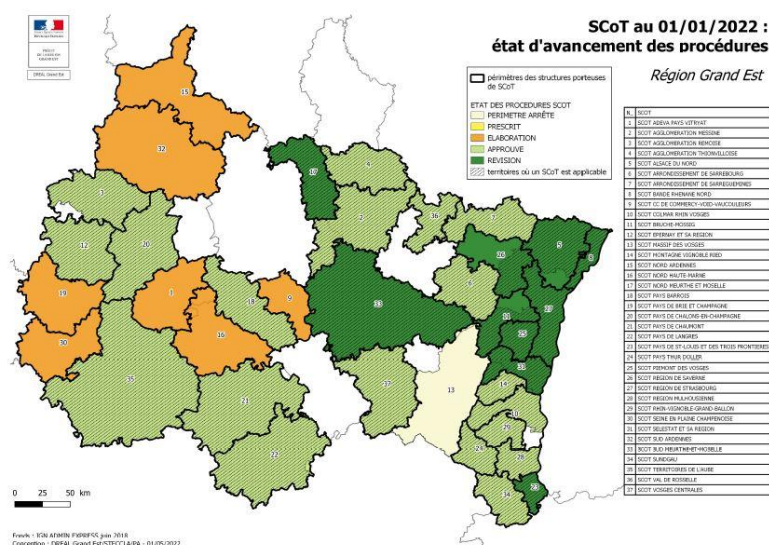
- Préserver les zones humides (règle 9) ;
- Préserver et restaurer la Trame Verte et Bleue (règle 8) ;
- Préserver les zones d'expansion des crues (règle 19) ;
- Limiter l'imperméabilisation des sols (règle 25).

Ces règles, dans un lien de « compatibilité », s'appliquent aux documents de rang inférieur : SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) ou carte communale. Sur le périmètre du PNR de la Forêt d'Orient, la Charte s'oppose également aux SCoT et aux PLU.

Le site des « Etangs de la Champagne humide » est presque entièrement couvert par des SCoT approuvés ou en cours d'élaboration :

- Le SCoT des Territoires de l'Aube – intégrant l'ancien SCoT du PNR de la Forêt d'Orient, comporte des dispositions particulières à celui-ci et notamment la cartographie des zones à dominante humide, réalisée par le PnrFO. Il est porté par le Syndicat d'étude, de programmation et d'aménagement de la région troyenne (Syndicat DEPART).
- A l'échelle du PnrFO, la charte du Parc détermine les orientations de protection, de mise en valeur et de développement, ainsi que les mesures permettant de les mettre en œuvre.
- Le SCoT Nord Haute-Marne, porté par le Syndicat Mixte Nord Haute-Marne, est en cours de finalisation avec une présentation des différentes orientations à la population.

Le SCoT du Pays Vitryat, porté par le syndicat mixte ADEVA Pays Vitryat a été finalisé en 2024.



Les EPCI et SCOT - Zone Ramsar

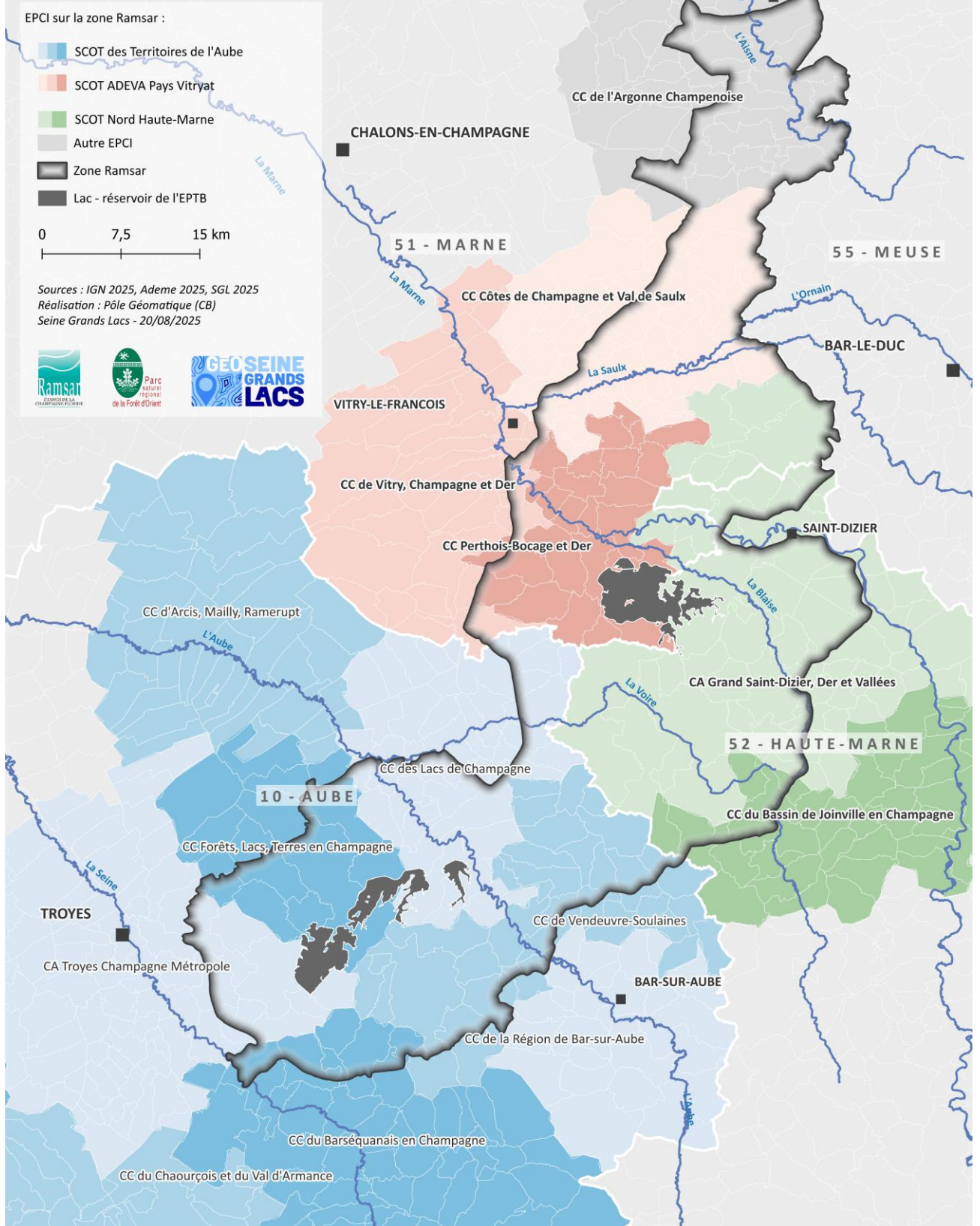


Figure 20. Carte des SCOT en place sur le territoire, et des intercommunalités adhérentes

Le SRCE 2016 - Zone Ramsar

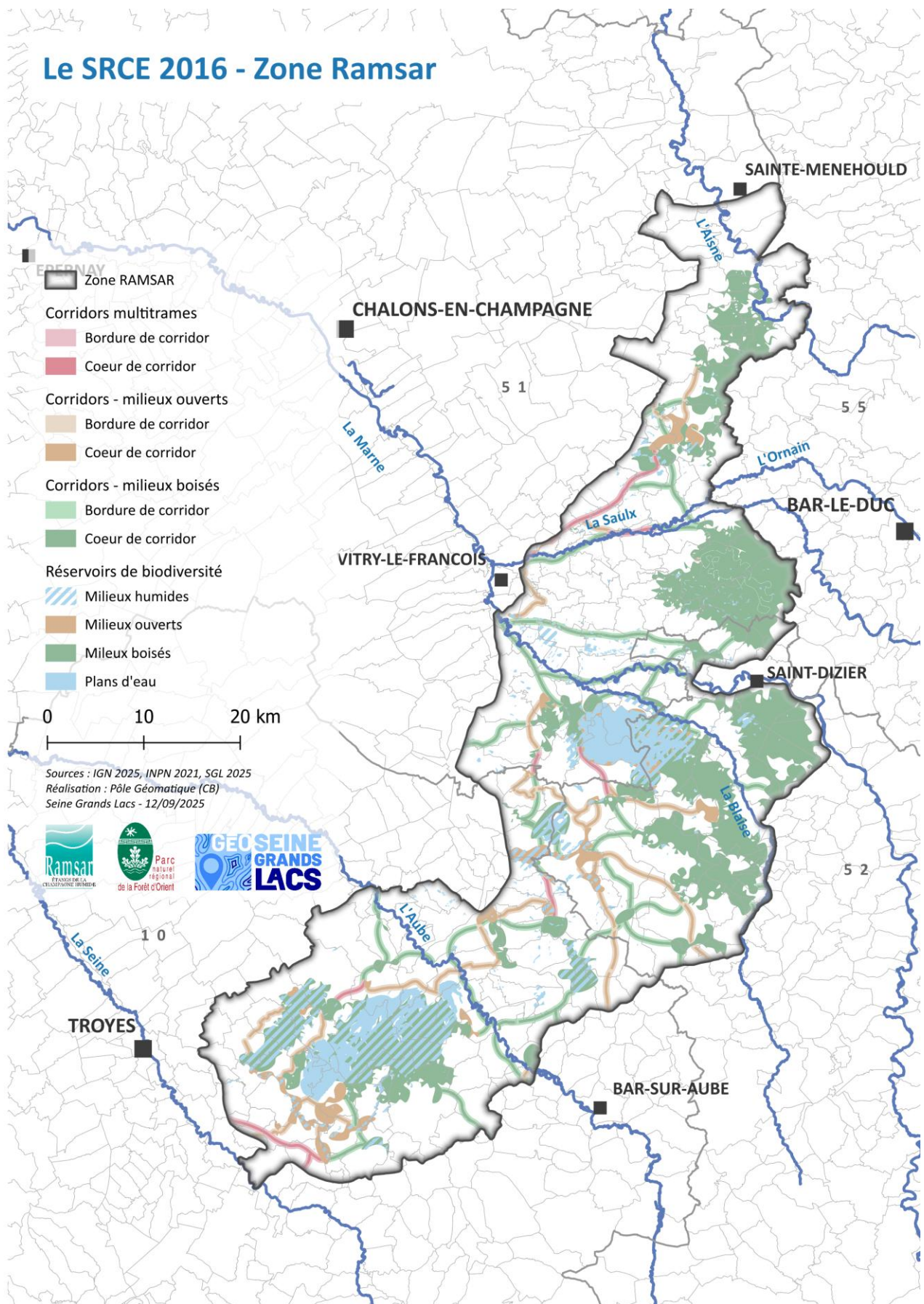


Figure 21. Carte du SRCE du site Ramsar « Etangs de la Champagne humide », actualisée en 2025

Une prise en compte insuffisante des zones humides dans les politiques d'aménagement du territoire

Malgré le bon niveau de couverture du territoire en documents de planification, ayant pour obligation l'aménagement durable du territoire, la prise en compte des zones humides et de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme est difficilement mesurable à l'échelle du site Ramsar. Une analyse partielle est disponible sur le territoire du PNR de la Forêt d'Orient (qui porte des actions de suivi/conseil sur les documents d'urbanisme). Dans le cadre du premier DO, une plaquette sur la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme a été réalisée et transmise à l'ensemble des 228 communes du territoire.

Le site Ramsar ne dispose pas dans son intégralité d'une carte des zones humide effectives (existant principalement sur le PnrFO). Cependant, des inventaires ont été lancés, ou sont en cours de finalisation, par certains syndicats de rivière du territoire lors du premier DO (SMBMA, SMABV, SMAVAS), ce qui permettra de compléter les connaissances. Pour les zones sans inventaires, il est toujours important de porter une attention particulière sur les documents d'urbanisme dès leur lancement. Des cartographies des zones humides devraient être réalisées à cette occasion.

La réglementation liée aux zones humides est une préoccupation relativement récente, et nombre de documents d'urbanisme, qui n'ont pas encore fait l'objet de révision, ne l'ont pas intégrée. L'inventaire des petites zones humides est inexistant, mais le sujet des zones humides est aujourd'hui systématiquement pris en compte lors de l'élaboration ou de la révision d'un Plan Local d'Urbanisme.

La considération encore partielle des zones humides dans les documents d'urbanisme menace ces milieux difficiles à restaurer une fois qu'ils ont été endommagés voire détruits. En outre, le Plan Local d'Urbanisme (Intercommunal) est un document encore peu mobilisé sur le territoire. Et la prise en compte des zones humides reste complexe avec le Règlement National d'Urbanisme ou une carte communale qui rend plus difficile la perception des fonctions et le porter à connaissance. Enfin, la problématique des zones humides est souvent associée à celle du risque inondation induisant une certaine confusion.

Cela implique une pression potentielle importante pour les espaces interstitiels et la qualité des territoires qui ne bénéficient pas d'un périmètre remarquable du point de vue du patrimoine naturel.

5- LES ENJEUX RECENSES SUR LE SITE DES « ETANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE »

A. Des économies à développer et structurer, dans un cadre maîtrisé, facteur favorable aux enjeux environnementaux

Des enjeux croisés entre protection de la biodiversité et activités humaines

Des questions prégnantes liées aux activités humaines se font ressentir sur le territoire. Elles concernent les impacts de l'urbanisation, de l'artificialisation des sols, et plus largement de projets qui n'appréhendent pas toujours bien les enjeux de conservation et de reconquête de la biodiversité. Pour autant, certaines, comme la chasse, l'agriculture ou la pisciculture, sont des composantes à part entière du territoire, et il convient donc de travailler de manière concertée avec ces acteurs.

- Agriculture et environnement : la profession agricole souhaite pouvoir reconnecter le monde agricole et les enjeux environnementaux. Selon le modèle économique actuel, les agriculteurs

retournent parfois des prairies pour y planter du maïs, plus rentable. Ce qui n'est pas favorable à la biodiversité.

Néanmoins, la préservation des prairies humides et des richesses écologiques associées repose presque exclusivement sur leurs épaules, d'où l'importance d'accompagner, préserver et valoriser les pratiques vertueuses.

La question des grues cendrées est également sensible. Avec des populations en forte croissance, les dégâts sur les cultures sont de plus en plus importants et sur des périodes qui s'allongent.

- Pisciculture et biodiversité : les étangs sont souvent gérés avec des niveaux d'eau très hauts, avec des intrants, pour favoriser la production de poissons, ce qui n'est pas favorable à la faune, en particulier l'avifaune et les insectes. En outre, certaines pratiques ou certaines espèces introduites peuvent causer de gros dommages à la biodiversité. Néanmoins, la pisciculture et la préservation des étangs restent un des facteurs clés de la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité associée.

La Champagne humide, un territoire encore peu connu et une fréquentation touristique hétérogène

A l'exception de la Champagne viticole, internationalement reconnue pour son vin d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), la destination de la Champagne « humide » et des grands lacs de Champagne souffre d'un manque de notoriété. L'absence de grande agglomération à proximité, de plus de 100 000 habitants – à l'exception de Troyes – accentue cette carence de renommée.

Les lacs de Champagne font parties des zones naturelles "phares" du tourisme de nature dans la région. Ils attirent surtout une clientèle régionale ou de proximité, en quête de calme, de nature, d'espaces ouverts, plus qu'une clientèle internationale ou d'affaires. En termes d'accueil touristique (nuitées), ils ne rivalisent pas avec les sites "urbains" ou culturels très connus, mais ils jouent un rôle essentiel dans l'équilibre territorial, avec une offre touristique complémentaire.

Il s'agit de l'un des défis que doit relever la destination « Champagne », intégrée au sein de la stratégie régionale de développement touristique du Grand Est.

Le tourisme est un secteur économique dynamique sur le territoire, avec un important potentiel à développer. Toutefois, il dépend fortement de la saisonnalité, avec une fréquentation importante en période estivale, liée à l'attractivité des 3 lacs en disposant (baignade, activités nautiques).

Néanmoins, la fréquentation est répartie de façon très hétérogène, se concentrant principalement dans les secteurs du lac du Der et du PnrFO, particulièrement dynamiques en période estivale.

Les centres d'accueil du public en termes de communication nature sont concentrés autour du Lac du Der – essentiellement - et du PnrFO, délaissant le reste du territoire.

Il existe également autour des lacs des zonages aménagés pour les activités nautiques, deux intérêts très différents, notamment sur le Lac du Der :

- Les loisirs aquatiques, en saison estivale, pour lesquels le cadre naturel est secondaire. S'ils sont organisés (zones de quiétude, cadrage des activités...), ils sont peu en lien avec le patrimoine naturel de la Champagne humide. Les passerelles vers le tourisme de nature ne semblent pas une priorité pour de nombreux visiteurs.
- Les loisirs ornithologiques, principalement en saison hivernale ou de migration, où l'enjeu est strictement lié aux qualités écologiques du secteur, mais très centré sur les grands lacs. Si globalement les visiteurs sont respectueux des règles, il n'en reste pas moins que des débordements sont parfois identifiés, à mettre en lien avec les fortes affluences. Ces derniers

peuvent avoir un impact sur la quiétude des oiseaux. En outre, ce tourisme induit des conflits d'usages avec les agriculteurs (piétinement des parcelles cultivées, attroupements en bordure de route et sur les chemins privés, etc.) et manque de ce fait d'encadrement et de sensibilisation.

Pour le reste, les initiatives touristiques sont encore trop peu connectées au label Ramsar, malgré l'enjeu du tourisme ornithologique.

Des atouts écologiques encore inexploités en termes de développement économique et touristique

La Champagne humide fait partie des hauts lieux de l'observation ornithologique en France. Ce patrimoine vivant favorise un tourisme ornithologique exceptionnel, et notamment sur des périodes complémentaires (hiver et mi-saison) au tourisme estival plus conventionnel. C'est un atout certain, que les acteurs estiment trop peu valorisé et surtout qui se concentre autour des grands sites et du Lac du Der, troisième site le plus fréquenté de la région Grand Est en 2016). Afin de pallier ce constat, l'une des actions du premier DO consistait à former les acteurs du tourisme à l'ornithologie. Ainsi, 2 sessions de formation ont été proposées en 2025 aux hébergeurs, guides et offices de tourisme, pour les aider à orienter aux mieux les touristes venus observer les oiseaux sur le territoire Ramsar.

Le label Ramsar doit être un tremplin pour faire connaître l'ensemble de la Champagne Humide. Il pourrait être une véritable opportunité pour :

- Valoriser le territoire

Si la Champagne humide est bien connue des ornithologues, elle l'est bien peu du grand public. Pourtant, l'histoire riche et particulièrement fournie a façonné le territoire tel qu'il est aujourd'hui. Le tourisme patrimonial (historique et « de nature ») est assez peu valorisé par les offices de tourisme alors qu'il est un levier de valorisation du territoire. En profitant de la situation des grands sites, il y a là une opportunité pour faire connaître Ramsar, et irriguer le territoire depuis les sites qui concentrent les fortes affluences. Le tourisme ornithologique est une opportunité de développement. Il peut permettre de créer de l'économie, avec des retombées sur la gestion des sites et la protection de l'environnement. Mais il faut adapter l'offre à une demande à la fois spécialisée, tout en la démocratisant vers des publics non-avertis.

- Préserver la Champagne humide

Parler d'enjeux écologiques, déconcentrer les afflux touristiques, sensibiliser aux filières de qualité et favoriser des filières de haute qualité environnementale et alimentaire sont des leviers qui vont tous vers la préservation de la Champagne humide.

En termes d'accès et de desserte, les infrastructures sont présentes. L'Ile-de-France, foyer de population connecté par le train et l'avion à l'Europe et au monde, se trouve à moins de deux heures de train. De nombreuses liaisons routières existent également.

L'élevage, une activité économique à soutenir

En contexte de crise climatique, le site des « Etangs de la Champagne humide » présente des atouts certains pour l'avenir de l'élevage :

- Les prairies rendent des « services » environnementaux : stockage de l'eau, rôle d'épuration, puits de carbone, biodiversité importante

- Les milieux humides sont un milieu propice à l'élevage : à l'avenir le changement climatique pourrait rendre la zone favorable à l'élevage grâce à la présence « naturelle » d'eau.

Le contrat de la filière élevage (viande et lait) du Grand Est est arrivé à terme en 2020. Il visait notamment à accroître la valeur ajoutée en transformation des produits d'élevage, par des productions régionales de qualité (comme les AOC fromagères, ou en Grand Est, les Eleveurs de Champagne-Ardenne ou Lorraine Qualité viande, Porc Saint Nicolas), et par la modernisation et la diversification des outils d'abattage, afin de répondre aux besoins des circuits courts et augmenter les parts de marché des viandes de la région.

La question agricole est complexe : si le territoire fait face à de nombreuses difficultés économiques, ces contraintes constituent aussi un terrain propice à l'émergence d'une agriculture durable. Mais pour cela, la profession a besoin d'être aidée, accompagnée, guidée et valorisée.

Les haies sont des alignements d'arbustes et parfois d'arbres que l'on retrouve principalement en bordure de champs ou de routes. Bien plus que de simples éléments du paysage rural, elles constituent de véritables écosystèmes riches et complexes, essentiels à la biodiversité. Elles abritent de nombreuses espèces animales, comme des oiseaux, des insectes pollinisateurs, des petits mammifères ou encore des amphibiens. Leur flore est tout aussi variée, composée de plantes locales telles que le noisetier, l'aubépine ou le chêne. Ces haies jouent également un rôle central dans le fonctionnement des milieux naturels : elles servent d'abris, de lieux de reproduction et de corridors écologiques pour la faune. Par ailleurs, elles remplissent des fonctions écologiques majeures : protection contre l'érosion, filtration de l'eau, stockage du carbone, régulation du climat local, ou encore protection des cultures contre le vent. Elles sont donc précieuses à la fois pour la nature et pour les activités humaines, notamment l'agriculture. Cependant, les haies sont gravement menacées depuis plusieurs décennies (Depuis 1950, environ 70 % du linéaire de haies ont disparu du paysage bocager français). Le remembrement agricole, l'urbanisation, les pratiques agricoles intensives et l'entretien inadapté ont conduit à l'arrachage massif de haies, provoquant une perte importante de biodiversité et de services écologiques. Face à ces menaces, leur préservation est devenue une priorité. Cela passe par la replantation de haies diversifiées, un entretien respectueux, et une prise de conscience collective de leur valeur. Protéger les haies, c'est agir concrètement en faveur de la biodiversité, de la résilience des paysages et de la lutte contre le changement climatique.

Les fédérations de chasse sont également impliquées dans des aménagements agricoles, avec notamment 66km de haies plantées par la FDC 10, 154km par la FDC 51 (dont 99km entre 2023 et 2025) et 38km par la FDC 52 depuis 2020. De plus, dans le cadre du projet Agribiodiv'Est, la Fédération régionale de Chasse du Grand Est a planté 130 km et semé 97km de haies depuis 2020.

La pisciculture : une économie et des surfaces relativement réduites mais qui représentent des enjeux prégnants

Le Grand Est compte environ 150 emplois directs liés à l'aquaculture et est la troisième région de production de poissons d'étang en France.

Pourtant, les activités de production, de loisirs et la gestion qui sont pratiquées sur les étangs sont très mal connues. L'amélioration des relations, de la connaissance et de partages entre acteurs du site Ramsar et les propriétaires-gestionnaires d'étangs et d'anciennes gravières est considérée comme un enjeu important. En effet, nombreux sont les enjeux écologiques présents sur ces espaces, tant en termes de qualité des eaux que d'habitats pour la faune, en particulière aviaire. Certains étangs sont dans un état écologique jugé alarmant, alors que d'autres, comme ceux de Belval-en-Argonne et

Outines pourraient servir de « sites de démonstration » des pratiques de gestion « écologiquement vertueuses ». Dans ce contexte, le premier DO Ramsar a été l'occasion de rencontrer l'ARCHE (association des propriétaires d'étangs de l'Aube) et les pisciculteurs du territoire afin d'échanger sur les pratiques et la gestion des étangs. Un guide des bonnes pratiques de gestion à destination des propriétaires d'étangs a été rédigé par le CEN Champagne-Ardenne et sera diffusé en 2026. Des diagnostics ont été réalisés chez quelques propriétaires d'étangs par la LPO et le CEN et ce travail se poursuivra dans les années à venir au vu du nombre d'étangs présents sur le territoire.

Les forêts, des enjeux qui dépassent le cadre local

Les préoccupations vis-à-vis des effets du changement climatique en forêt ne relèvent pas d'une spécificité locale. La dynamique Ramsar ne pourra prétendre à la résoudre mais pourra fournir des éléments de réflexion pour alimenter les expérimentations en forêt.

Nous pouvons souligner quelques exemples d'actions déjà mises en place dans une dynamique plus durable :

- Stratégie « vieux bois » de l'ONF ;
- Programme Trame Verte et Bleue du CRPF Grand Est ;
- Exploitation forestière réalisée jusqu'à une bande tampon de minimum 10m autour des rus et mares forestières (Forêt du Grand Orient, site du Conservatoire du Littoral).

La question de la préservation des zones humides, quel que soit le milieu concerné – dont la forêt – demeure un enjeu prioritaire. Pour ce milieu, cela peut être ciblé sur la restauration des continuités écologiques le long des cours d'eau, notamment en fond de vallée en lien avec les enjeux de soutien conjoncturel liés à la plantation de peupliers, et la préservation du petit chevelu hydraulique (rus forestier, ornières), notamment en phase d'exploitation et des mares forestières.

La question des mares forestières doit être traitée dans le programme d'action. Le **programme régional d'actions en faveur des mares** (PRAM) est un outil clé pour protéger les mares, y compris forestières, en relevant les enjeux majeurs pour la biodiversité. Il agit à plusieurs niveaux : connaître, restaurer, gérer, sensibiliser, intégrer dans les politiques publiques. Dans le Grand Est, le programme est bien structuré, avec des projets concrets (cartographie, diagnostics, priorisations) et des actions de terrain. Pour les mares forestières en particulier, l'un des grands défis est l'identification et la caractérisation (état, régime d'eau, connectivité), et d'en assurer la gestion durable malgré les contraintes (climat, usages du sol, ressources, etc.).



Figure 22. Illustration exposition Ramsar ECH - Forêt et Cigognes noire © J.Chevallier

Le PRAM Grand Est, par les actions et études qu'il porte, propose un certain nombre de mesures et orientations directement applicables aux mares forestières. Parmi elles :

- **Restaurer les mares forestières** en mauvais état : curage, reprofilage des berges, éclaircissement de la végétation, etc.
- **Réaliser un inventaire systématique** incluant toutes les mares (forestière, agricole, etc.), avec caractérisation floristique, faunistique, hydrique, connectivité, etc.
- **Assurer un suivi post-restauration** pour mesurer l'impact des actions, notamment sur les amphibiens, la flore aquatique, etc.
- **Favoriser la connectivité** entre mares, en lien avec la TRAME Bleue, pour que les espèces puissent circuler entre mares, et que celles-ci soient moins isolées.
- **Accompagner les acteurs locaux** (forestiers, propriétaires privés, communes) : conseils techniques, aide à la formulation de projets, mise à disposition de diagnostics, identification des financements.
- **Sensibiliser** : publics scolaires, grand public, forestiers, techniciens, sur l'intérêt des mares forestières, les menaces, les bonnes pratiques.
- **Prendre en compte la végétation des mares** (non seulement la faune) : flore aquatique, berges, végétation liée à l'eau, qui joue un rôle essentiel dans la structure et le fonctionnement écologique des mares.

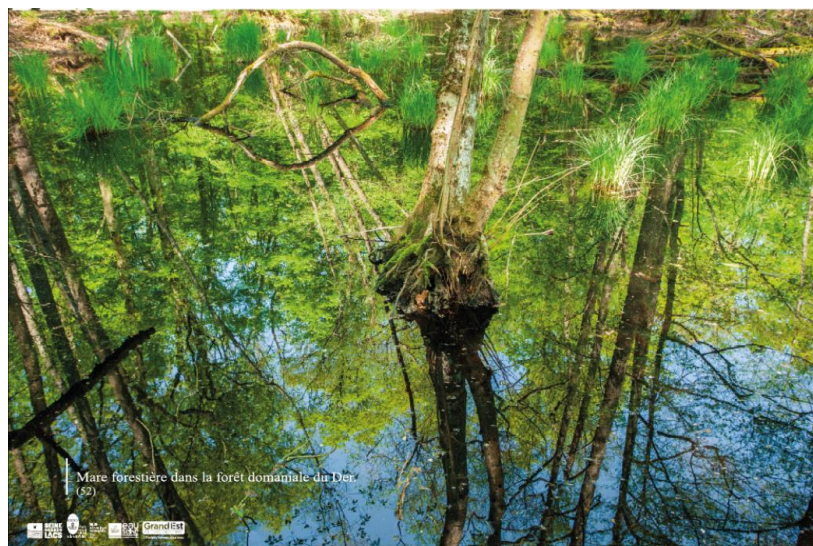


Figure 23. Mare forestière, illustration exposition Ramsar ECH, © Pascal Bourguignon

La fin d'exploitation des gravières et leur devenir

Un enjeu récent apparaît sur ces milieux. A la fin de leur exploitation, les gravières sont rendues à leur propriétaire remblayées ou en tant que plan d'eau, en répondant au cahier des charges de leur plan de restauration prévu avant même leur ouverture. Plusieurs choix de gestion s'offrent aux propriétaires mais, la plupart du temps, les finalités sont les suivantes :

- Un aménagement en **étang de pêche** (ou en carpodrome) : ce choix réduit l'attractivité des gravières pour les oiseaux d'eau et induit un dérangement occasionné par les pêcheurs (bruit, utilisation de bateau électrique, ...). Sans parler de l'eutrophisation causée par la trop grande concentration d'amorces, de feuilles, etc. sans vidange possible. De plus, l'empoisonnement non-raisonné est un risque, avec une trop grande concentration de carpes et poissons fouilleurs, entraînant une importante turbidité de l'eau. Un impact direct sur les populations d'oiseaux d'eau est celui des silures, comme prédateur parfois introduit dans ce type d'étangs. Afin de confirmer ces observations, la FDC51 a réalisé en 2022 une étude sur les populations

d'oiseaux d'eau sur les gravières du Perthois, faisant suite aux études précédemment menées sur ces milieux par l'OFB(ONCFS2005 – Les oiseaux d'eaux des carrières alluvionnaires du Perthois. Structure du peuplement et relations avec les variables environnementales. AESN, DIREN Champagne-Ardenne, UNICEM, Région Champagne-Ardenne : 123 pp.).

- **Installation de panneaux photovoltaïques** : de plus en plus de projets photovoltaïques se développent autour des gravières. Ce sont des projets au sol, flottants ou mixtes. Si les centrales terrestres visent prioritairement les gravières remblayées, celles flottantes portent sur les sites post-exploitation. Cette innovation, encore peu développée sur le territoire, menace aujourd'hui les gravières. Ce type d'installation risque d'impacter sévèrement les oiseaux d'eau (perte d'habitat, collision, modification du microclimat ou encore pollution chimique). Le peu de recul existant sur ces projets ne permet néanmoins pas d'en évaluer les réels impacts sur la biodiversité (*source* : FDC51, *comm. pers.*).

Il convient de prendre en compte ces milieux dans les enjeux du site : il est donc essentiel de développer nos connaissances sur les gravières pour aider les instances à encadrer et guider au mieux ces projets.



Figure 24. Ancienne gravière de Lesmont (photo : PnrFO)

B. Les acteurs de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) : état des lieux et rôle à jouer

Définition

Les lois du 27 janvier 2014 (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)), du 7 août 2015 (Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)) et du 30 décembre 2017 (Fesneau) ont créé puis modifié une nouvelle compétence de gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, la « GEMAPI ». Aussi, le paysage organisationnel de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques a fait l'objet de profondes mutations, ce qui a abouti au renforcement de l'hétérogénéité des gouvernances du grand cycle de l'eau.

C'est une compétence obligatoire des communes exercée de plein droit par des intercommunalités à fiscalité propre à partir du 1^{er} janvier 2016 et au plus tard le 1^{er} janvier 2018. La gestion et la restauration des zones humides fait partie de la compétence GEMAPI, qui est définie par les 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- (1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- (2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- (5°) La défense contre les inondations et contre la mer ;
- (8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.**

Enjeux et acteurs du site Ramsar

Les acteurs portant la compétence GEMAPI sont donc concernés par le site Ramsar « Etangs de la Champagne humide ». Ils disposent en effet d'outils juridiques pour intégrer la valorisation et la sauvegarde des services rendus par les zones humides dans une gestion globale du cycle de l'eau.

Cet enjeu concerne en premier lieu les intercommunalités, compétentes en matière de GEMAPI, et les organismes auxquels elles ont transféré ou délégué la compétence : les syndicats de rivière, les Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) et les Etablissements Publics territoriaux de Bassin (EPTB) définis au L 213-12 du Code de l'environnement.

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations prennent appui sur un ensemble d'instruments dont la fonction et la portée juridique varient. Certains de ces documents sont strictement stratégiques (SLGRI), ou sont des documents de planification avec une portée juridique (SAGE, PLUi, SCoT) tandis que d'autres, qui constituent les déclinaisons opérationnelles des premiers, sont des instruments contractuels (PAPI/Contrats de milieux).

La liste des collectivités GEMAPI du périmètre du site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide » est la suivante :

- Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs – 75012 PARIS
- Entente Oise-Aisne – 60200 COMPIEGNE
- Syndicat départemental des eaux de l'Aube (SDDEA) – 10000 TROYES
- Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de l'Aisne (SMAVAS) – 51800 SAINTE MENEHOULD
- Syndicat mixte du bassin de la Marne et ses affluents (SMBMA) – 52300 JOINVILLE
- Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Voire (SMABV) – 52220 MONTIER EN DER
- Syndicat mixte d'aménagement hydraulique de la Chée – 51330 VROIL
- Syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique de la région du Perthois – 51340 PARGNY SUR SAULX
- Syndicat mixte de la Marne moyenne (S3M) – 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
- Syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique de la Vière – 51 340 VANAULT LES DAMES
- Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole (TCM) – 10000 TROYES
- Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise – 52100 SAINT DIZIER
- Communauté de communes des Côtes de Champagne et Val de Saulx – 51250 SERMAIZE LES BAINS
- Communauté de communes Forêts, Lacs et terres en Champagne – 10220 PINEY
- Communauté de communes de Vitry, Champagne et Der – 51300 VITRY LE FRANCOIS

Les syndicats de rivière - Zone Ramsar

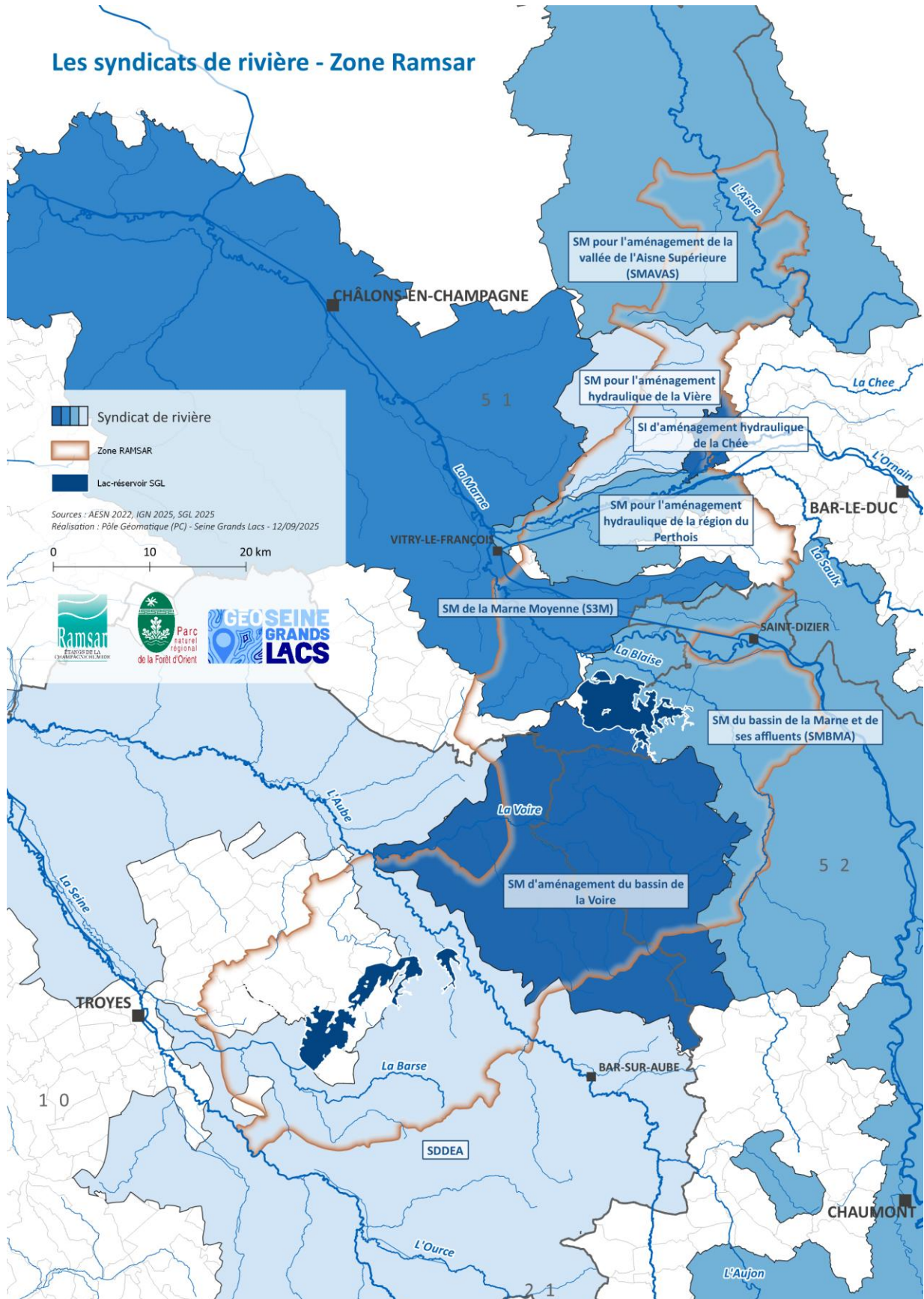


Figure 25. Carte des syndicats de rivière de la zones Ramsar ECH

Aux côtés des structures gémapiennes, plusieurs structures publiques ou associations interviennent depuis de nombreuses années sur les zones humides. Organisées, sous forme de Cellule zones humides (au sein du PnrFO) ou autres (animation zones humides du CEN Champagne-Ardenne et de la LPO Champagne-Ardenne), ces structures disposent de compétences plutôt environnementales ou naturalistes, qui leur permettent d'aborder les enjeux et la gestion des zones humides essentiellement sous l'angle de leur fonctionnalité écologique et de leur potentiel en faveur de la faune et de la flore.

D'autres structures comme les fédérations de pêche, le Centre Régional de la Propriété Forestière Grand Est (CRPF), ou encore le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Sud Champagne sont des structures ressources à mobiliser et à associer à l'animation du site. Ces structures, bien qu'elles ne disposent pas de la compétence GEMAPI, sont mobilisables pour appréhender les zones humides dans une approche globale et plus générale que celle de la fonctionnalité hydromorphologique.

Un ensemble d'acteurs compétents est donc juridiquement ou techniquement compétent sur les bassins versants et les territoires concernés par le site Ramsar, et partagent des intérêts communs pour la sauvegarde des zones humides. Leur proximité géographique, les problématiques similaires que ces collectivités ont à gérer pour les zones humides justifient de renforcer les synergies entre les divers appuis techniques dont ils disposent grâce à une animation dynamique du réseau avec un pilotage adapté.

C. L'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable (ENEDD)

L'éducation à l'environnement est née dans les années 1960 par des mouvements d'éducation populaire. Avec l'apparition des associations de protection de l'environnement dans les années 70, se sont ajoutées les notions de connaissances et de préservation des milieux. Suite au rapport Brundtland et à l'apparition du concept de développement durable en 1987, le mot « nature » a été remplacé par « environnement » pour prendre en compte non seulement le milieu naturel mais aussi les composantes sociales, économiques et culturelles des territoires. Plusieurs sommets mondiaux ont conduit à fixer un cadre institutionnel avec, dans le cas de la France, l'écriture de la Charte de l'environnement (2005), ainsi qu'à une prise en compte de cette éducation dans les circulaires de l'Education nationale. L'ONU a également voulu poser un nouveau cadre mondial avec « la décennie pour l'éducation au développement durable » (2005-2014).

L'éducation à l'environnement est un devoir constitutionnel par la charte de l'environnement. Sur le plan législatif, le code de l'environnement, le code de l'éducation et la loi Climat-Résilience doivent être assurés à chacun des niveaux. Sur le plan réglementaire des circulaires de l'Education nationale sont des documents cadres pour les questions d'Education au Développement Durable. Enfin des stratégies sont déployées pour inciter à généraliser des actions d'éducation nature.

L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) ne s'adresse pas uniquement aux élèves. En réalité, c'est une éducation tout au long de la vie, avec des publics très diversifiés, chacun ayant des approches, besoins et outils spécifiques.

Le contexte local

Sur le territoire de Champagne humide, on recense une multiplicité de structures. Dans le département des Ardennes, en bordure mais à l'extérieur du périmètre Ramsar, le Parc Argonne Découverte à Olizy-Primat, et la Maison de la Nature à Boulton-aux-Bois, ont été créés, pendant que d'autres structures ont poursuivi leur développement (le Musée du Pays du Der, le Centre Permanent d'Initiatives à

l'Environnement Sud Champagne, les Fédérations Départementales des Chasseurs avec la création du Domaine du clos du Château à Géraudot par la FDR10, la Fédération de Pêche de l'Aube avec la création de la Maison de la pêche et de la nature à Lusigny-sur-Barse, le PNR de la Forêt d'Orient en lien avec des associations partenaires).

Certaines structures ont disparu (la Maison de l'Oiseau et du Poisson, le centre nature de Belval-en-Argonne, le Centre d'initiation à la nature de Boulton-aux-Bois).

Aujourd'hui, avec la crise économique, les réformes territoriales et celle des rythmes scolaires, certaines structures ont disparu, d'autres ont vu leur enveloppe budgétaire réduite. Pourtant, l'éducation à l'environnement est plus que jamais nécessaire pour accompagner la transition écologique.

Le GRAINE Champagne-Ardenne est la tête de réseau des structures d'ENEDD, et œuvre à l'élaboration d'actions conjointes de ses membres. Le bilan dressé par le GRAINE sur le territoire Champagne-Ardenne est le suivant :

Les structures associatives comptent 195 salariés dont 76 dédiés à l'ENEDD (35 CDI, 18 emplois aidés et 23 CDD saisonniers). Globalement, elles fonctionnent avec une petite équipe permanente, complétée par des contrats aidés et des contrats d'engagement éducatifs (35 CEE).

L'expérience professionnelle des personnels se situe principalement entre deux extrêmes : les débutants qui apprennent le métier soit moins de 3 ans d'expériences (35%), les qualifiés entre 3 et 6 ans d'expérience (21%) et les experts ayant plus de 9 ans d'expérience, généralement en poste d'encadrement (39%). Une diminution apparaît pour les personnes ayant entre 7 et 9 ans d'expériences car elles peuvent prétendre à un poste d'encadrement qu'elles recherchent dans une autre structure.

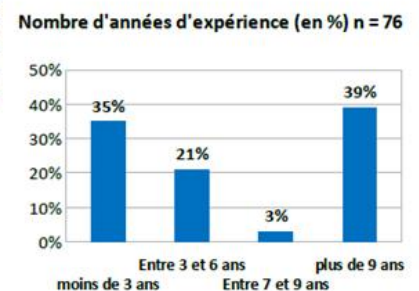


Figure 26. Répartition de l'expérience au sein des équipes salariées des structures associatives de l'ENEDD (2020)

Les offres en matière d'éducation à l'environnement, à la nature et au développement durable

Sur le territoire du site Ramsar « Etangs de la Champagne humide » différentes structures agissent en matière d'ENEDD.

Elles interviennent dans des domaines variés : patrimoine architectural, culturel et social, artistique et environnemental.

L'offre est relativement importante sur le territoire Ramsar, et est assez compartimentée. De plus, elle est clairement tournée vers la découverte du patrimoine naturel, et les actions éducatives liées aux milieux urbains sont moins développées (architecture, mobilité, gestion des déchets, etc.).

De nombreuses structures ont été répertoriées sur le site Ramsar. Elles sont réparties de manière hétérogène.

En plus des structures professionnelles, avec locaux dédiés, il existe un réseau de personnes ressources (animateur nature, guide touristique, guide ornithologique, conteur...) qui mènent des actions d'éducation à l'environnement sur le territoire ou à proximité. La présentation de ces structures est disponible en annexe 8.

Des dispositifs particuliers ont émergé favorisant "l'école dehors" avec par exemple pour le public scolaire avec le dispositif des Aires Terrestres et maintenant des Aires fluviales. Les aires terrestres

éducatives (ATE) sont un dispositif pédagogique national qui permet à des élèves, encadrés par leurs enseignants et accompagnés par une structure référente, de prendre en charge la gestion d'un petit territoire naturel (forêt, prairie, zone humide, etc.) à proximité de leur école. Elles ont connu un fort développement avec en 2024 plus de 700 ATE sur le territoire national. Ce Dispositif porté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) repose sur 3 piliers : Une classe ou groupe d'élèves porteurs du projet. Un site naturel terrestre identifié, accessible et présentant des enjeux écologiques. Une structure référente (association, CPIE, PNR, collectivité...) accompagnant les enseignants.

La diversité des approches est aujourd'hui un atout pour les acteurs de l'ENEDD. Car cela permet de diversifier les publics touchés.



Figure 27. Illustration des interventions dans le cadre de la JMZH, Fête de la science, festival photo de Montier-en-Der, salon de l'agriculture, Fête de la nature, sentier des Bergeronnettes de Courteranges / actions scolaires ou grand public / @patchwork photos

Les structures et lieux d'éducation à l'environnement et au développement durable - Zone Ramsar

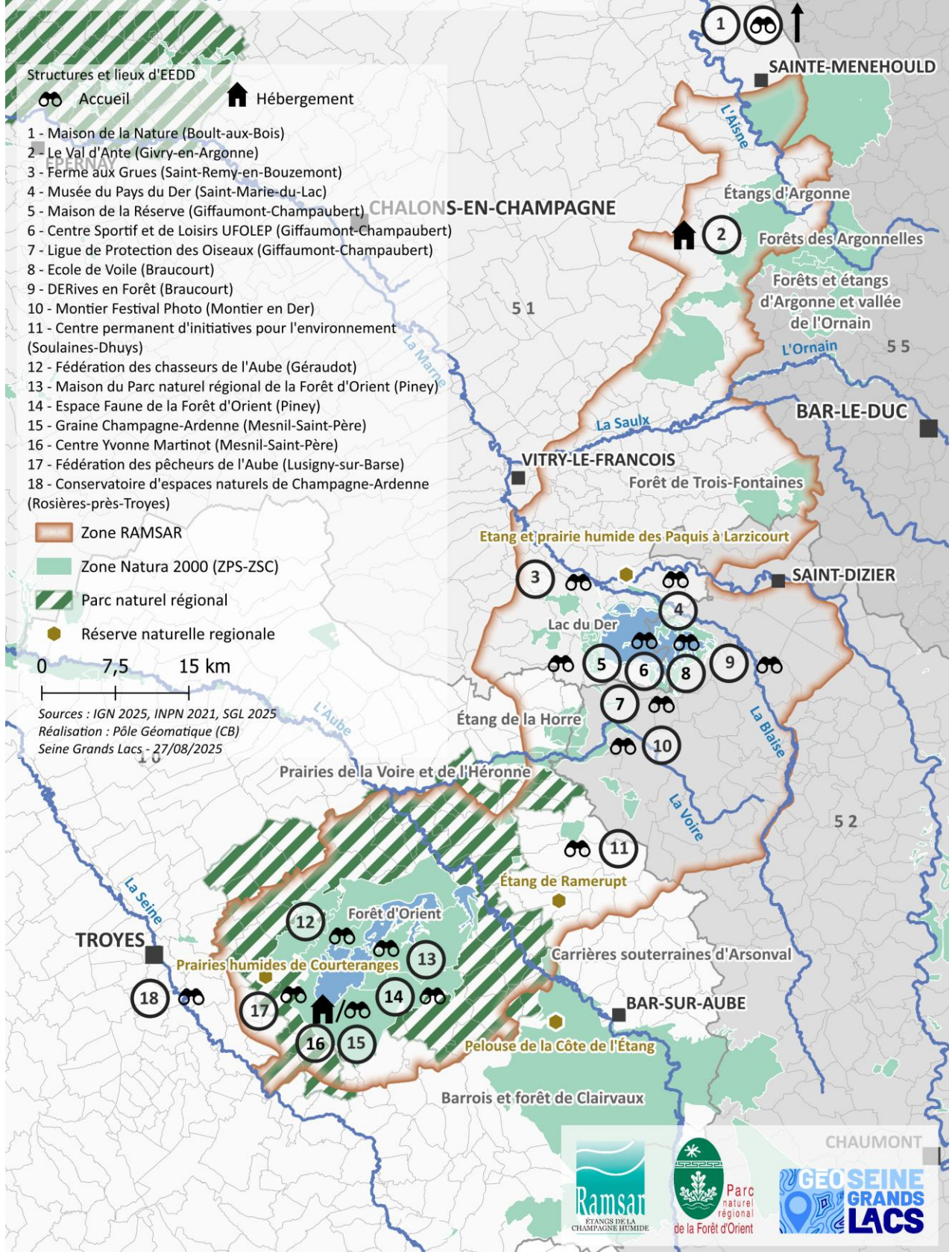


Figure 28. Carte de la répartition des structures d'éducation à l'environnement de la zone Ramsar ECH

III. STRATEGIE, OBJECTIFS ET PLAN D' ACTIONS

BILAN DU PLAN D' ACTION TRIENNAL 2023-2025

Grâce au travail mené auprès des acteurs du territoire, des objectifs ont été définis. Basés sur la synthèse des échanges, ces quatre grands objectifs se déclinent en 23 fiches actions dont 16 sont incluses dans le cadre du Contrat territorial « Eau et Climat » avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Ce premier plan d'actions sur la période 2023-2025 visait à poser les bases solides d'un projet de territoire pérenne.

En cohérence avec les enjeux et besoins identifiés par les acteurs locaux et figurants dans le document d'orientation, quatre objectifs et 23 actions permettant d'y répondre ont été approuvés par le Comité de suivi le 5 octobre 2022.

Les quatre objectifs définis étaient les suivants :

1. Développer et valoriser une image et une identité territoriale du site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide »
2. Améliorer les connaissances et développer les pratiques durables
3. Assurer un aménagement et un développement durable du territoire
4. Gouvernance du site et mise en réseau des acteurs

Pour ce premier plan d'action, les ambitions étaient de :

- Développer une image et une identité du site Ramsar avec de nombreuses actions de valorisation et sensibilisation des publics
- Renforcer l'implication des acteurs sur ce vaste territoire et le partage d'informations.

Les actions de communication pour valoriser le label

Des outils variés

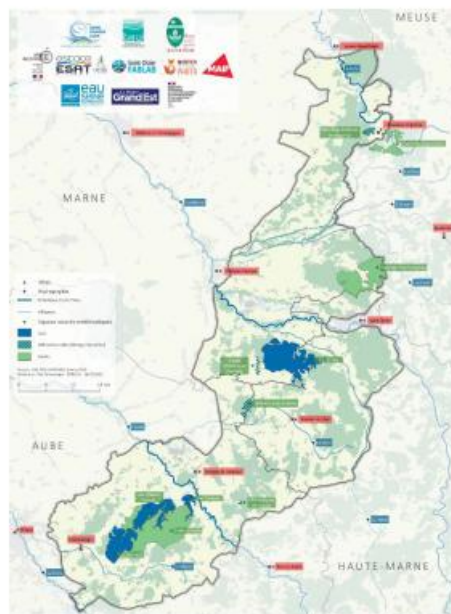
De nombreux outils de communication du site Ramsar « Etangs de la Champagne humide » ont été créés dans le cadre du premier DO afin de valoriser le site lors de différentes manifestations :

- Une exposition présentant les particularités des zones Ramsar de Champagne humide et du Grand Est, illustrée avec les dessins et photos de Jean Chevallier, Pascal Bourguignon et Stéphane Hette.
- Deux films, une version courte et une version longue, permettent de communiquer à plus large échelle sur le site des « Etangs de Champagne humide », notamment sur les réseaux sociaux :
<https://www.youtube.com/watch?v=8ANomQxnFfo>
<https://www.youtube.com/watch?v=8ANomQxnFfo>
- Une carte au sol représentant le site Ramsar ECH et un jeu Ramsar qui permet de replacer les principaux cours d'eau, les principales villes et les sites naturels aident à parler de la géographie du site de façon plus ludique.

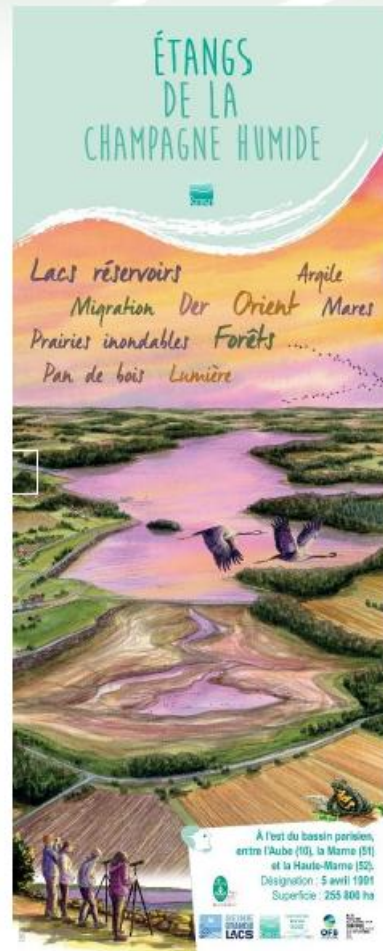
- Un kakémono réalisé avec l'association Ramsar France est utilisé lors des différentes réunions ou tenues de stands.



Un panneau de l'exposition Ramsar



Plateau de jeu Ramsar



Kakémono Ramsar « Etangs de la Champagne humide »

Figure 29. Les outils d'animation du DO 2023-2025

Des animations tout au long de l'année

Dans le cadre de l'animation du site Ramsar, des animations sont proposées lors de la Journée mondiale des zones humide, notamment depuis 2022 avec l'arrivée des co-animateurs et la mise en œuvre du Document d'Orientation (action 4. Contribuer et renforcer les événements sur le site). Les animations proposées dans ce cadre sont des sorties à la découverte d'espèces, des spectacles, des ateliers sur le thème de l'eau/des zones humides, des animations scolaires, etc. Celles-ci sont à destination du grand public, des écoles ou des élus. En 2024, 12 manifestations étaient proposées par les animatrices et les partenaires du site lors de la Journée mondiale des zones humides et 21 animations en 2025.

Des animations sont proposées également dans le cadre d'autres événements nationaux, comme Le Festival international de la photo animalière et de nature de Montier-en-Der, en novembre, ou encore La Fête de la Nature en mai.

Les animatrices participent également à des événements locaux, en fonction des opportunités et du temps disponible, comme l'organisation d'une journée Ramsar à Courteranges (ville Ramsar) en 2024, ou encore la participation à la Fête des étangs de Belval-en-Argonne (ville Ramsar).

De nombreuses animations sont proposées également par les partenaires du site « Etangs de la Champagne humide », notamment les maîtres d'ouvrage du Document d'Orientation (CPIE Sud Champagne, CEN CA, LPO CA, Fédérations départementales des chasseurs...).

Le 15^{ème} Séminaire annuel des acteurs des sites Ramsar s'est tenu sur le site « Etangs de la Champagne humide » du 27 au 29 septembre 2023. Cet événement, co-organisé par l'association Ramsar France, Seine Grands Lacs et le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient avait pour thème "L'imprévisibilité de l'eau à l'heure du changement climatique - les zones humides comme solution". Celui-ci a permis de rassembler 203 participants, dont 110 entités représentées et 47 Intervenants (plénière, sorties terrain, ateliers). Des personnalités étaient présentes à l'événement tel que Frédéric DENHEZ, Laurent CHARBONNIER, Vincent MUNIER, Alain DUPUY et Yann ARTHUS BERTRAND avec une version personnalisée sur l'eau douce de "VIVANT", son dernier film.



Séminaire national Ramsar à Saint-Dizier en 2023



Spectacle « Bleu Grenouille » organisé pour la JMZH 2025

Figure 30. Exemple d'animations réalisées lors du DO 2023-2025

Un accompagnement des villes labellisées « Ville Ramsar »

Jusqu'en 2025, 2 villes étaient labellisées Ramsar sur le site « Etangs de la Champagne humide » : Courteranges (Aube) depuis 2018 et Belval-en-Argonne (Marne) depuis 2022. En 2024, le PnrFO a aidé la commune d'Hampigny (Aube) à déposer sa candidature pour devenir « Ville des zones humides », qui a été effective en 2025. La commune de Courteranges a également été accompagnée dans le cadre de son renouvellement de son accréditation. Cette distinction participe au rayonnement du site à l'échelle nationale mais également internationale.

Dans le cadre de l'animation du site Ramsar ECH, les animatrices accompagnent donc ces communes dans leurs actions, telles que l'organisation d'animations pour la Journée mondiale des zones humides, la tenue de réunions, des actions de communication, etc. Ainsi, en 2024, des ateliers à destination des

partenaires du site Ramsar et des élus des villes Ramsar ont été organisés à Belval-en-Argonne, une visite des étangs étant proposée l'après-midi. Une Journée Ramsar a été organisée à l'initiative de Courteranges pour communiquer sur les actions de la commune et proposer des animations à destination du grand public. En 2025, la réunion du Comité de suivi Ramsar s'est tenue sur la commune d'Hampigny afin de lancer la démarche de construction du futur Document d'Orientation et de valoriser la labellisation de la commune.



Figure 31. Exemples d'actions menées avec les Villes Ramsar

Les connaissances naturalistes sur le site

La faune et la flore

Côté flore, nous retrouvons sur le site Ramsar entre 2018 et 2024, les espèces végétales qui expliquent l'importance internationale du site comme l'Orchis à fleurs lâches, ou encore la Violette naine. D'autres espèces ont été répertoriées depuis 2018 par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, comme l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*) inventoriée sur différentes communes en 2020-2021, la Cadabrose aquatique (*Glyceria aquatica*) qui sont sur la liste rouge des espèces quasi-menacées en France ; ou encore les stellaires des marais (*Stellaria glauca*, *Stellaria palustris*) qui sont des espèces vulnérables.

Concernant la faune, la connaissance s'est améliorée depuis 2018, grâce notamment à l'Atlas de la Biodiversité Communal (ABC) porté par le PnrFO entre 2020 et 2023 sur 22 communes qui se trouvent sur le territoire Ramsar. De nombreuses espèces de chiroptères sont venues compléter la liste des mammifères de la fiche descriptive Ramsar (Barbastelle d'Europe, Grand rhinolophe, Grand Murin, Murin à moustaches, etc.). Cet ABC a permis d'avoir de nouvelles connaissances en termes de Gastéropodes avec 30 espèces sur le site Ramsar. La connaissance a pu être complétée également en termes d'insectes (Orthoptère, Lépidoptère et Odonate), on peut citer par exemple l'Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*), le Criquet des mouillères (*Euchorthippus declivus*) ou le Conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*).

Au niveau des oiseaux d'eau du site Ramsar, on constate des effectifs records pour plusieurs espèces en 2023 et 2024 notamment la Sarcelle d'hiver, le Canard colvert, le Grèbe huppé ou encore le Cygne tuberculé etc. (Cf. paragraphe ci-dessous, synthèse réalisée par la LPO Champagne-Ardenne en 2024). Le nombre d'individus de Nette rousse observés en hivernage par rapport à 2018 est beaucoup plus important également : 60 à 220 individus contre 200 à 650 aujourd'hui. Pour l'Oie cendrée, les effectifs de 2024 étaient les plus bas observés depuis 1995 sur le site Ramsar ECH (pop. hivernante de 3000 à 5000 individus en 2018 descendue à 1500 à 3500 individus en 2024), cela s'inscrit dans la dynamique nationale.

D'après les observations de 2024 de la LPO, le changement climatique aurait un impact sur les oiseaux hivernants de Champagne humide. En effet, la majorité d'entre-deux quittent le site début février en hiver 2023-2024, alors que les années précédentes, le plus grand nombre d'oiseaux d'eau était encore présent à la mi-février.

Enfin, le comptage Wetlands International de janvier 2024 souligne le fait que le site Ramsar ECH obtient 12 critères internationaux (2^{ème} site français après la Camargue en termes d'accueil des oiseaux d'eau). En effet, le site abrite plus de 20 000 oiseaux d'eau (critère 5) mais également, au moins 1% de la population biogéographique d'une espèce ou sous-espèce (critère 6), pour les espèces suivantes :

- Cygne de Bewick (*Cygnus columbianus*) 60% de l'effectif national
- Grue cendrée (*Grus grus*) 26%
- Cygne tuberculé (*Cygnus olor*) 8%
- Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*) 27%
- Canard souchet (*Anas clypeata*) 2%
- Canard chipeau (*Anas strepera*) 10%
- Canard pilet (*Anas acuta*) 6%
- Fuligule milouin (*Aythya ferina*) 5%
- Grande aigrette (*Ardea alba*) 4%
- Foulque macroule (*Fulica atra*) 9%
- Grand cormoran (*Phalacrocorax carbo*) 7%

Des synthèses ornithologiques

Dans le cadre de l'objectif 2 « Améliorer les connaissances », la LPO Champagne-Ardenne a réalisé des synthèses sur l'avifaune du site Ramsar. 5 synthèses ont été rédigées et diffusées :

- Le Blongios nain (l'une des espèces les plus menacée du site Ramsar) : les effectifs semblent à la hausse sur le site Ramsar, contrastant avec les résultats au niveau national. Le site ECH abriterait 6 à 12% de la population française.
- Les hérons coloniaux : les populations d'ardéidés coloniaux sont dans une importante phase de développement. On peut s'attendre dans les prochaines années à un étoffement des colonies plurispécifiques existantes.
- Les passereaux des roselières : Les 3 espèces patrimoniales (Gorgebleue à miroir, Rousserolle turdoïde, Locustelle luscinoïde) concernées par un dénombrement exhaustif montrent une nette tendance à l'augmentation de leur population avec toutefois des signes de déclin récent pour la Gorgebleue à miroir.
- Les nicheurs rares.
- L'hivernage 2023-2024 des oiseaux d'eau.

Ces synthèses permettent de capitaliser et de diffuser les connaissances à l'échelle du site Ramsar et de constater l'évolution des espèces. Dans cette optique, un tableau qui concentre l'ensemble des suivis naturalistes menés par les différentes structures sur le site Ramsar a été élaboré. Cependant, la connaissance reste hétérogène à l'échelle de Ramsar ECH, notamment sur les sites non gérés ou protégés. L'application de protocoles de suivis sur d'autres sites du territoire Ramsar reste une piste d'amélioration pour les années à venir.

Les synthèses sont à retrouver sur la Plateforme pour la Biodiversité du Grand Est : <https://biodiversite.grandest.fr/nos-actualites/dernieres-syntheses-du-suivi-scientifique-sur-le-site-ramsar-etangs-de-la-champagne-humide/>

Les milieux humides

Dans le cadre du DO Ramsar, l'un des objectifs était de capitaliser les inventaires zones humides du site et de déterminer des zones à enjeux. Ce travail a été effectué par le CEN Champagne-Ardenne, avec notamment une prise de contact auprès des syndicats de rivières du territoire Ramsar afin de les accompagner dans leurs actions d'inventaires des zones humides. La connaissance des zones humides sur le territoire Ramsar se trouve essentiellement sur le PnrFO, mais tend à s'améliorer dans les années à venir avec les inventaires lancés notamment sur le territoire du Bassin de la Voire (2024), sur le Bassin de la Marne et de ses Affluents (débuté en 2019) et sur la Vallée de l'Aisne Supérieure (2024).

Concernant les étangs, la base de données qui datait de la cellule étang du PnrFO (2005) a été mise à jour par la LPO Champagne-Ardenne et une première prise de contact a été réalisée auprès des propriétaires d'étangs afin de relancer la dynamique. Une trentaine d'étangs ont été diagnostiqués dans le cadre du DO 2023-2025 afin de caractériser les pratiques, l'état de conservation et les enjeux avifaunistiques. De plus, des groupes de travail sur cette thématique se sont tenus dans le cadre de l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques de gestion des étangs. L'association l'ARCHE (association des propriétaires d'étangs de l'Aube) a été impliquée dans ces actions et permet de faire le relais entre les acteurs publics (LPO/CEN/Pnrfo) et les propriétaires. Cette action se poursuivra dans les années à venir avec le souhait d'obtenir un soutien financier pour la réalisation de travaux sur des étangs à enjeux.

UN NOUVEAU PROGRAMME D' ACTIONS

2025, une année charnière

2025 marque la dernière année de mise en œuvre du premier Document d'Orientation Ramsar « Etangs de la Champagne humide » prévu sur trois années : 2023-2025. Toutes les actions du Document d'Orientation Ramsar 2023-2025 ont été engagées à l'exception de trois actions. Deux actions prévues par la Fédération régionale de Chasse et une action qui concernait la création d'itinéraires de randonnées (action sous-évaluée financièrement).

La coanimation du site Ramsar, ETPB Seine Grands Lacs et Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, a engagé un processus de concertation pour la construction du futur plan d'action Ramsar. Avec l'aval des financeurs (AESN/Région Grand Est/DREAL) le prochain DO est prévu sur 6 années : 2026-2031 et devrait être validé en fin d'année 2025.

Ce plan d'action se veut plus ambitieux. En effet, à la demande des financeurs suite aux premières actions et à l'amélioration de la connaissance sur le site, le futur DO Ramsar devra proposer des travaux de préservation et de restauration des milieux humides.

Le processus de concertation

Afin de construire les différentes fiches actions, 11 ateliers thématiques étaient proposés en visioconférence entre mars et avril à l'ensemble des acteurs se trouvant sur le site Ramsar. Ces 11

thématiques permettaient de balayer l'ensemble des sujets qui concernaient l'ancien DO où sur lesquels les financeurs souhaitaient plus d'actions :

- 1/ Événementiel
- 2/ Supports de communication
- 3/ Formations
- 4/ Randonnées
- 5/ Education à l'environnement
- 6/ Connaissance et recherche
- 7/ Restauration des milieux : étangs
- 8/ Restauration des milieux : cours d'eau
- 9/ Restauration des milieux : zones humides (mares, prairies humides, ...)
- 10/ Aménagement du territoire et zones humides
- 11/ Ramsar des « Etangs de la Champagne humide » et adaptation au changement climatique

36 structures différentes ont participé à ces ateliers. Différents sujets sont ressortis de ces ateliers, les animatrices ont donc organisé ensuite 22 entretiens bilatéraux avec les partenaires susceptibles de porter des actions. Cela a permis de discuter de la faisabilité des actions et de développer les sujets proposés.

3 visioconférences ont été ensuite proposées, via les élus des 3 villes labellisées « Villes des Zones Humides », aux élus des 228 communes du site Ramsar pour leur présenter les actions potentielles et recueillir leurs attentes. Cependant, ces rendez-vous ont rencontré peu de succès.

Enfin, une réunion s'est tenue le 17 juin à l'église de Champaubert, à laquelle l'ensemble des partenaires et financeurs étaient conviés, afin de présenter l'ensemble des fiches actions et porteurs qui se dessinaient pour le futur plan d'action. Le futur Document d'Orientation Ramsar 2026-2031 devrait contenir environ 50 actions portées par plus de 20 acteurs différents qui ont souhaité s'engager.

LE PROGRAMME 2026-2031

Depuis 2018, l'animation du site Ramsar a pris de l'ampleur, notamment depuis le diagnostic de territoire lancé en 2019 et la mise en place de la coanimation entre les deux structures Seine Grands Lacs/Parc naturel régional de la Forêt d'Orient. Le Document d'Orientation Ramsar validé en 2022 a permis la mise en place de nombreuses actions de communication afin de valoriser le site des « Etangs de la Champagne humide » et de sensibiliser aux enjeux des zones humides. De plus, cette dynamique a permis de renforcer les relations partenariales sur le territoire et l'échange d'informations. Sept partenaires ont engagé des actions dans le premier programme d'actions, c'est plus d'une vingtaine qui est envisagée dans le cadre du DO, ce qui démontre l'engagement grandissant sur le territoire « Etangs de la Champagne humide ». Cela permettra une montée en puissance de la visibilité du site et une meilleure efficacité et cohérence des actions de préservation à l'échelle de ce vaste territoire. Cependant, les actions du premier DO ont permis de souligner des difficultés comme la mobilisation des élus qui sont nombreux et répartis sur 3 départements différents. En effet, il a été constaté que ce sont souvent les mêmes élus qui participent aux actions/animations proposées et qu'il est compliqué d'en toucher de nouveaux. De même, il est complexe de mobiliser le monde agricole sur les questions

de zones humides/biodiversité. Cela peut être l'un des axes d'amélioration dans le cadre de l'animation du site pour les années à venir.

Grâce au travail mené auprès des acteurs du territoire, des objectifs ont été définis. Basés sur la synthèse des échanges, ces cinq grands objectifs, en plus de la coanimation PnrFO-SGL, se déclinent en 36 actions dont 27 actions seront mises en œuvre et/ou initiées sur la période 2026-2031 dans le cadre de deux Contrats territoriaux « Eau et Climat » avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie (2026-2028, puis 2029-2031).

Ce second plan d'actions vise à poursuivre le travail initié dans le premier DO de construction d'un projet de territoire et de valorisation du site Ramsar. Celui-ci sera à ajuster et compléter à mesure que la « dynamique Ramsar » gagnera en ampleur.

Les ambitions de ce document d'orientation, et de son plan d'actions sont en cohérence avec les constats, les enjeux, les attentes et les propositions des acteurs du territoire développés précédemment.

Cinq objectifs et les actions permettant de les atteindre ont été approuvés par le Comité de suivi le 22 janvier 2026.

Les cinq objectifs définis sont les suivants :

- | |
|--|
| A – Développer et valoriser une identité du site |
| B – Améliorer et valoriser les connaissances |
| C – Associer et développer la recherche sur le site |
| D – Conserver, restaurer et aménager les milieux humides |
| E – Eduquer et Former les acteurs du site |

VOLET INTRODUCTIF : ANIMER LE SITE

La coanimation est composée de 2 ETP (1 au sein du PnrFO et 1 au sein de Seine Grands Lacs), elle a pour rôle, comme dans le cadre du premier DO, d'assurer la coordination de l'ensemble des actions et leur suivi (financier et administratif), la communication sur le label Ramsar et les enjeux liés aux zones humides, la mise en œuvre des actions portées par les deux structures, ainsi que la planification et l'organisation des différentes instances (comité de pilotage, comité technique, Comité de suivi, cf. Paragraphe I.2.4 La gouvernance du site).

Pour rappel, lors du premier DO :

- Sur les 23 actions prévues, 19 actions ont été finalisées, 3 actions engagées et 1 action a été abandonnée. Réalisation par 7 maîtres d'ouvrage différents
- 6 réunions de comités techniques, 0 comité de pilotage et 3 comités de suivi ont été organisées

VOLET VA - Développer et valoriser une identité du site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide »

Le constat largement partagé par l'ensemble des acteurs d'une absence d'identité territoriale en 2022, a conduit à la fixation d'un objectif "développement et valorisation d'une image et d'une identité du site" dans le premier DO Ramsar. Cet objectif central pour 2023-2025 a permis la mise en place de nombreuses actions et d'outils de sensibilisation et de communication afin de créer une identité territoriale, valoriser le site et améliorer l'appropriation de celui-ci par les acteurs. Il est important de maintenir cette dynamique de valorisation de l'identité du site Ramsar "Etangs de la Champagne humide".

Communiquer sur les qualités du site et la reconnaissance internationale dont il bénéficie permet d'une part de sensibiliser, autant les locaux que les personnes extérieures, à sa préservation, et dans le même temps d'y attirer un public plus large.

De plus, les pratiques touristiques évoluent, les distances parcourues sont moindres, les activités de plein air plébiscitées, et les attentes changent progressivement. Avec des territoires voisins à fort potentiel de visiteurs, les « Etangs de la Champagne humide » peuvent devenir une destination prisée. Afin de prévenir les dommages et nuisances liés à une fréquentation plus importante, l'information, la sensibilisation et l'accompagnement de tous les publics sont indispensables.

Action VA1. Alimenter la plateforme Biodiversité de la Région Grand Est avec évolution d'une page dédiée et lettre d'information Ramsar

Le site Ramsar des Etangs de la Champagne humide est le plus vaste site Ramsar de France métropolitaine. A cheval sur trois départements, il couvre une surface importante sur laquelle de nombreux acteurs institutionnels, professionnels, associatifs et particuliers œuvrent à leur niveau, et en fonction de leurs moyens, en faveur des zones humides. Or, il n'existe pas à l'heure actuelle de site internet Ramsar "Etangs de la Champagne humide" qui permette de regrouper, partager et valoriser les actions et initiatives à l'échelle du site.

En 2022 a été lancée une plateforme pour la biodiversité du Grand Est, sur laquelle existe déjà une multitude de fonctionnalités (agenda des événements, publications, contacts), ainsi qu'une page « Ramsar – Etangs de la Champagne humide ». Amenée à se développer, cette plateforme est un bon outil permettant de centraliser et relayer les informations à destination du grand public relatives aux « Etangs de la Champagne humide » (lien de la plateforme : <https://biodiversite.grandest.fr/>).

Dans le premier Document d'Orientation, des actions consistaient à alimenter cette plateforme avec les ressources des partenaires, des événements et autres actualités mais également à rédiger et diffuser une lettre d'information à 450 personnes (via Mailchimp). Afin de poursuivre cette valorisation et de renforcer l'appropriation du label Ramsar, ces actions vont se poursuivre dans le prochain Document d'Orientation 2026-2031. D'autant plus que le label Ramsar est toujours peu connu du grand public (intérêt, périmètre...).

Il s'agira de mobiliser cette plateforme régionale comme support de communication et source d'informations sur le site Ramsar. Regrouper, valoriser et diffuser le travail des acteurs du site, et faire reconnaître le site Ramsar ECH comme un territoire dynamique et engagé dans la protection des zones humides. Relayer les événements organisés par les partenaires locaux, leurs ressources documentaires, actualités, etc. Communiquer sur l'état d'avancement des actions et relayer les informations nationales et internationales du réseau Ramsar.

Enfin, une amélioration de la plateforme pourra être envisagée, notamment afin d'avoir une meilleure visibilité des actions et spécificités du site dans sa globalité. Un appui de la coanimation sera apporté à la région Grand Est pour faire évoluer la page "site Ramsar ECH".

Action VA2. Renforcer la présentation et la valorisation du site Ramsar à travers l'exposition Ramsar ECH

Le déficit d'image du site Ramsar ECH s'est considérablement amélioré par les actions conduites lors du premier Document d'Orientation.

Il est nécessaire de continuer à le faire connaître en l'affichant davantage via différents outils.

L'ensemble des éléments visuels doit être cohérent et permettre d'identifier une même entité au travers des différents médias de communication utilisés par l'animation du site et ses partenaires :

- L'exposition particulièrement riche et complète créée et exposée pour la première fois lors de l'édition 2021 du Festival International de la Photo animalière et de nature à Montier-en-Der doit être davantage diffusée et permettre une déclinaison de supports afin de développer une identité visuelle, esthétique et graphique de ce territoire. Le développement de la mise à disposition des exemplaires de l'exposition est limité aux contraintes logistiques des emprunteurs. Les collectivités de la zone sont de petites communes qui n'ont pas les ressources techniques ni humaines pour apporter des solutions techniques à leur projet de présentation et d'installation de l'exposition.
- L'identité visuelle choisie pour l'exposition fait l'unanimité et doit être déclinée à travers toutes les activités portées par l'animation. Il est nécessaire de sensibiliser le public scolaire et de lui permettre d'accéder au contenu et à l'esthétique de l'exposition. La jeune génération qui habite et fréquente les écoles de ce territoire doit pouvoir être aculturée aux notions liées aux zones humides et au label Ramsar.
- Les supports vidéographiques sont indispensables à un travail de communication et de valorisation. Le site Ramsar dispose de 2 outils : Une version longue 22 minutes <https://www.youtube.com/watch?v=8ANomQxnFfo> et une version courte 4 minutes https://www.youtube.com/watch?v=IKSgw_21oqA. Ces films courts et diffusables sur les réseaux sociaux permettent d'atteindre un public géographiquement éloigné du site Ramsar, et sont utilisés dans des cadres variés (festival, intervention scolaire, conférence ...). Cependant les animatrices se sont aperçues qu'il était difficile d'utiliser les 2 versions avec des dialogues car inaudibles lors des événements grand public.
- Les différents acteurs et partenaires du site Ramsar ECH publient ou souhaiteraient publier de façon régulière ou non des informations relatives à leurs activités à destination de public. Il serait possible de soutenir ces publications en y intégrant des éléments d'informations et d'appropriation sur le site Ramsar Etangs de la Champagne humide, logo, informations factuelles ciblées selon le support. Le soutien d'édition vise à encourager la publication et la diffusion d'informations de qualité. Il permet également de favoriser l'appropriation des publics à l'identité du site Ramsar et aux enjeux liés aux zones humides. La démarche s'inscrit dans une logique de soutien aux partenaires, aux structures maitres d'ouvrage sur des actions du Document d'Orientation 2026-2031 afin d'encourager la publication et la diffusion d'informations de qualité. L'examen et la décision d'acceptation de la demande sera guidée par l'enveloppe budgétaire définie et l'hétérogénéité des projets.

- Des supports imprimés sont indispensables à un travail de communication et de valorisation de qualité. Le site Ramsar ne dispose pas de tels outils pour lui donner une visibilité importante en touchant un large public, au sein du site Ramsar EHC et plus largement sur le plan national.

Les objectifs de cette action sont donc d'améliorer et de développer les supports de communication afin de développer l'identité du site Ramsar. Cela se fera en améliorant l'installation de l'exposition Ramsar, le film, en participant à des publications de partenaires, en éditant un Guide nature et un beau livre, en acquérant des droits d'auteur pour des illustrations, et en développant des posters à destination des scolaires sur la base de l'exposition Ramsar EHC.

Action VA3. Contribuer et renforcer les évènements sur le site Ramsar

Il existe de nombreux évènements en lien avec le thème des zones humides de l'échelle locale à internationale qui peuvent servir de relais pour communiquer sur le site Ramsar EHC. Les animatrices et partenaires ont d'ailleurs participé à certaines de ces manifestations dans le cadre du premier Document d'Orientation Ramsar EHC.

Une attention particulière a été portée aux évènements d'importance nationale, voire internationale pour valoriser le site Ramsar comme :

La Journée Mondiale des Zones Humides est un évènement ayant lieu tout au long du mois de février, pendant lequel des structures organisent des manifestations sur la thématique des zones humides. Ces manifestations sont chaque année plus nombreuses (795 en France en 2022) et s'adressent à un large public. En 2025, 23 animations ont été organisées au sein du périmètre des « Etangs de la Champagne humide » (dont 17 animations par l'équipe d'animation du site).

La Fête de la Nature est une manifestation qui se déroule tous les ans depuis 2007 durant 5 jours en mai (proche de la date de la journée internationale de la biodiversité). L'objectif est de sensibiliser à la nature et à sa protection. Des milliers d'animations sont proposées en France métropolitaine et en Outre-mer. En 2025 3 animations étaient proposées sur le territoire EHC.

D'autres évènements sont ou pourront être ciblés : La Fête des mares, Fête de la Grue...

Les animatrices ont su saisir les opportunités locales pour mettre en avant le site Ramsar lors de manifestations comme les 50 ans du Lac du Der, ou encore les sorties de terrain du Groupe d'Histoire des Zones Humides. Une journée Ramsar a également eu lieu sur la commune de Courteranges (Ville Ramsar) en 2024.

Différentes animations ont été proposées durant ces évènements comme des conférences, spectacles, ateliers, animations scolaires, tenues de stand, balades etc. Cependant, il est indispensable de poursuivre les efforts sur le long terme pour valoriser les sites des « Etangs de la Champagne humide » et renforcer l'appropriation du site Ramsar par les différents publics et acteurs.

Toutes les manifestations doivent promouvoir le label Ramsar, en lien étroit avec la stratégie régionale pour la biodiversité, et la politique « Eau et Climat » à l'échelle du bassin de la Seine.

Les différents outils de communication développés dans le premier programme d'actions pourront être utilisés pour valoriser le site Ramsar lors des différentes manifestations : exposition, films, jeux Ramsar, kakémono...

L'équipe d'animation Ramsar participera, sous la forme de stands, d'animations, de conférences, à différentes manifestations existantes, selon les modalités convenues avec les organisateurs, et dans la mesure de leurs disponibilités. La présence aux différentes manifestations sera répartie entre les deux animateurs du site.

Un calendrier annuel des événements sera réalisé par les animatrices, qui permettra de répertorier les animations proposées par l'équipe d'animation et les partenaires et qui permettent de valoriser le site Ramsar.

Action VA4. Fête de la Grue à l'échelle du site Ramsar ECH

Cette action est en lien avec l'action précédente.

« De nombreuses manifestations existent sur le territoire en lien avec le thème des zones humides, ou la protection des milieux ou des espèces. Cependant, il n'y est que peu question des « Etangs de la Champagne humide » en tant que site Ramsar, et de ce que cela signifie comme reconnaissance des qualités du territoire ».

Parmi toutes ces manifestations, la Fête de la Grue et de la Migration est sans conteste un temps fort. Profitant du retour des Grues cendrées, véritable emblème du territoire du Der, la LPO Champagne-Ardenne a initié en 2007 la Fête de la Grue. Proposée dans un 1^{er} temps sur une journée, puis sur un week-end, cette manifestation occupe désormais les neuf premiers jours des vacances de la Toussaint (du 18 au 26 octobre en 2025).

Participant à la valorisation de l'image de l'ex-région Champagne-Ardenne, la Grue cendrée en est même devenue l'un des éléments identitaires au même titre que la Cathédrale de Reims et le vignoble champenois. Les retombées économiques liées à la venue du public durant la période de migration sont importantes et viennent conforter les ressources inhérentes au tourisme estival qui est fortement dépendant des conditions climatiques.

La provenance du public ayant participé à l'édition 2024 se répartie de cette manière : 30% de Champagne-Ardenne - 19% du Grand Est - 9% d'Île de France et de Paris - 40% de France - 2% de Pays étrangers (Belgique, Suisse, Allemagne, Pays-Bas, Angleterre, Espagne).

Par ailleurs, cet événement bénéficie chaque année d'un retour médiatique particulièrement important au niveau local, régional ou national ce qui contribue à l'attractivité du territoire.

Cependant, le panel d'animations proposées (spectacle, sorties grues, ateliers, conférences...) jusqu'en 2024 était uniquement centré autour du lac du Der, notamment dû aux financements attribués (OT du lac du Der, communes et communautés de communes alentours...). La Grue cendrée étant une espèce emblématique du site Ramsar « Etangs de la Champagne humide », il a semblé pertinent d'étendre cette manifestation à l'ensemble du site et de profiter de cet événement d'envergure pour valoriser le label Ramsar.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

A court terme : Etendre les animations proposées durant la Fête de la Grue et de la Migration sur les principaux sites (Lac du Der-Chantecoq, PNR de la Forêt d'Orient, RNN Etang de la Horre, RNR des Etangs de Belval en Argonne) pour en faire un événement fédérateur à l'échelle du territoire Ramsar.

A long terme : Contribuer à la connaissance et à l'attractivité du territoire Ramsar de la Champagne humide par l'intermédiaire de cet événement annuel. Profiter de la fréquentation du public durant cette période pour faire mieux connaître le label Ramsar et informer les participants sur les enjeux liés aux zones humides, à leur biodiversité...au travers des animations proposées (expositions, sorties naturalistes, conférences, ciné-débat, ateliers créatifs...).

Action VA5. Création d'un centre d'interprétation Ramsar "Etangs de la Champagne humide" l'Or Bleu

Compte tenu de sa fréquentation actuelle et future, le site Ramsar des Etangs de la Champagne Humide manque d'une représentation visuelle et d'une matérialisation physique sur son territoire. En outre, les parties prenantes développent à leur échelle des espaces ou des outils de pédagogie à propos des zones humides, de manière disparate et non coordonnée.

Face aux grands enjeux de conservation, de préservation, de valorisation des zones humides, des acteurs locaux ont exprimé, lors de phases d'entretien ou lors des ateliers de mai 2022 préalables au document d'orientation et d'objectifs 2023-2025, le besoin de créer un centre d'interprétation, pédagogique, vivant, dynamique et évolutif s'inscrivant dans le projet de territoire porté par les collectivités locales.

Par ailleurs, le secteur souffre d'un manque d'espace pédagogique sur l'intérêt des zones humides de la Champagne humide, le fonctionnement des lacs-réservoirs et le rôle de ces milieux et ouvrages dans la régulation des risques naturels (inondation ou sécheresse).

Les bâtiments de la Ferme des Grands Parts, appartenant au Syndicat du Der ont été identifiés comme pouvant accueillir cet équipement (à proximité immédiate des étangs d'Outines, du lac du Der, de l'île de Chantecoq et de la presqu'île d'Arrigny).

Dans ce contexte, une étude de faisabilité a été conduite de mars 2024 à juin 2025, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat du Der, avec cofinancement de la Région Grand Est et de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Celle-ci a permis d'étudier les conditions favorables à l'émergence d'un projet pérenne et a abouti aux conclusions suivantes :

- Lien primordial entre la Ferme des Grands Parts et le site de Chantecoq devant être traité de manière globale et coordonnée ;
- Nécessité d'attirer du flux à travers une logique ludo-pédagogique au regard de la méconnaissance du label Ramsar et de la thématique même des zones humides ;
- Equilibre économique à rechercher en évitant un portage public exclusif et en recherchant des investisseurs privés pour coconstruire un projet viable.

Afin d'y répondre, le bureau d'études COSSIMA PRODUCTIONS, associé à CLOTILDE GUILLEBERT Architecte, a imaginé un concept au travers du prisme de « **l'OR bleu** » (**Observatoire Ramsar bleu**), dans une logique de révélation d'une richesse cachée, l'eau indispensable à la vie, les zones humides essentielles à la biodiversité et constitutives d'une ressource rare et précieuse.

Le socle du projet est le suivant :

- La mise en scène du site de Chantecoq via l'expérimentation par le jeu pour amener vers la connaissance
- L'interconnexion physique entre le site de Chantecoq et la Ferme des Grands Parts
- Le regroupement des socioprofessionnels et experts dans un bâtiment dédié de la Ferme des Grands Parts, associé à une rénovation des hébergements et à la libération d'une grande partie des bâtiments pouvant être proposée à l'initiative privée.

Créer un centre d'interprétation multithématique, permettant d'attirer le public vers la connaissance, de regrouper les expertises en un même lieu afin de favoriser les synergies et d'encourager la diffusion des flux sur l'ensemble des sites du territoire Ramsar ECH.

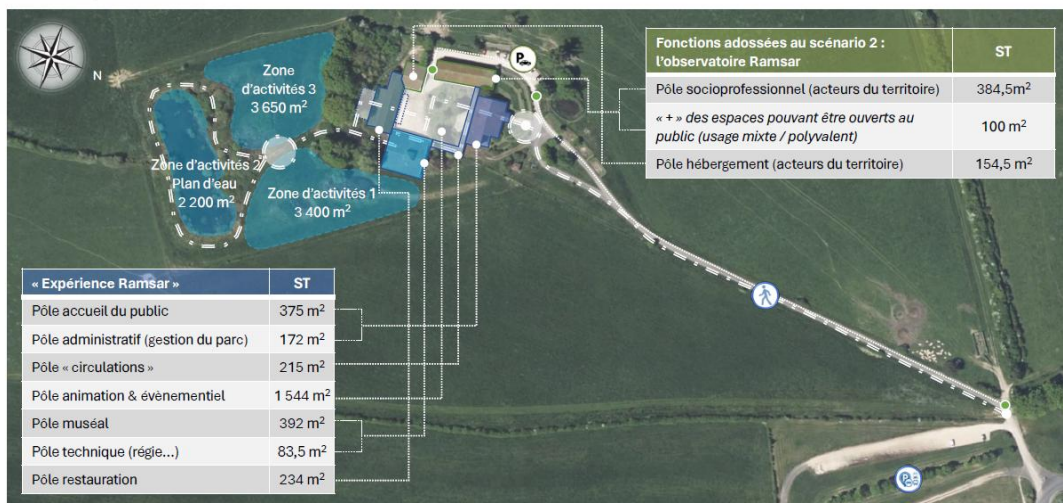
Les thématiques intégrées au centre d'interprétation seront consacrées à :

- Le site Ramsar des Etangs de la Champagne humide : milieux, faune, flore, histoire du territoire (pisciculture, gravière, etc.),

- L'importance des zones humides dans la régulation de risques naturels,
- La création et la gestion des lacs-réservoirs.



2.6.3. Pré programmation de l'OR bleu : plan FDGP



54

Action VA6. Continuité de la signalétique du site Ramsar ECH

Il existe de nombreux supports pédagogiques à destination du grand public sur les zones humides et les espèces qui les peuplent, élaborés par les différents acteurs du territoire (LPO, CPIE, PnrFO, CENCA...). Ces outils doivent être mutualisés et élargis à l'ensemble du territoire pour permettre une approche globale cohérente de la perception du site.

Le premier Document d'Orientation a permis de commencer à donner de la visibilité au logo Ramsar « Etangs de la Champagne humide » et donc au site en lui-même. Il est cependant encore absent sur

la majorité des supports. En l'état actuel des connaissances, seulement deux panneaux implantés à proximité d'espaces naturels gérés font apparaître le logo de la convention de Ramsar.

Les partenaires ont également confirmé lors des échanges en entretien, ou lors des ateliers, que le logo Ramsar ne figurait pas encore lors de l'impression de panneaux ou pancartes pédagogiques.

Dans le cadre de cette action, il sera possible d'utiliser l'identité esthétique développée avec l'exposition Ramsar ECH sur les supports de signalétique.

Action VA7. Itinéraires de randonnées sur le périmètre Ramsar « Etangs de la Champagne humide »

Une tendance qui s'est renforcée est celle de l'évolution des activités de loisirs, avec de plus en plus de personnes qui optent pour des activités de plein-air et de proximité, particulièrement la randonnée.

La connaissance des sentiers sur la partie sud du site Ramsar, correspondant au périmètre du PNR de la Forêt d'Orient, et à proximité des lacs, est bien connue de l'animation Ramsar "Etangs de Champagne humide" aujourd'hui. Cependant, les autres sentiers permettant de découvrir le territoire ne sont pas connus de l'animation Ramsar ECH. Lorsque ceux-ci existent, et sont balisés, ils ne font pas mention de leur localisation en périmètre Ramsar ECH.

La diversité de milieux et de paysages que présente le site Ramsar constitue un véritable potentiel de découverte et d'éducation à la nature et à l'environnement qu'il convient de davantage mettre en valeur.

Si une fréquentation accrue des espaces naturels peut être synonyme de nuisances et de dégradations, la structuration d'itinéraires adaptés cherche à prévenir ces perturbations. Un travail de sensibilisation et de pédagogie est alors indispensable, en agrémentant ces sentiers d'une signalétique présentant le territoire, les milieux, leur fonctionnement, etc.

Par ailleurs, la zone ne dispose pas d'un parcours transversal et complet permettant de découvrir la zone dans son intégralité.

Cette action vise à inventorier les différents itinéraires de la zone. Et, dans la mesure du possible, de les agrémenter de panneaux d'information permettant de découvrir les différentes facettes de la Champagne humide, et/ou de signaler que ce sentier se situe sur le site Ramsar ECH. L'objectif est de susciter un intérêt auprès du public de randonneurs pour en apprendre davantage sur le site Ramsar.

Cette action améliore l'offre d'activités de plein-air sur le site, et contribue à la découverte et à la compréhension du site Ramsar ECH.

Action VA8. Accompagnement des "Villes des Zones humides" du site Ramsar ECH

Les zones humides – marais, étangs, prairies inondables, tourbières ou encore rivières – sont parmi les milieux naturels les plus riches en biodiversité, mais aussi parmi les plus menacés. Pourtant, leur rôle écologique, climatique et social est fondamental : elles régulent les crues, filtrent naturellement l'eau, stockent du carbone, et accueillent une faune et une flore remarquables. Aujourd'hui, les communes ont un rôle central à jouer dans la préservation de ces espaces fragiles. En intégrant les zones humides dans l'aménagement du territoire, en valorisant leur biodiversité, et en les rendant accessibles au

public, les communes participent activement à la transition écologique et au mieux-vivre de leurs habitants. À travers cette démarche, les villes s'engagent : pour la nature, pour la qualité de vie, et pour l'avenir. Créé pour valoriser les communes qui s'engagent activement dans la préservation, la gestion durable et la valorisation des zones humides, le label "Ville des zones humides" est une reconnaissance internationale. Ce label, attribué selon des critères précis (gestion, sensibilisation, restauration, intégration dans les documents d'urbanisme, etc.), distingue les communes qui voient dans les zones humides une richesse et non une contrainte. Le site Ramsar "Etangs de la Champagne humide" doit continuer à accompagner ses 3 villes labellisées et accompagner d'autres communes volontaires dans cette démarche.

VA8a. Accompagnement au label "Villes des Zones humides"

En tant qu'animateur du site Ramsar « Etangs de la Champagne humide », le PnrFO et Seine Grands Lacs accompagneront les communes qui le souhaitent, et qui remplissent une grande partie des critères de labellisation, dans leur dossier de candidature pour devenir « Ville des Zones Humides ». Cet accompagnement se fera en fonction des demandes et opportunités à hauteur de deux dossiers maximums par campagne de labellisation (1 tous les 3 ans).

Cette labellisation participe à la valorisation du site Ramsar « Etangs de la Champagne humide » au niveau international et national, et également à la reconnaissance de l'engagement des élus des communes labellisées.

VA8b. Signalétique "Villes des Zones humides"

Sur 9 villes labellisées « Ville des Zones Humides » en France en 2025, 3 se trouvent sur le site Ramsar « Etangs de la Champagne humide ».

Cette labellisation participe à la valorisation du site Ramsar « Etangs de la Champagne humide » au niveau international et national, et également à la reconnaissance de l'engagement des élus des communes labellisées.

Cependant, les élus ont exprimé leur volonté de mettre en avant cette distinction internationale et valoriser leur commune auprès des habitants et visiteurs grâce à un panneau d'entrée de ville, comme ce qui existe pour les autres labels type « Villes et Village Fleuries ».

L'objectif sera donc d'accompagner les communes labellisées « Ville des Zones humides » et les futures communes pour la mise en place de panneaux d'entrée de ville et valoriser l'obtention du label. A l'heure actuelle, les autres villes Ramsar françaises ne possèdent pas de signalétique spécifique, le site ECH pourra servir d'exemple à l'échelle nationale.

Action VA9. Résidences artistiques

Le site Ramsar des Etangs de la Champagne humide est le plus vaste site Ramsar de France métropolitaine. C'est un site emblématique avec un patrimoine naturel et culturel remarquable.

Dans un monde de plus en plus marqué par les crises environnementales, l'esthétique environnementale émerge comme une réponse artistique à ces enjeux.

Il est nécessaire de développer un projet qui a pour vocation de développer une représentation de la nature pour inviter à découvrir ce territoire par une approche sensible.

À travers une esthétique, le territoire caractérisé Ramsar « Etangs de la Champagne humide » doit devenir un récit, une manière de révéler la diversité et les richesses naturelles et patrimoniales de ce site.

La nature n'est plus un simple objet à représenter, mais un véritable partenaire de création. Il s'agit de permettre le développement d'une offre culturelle afin de diffuser et d'infuser dans ce périmètre et au-delà.

Ce rôle de l'art, à la fois vecteur de partage et de changement, souligne une idée essentielle : la culture peut être un espace où émergent des solutions, des inspirations, et surtout des prises de conscience.

VA9a. Résidence artistique "ciné-concert électro-pop sur dessin vivant"

L'agglomération Saint-Dizier Der et Vallée porte un rayonnement culturel incontournable et bénéficie des infrastructures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet. Cette création artistique s'inscrira dans la saison culturelle et bénéficiera également de son rayonnement culturel à travers les différents événements qu'elle pilote ou relaie (exemples : festival CHIFOUMI – programmation culturelle Lac du der...)

L'éducation relative à l'environnement par l'approche sensible est une éducation forte de *sens*. Elle nous convie « à entrer dans le vivant d'une situation » en mobilisant nos sens ainsi que notre expérience personnelle et collective pour appréhender le milieu. S'appuyant sur le vécu de l'apprenant, passé ou immédiat, cette approche procède de manière inductive en invitant « à faire le départ avec le particulier et le local pour aller vers le principe et les lois générales ». La démarche vise notamment, à l'image du « sens commun » d'Aristote, à développer une perception des liens qui nous unissent à l'environnement à travers les différentes composantes de notre sensibilité. Elle favorise ainsi une reprise de contact avec nos sens et la reconnaissance de la valeur du senti, du ressenti et du pressenti pour donner, redonner et ajouter du sens à notre action.

Création d'un spectacle : un conte musical onirique et contemplatif, à base de dessin "animé" vidéoprojeté et de musique électro rock.

L'objectif est d'amener le public à découvrir autrement, à être sensibilisé autrement sur des sujets environnementaux et plus spécifiquement liés aux zones humides.

Il s'agit ici de pouvoir étayer une découverte, un apprentissage naturaliste par la voie du sensible et non une approche scientifique comme c'est souvent le cas en éducation à l'environnement.

Ce projet s'inscrit dans une volonté de valorisation du territoire Ramsar Etangs de la Champagne humide et de découverte de ses patrimoines naturels et culturels.

Ce projet s'adresse à tout public à partir de 6 ans. Une attention toute particulière sera apportée au public scolaire (public cible), du territoire de l'agglomération Saint-Dizier Der et Blaise et au périmètre Ramsar Etangs de la Champagne humide.

Il est à noter que l'exposition Ramsar « Etangs de la Champagne humide » a constitué une matière de réflexion au développement de ce projet.

VA9b. Résidence artistique : Libre cours !

La Champagne Humide : un sol tendre et de faibles pentes. Elle donne ainsi libre cours à l'Aube, la Marne et la Seine pour divaguer dans de larges vallées d'alluvions. Les courants ralentissent, déposant leurs limons. La quiétude s'installe.

Toutes les conditions sont réunies pour que ce territoire soit fertile en inspirations et en découvertes !

1^{ère} année : connaître et faire connaître la somme des diversités de ce territoire

S'y ajoute, pour la 2^{ème} année : faire le lien entre le territoire et les femmes et les hommes qui y habitent et y travaillent.

3^{ème} année : faire découvrir ce projet à un plus large public. Rendre les participants ambassadeurs et ambassadrices de ce territoire et faire émerger de nouveaux projets.

Ce projet a pour vocation de mettre en place un projet collaboratif avec les populations qui habitent et vivent ce territoire, qui deviennent actrices de la mise en œuvre du projet.

Action VA10. Projets inter-sites Ramsar à échelle de la Région Grand Est

Face aux défis écologiques, climatiques et sociaux de notre époque, il devient essentiel de dépasser les approches isolées pour construire des dynamiques territoriales collectives et cohérentes. Dans ce contexte, la réalisation de projets inter-sites – entre plusieurs zones humides ou sites naturels – apparaît comme une nécessité stratégique.

Les zones humides ne fonctionnent pas en vase clos. Elles sont connectées entre elles par des réseaux hydrologiques, des couloirs écologiques, et par les espèces qui y circulent. Les menaces qui les affectent (changement climatique, pollution, artificialisation, perte de biodiversité) ne s'arrêtent pas aux limites administratives. Il est donc logique et indispensable de les aborder de manière concertée.

Mener des projets inter-sites permet :

- de mutualiser les compétences, les moyens et les données,
- de partager les expériences et les bonnes pratiques,
- de renforcer la cohérence écologique à l'échelle d'un bassin versant ou d'un territoire,
- et de donner plus de poids aux actions menées.

Ces projets favorisent également une vision commune entre les acteurs (collectivités, gestionnaires, usagers, chercheurs, habitants) et renforcent le sentiment d'appartenance à un réseau d'espaces naturels vivants.

Le 28 août 2024 a eu lieu la première journée du Réseau des sites Ramsar du Grand Est à Lachaussée. Tous les sites étaient représentés. La journée a porté sur une présentation du site Ramsar des Étangs de la Petite Woëvre (site d'accueil), une restitution des principaux enseignements de l'état des lieux du réseau de sites Ramsar de la région Grand Est, un tour d'horizon de 2 pratiques vertueuses d'autres territoires. L'objectif étant de déterminer quelle forme donner à la mise en réseau des sites du Grand Est et de travailler autour de la thématique de la mutualisation autour de la JMZH. L'objectif est de continuer cette dynamique et de mettre en place des projets collaboratifs concrets.

VOLET CO - Améliorer et valoriser les connaissances du site Ramsar “Etangs de la Champagne humide”

Le diagnostic du site Ramsar de 2019 a montré que les connaissances relatives aux milieux et aux espèces dans les sites en gestion sont satisfaisantes. En revanche, les données et connaissances naturalistes restent à homogénéiser, à regrouper et à valoriser au sein du réseau d'acteurs.

De plus, l'état des connaissances est largement perfectible, en particulier sur les espaces ne bénéficiant pas de mesures particulières. Le travail d'approfondissement des connaissances sur le site Ramsar ECH a été initié dans le cadre du premier DO, notamment sur le volet étangs, mais au vu de l'étendue du site, il est indispensable de poursuivre les efforts.

Enfin, pour faciliter la prise en compte des zones humides et de la biodiversité dans les politiques d'aménagement du territoire ou les projets, il est indispensable de diffuser la connaissance du territoire. Il convient de rappeler que le label Ramsar est une reconnaissance internationale, à considérer comme un moyen de mise en valeur du territoire plutôt que comme une contrainte.

Action CO1. Mettre en cohérence et valoriser les protocoles de suivi écologiques du site Ramsar ECH

L'étendue du site Ramsar implique la réalisation de nombreux suivis scientifiques. Les grands sites protégés et gérés concentrent aujourd'hui l'essentiel des moyens. En conséquence, une part importante du territoire ne dispose d'aucun indicateur d'état.

A ce jour, malgré une tentative de structuration régionale entre les différentes structures naturalistes (PNRFO, la LPO, le CEN, le CPIE, l'OFB, la FRC) et une volonté d'homogénéiser les suivis entre les gestionnaires, nombre de suivis et comptages sont réalisés sur les grands lacs et les réserves du territoire Ramsar sans coordination (méthodologique et d'analyse).

La démarche lancée par la LPO en 2023, lors du DO 2023-2025, FA n°13, a permis de débiter cette harmonisation sur les oiseaux d'eau nicheurs rares (dénombrement exhaustif le plus souvent annuel), les oiseaux d'eau nicheurs communs (échantillonnage), les oiseaux d'eau migrateurs (comptages mensuels), et les oiseaux d'eau hivernants (comptage annuel). Plusieurs organismes réalisent des suivis à l'échelle de l'ancienne région Champagne-Ardenne et produisent des données, en suivant un protocole partagé. Mais cette démarche ne concerne qu'une partie des suivis réalisés, comme ceux des oiseaux d'eau.

L'action 13 du Document d'Orientation précédent (2023-2025) a permis de produire et de diffuser des synthèses sur divers taxons : Héron coloniaux, passereaux paludicoles, Blongios nain, oiseaux nicheurs rares, hivernage 2023-2024 des oiseaux d'eau, Anatidés nicheurs et enfin les libellules.

L'objectif de cette action serait de compléter l'état des lieux des suivis menés sur le site Ramsar, engagé dans le premier DO et d'identifier les carences en suivi d'espèces ou de groupes d'espèces. La rédaction de synthèses et leur diffusion se poursuivra en élargissant les taxons concernés (ex. Cuivré des marais, Conocéphale des roseaux...). Cela participera à l'amélioration de la connaissance naturaliste sur le site Ramsar ECH et à sa diffusion.

Action CO2. Les gravières du Perthois : enjeu écologique et guide de bonnes pratiques de gestion

Le site Ramsar des étangs de Champagne humide accueille en moyenne 150 000 oiseaux d'eau en hivernage dû en grande partie à la présence des grands lacs réservoirs de Champagne humide ainsi qu'à quelques grands étangs.

La multiplication de trous d'eau issus de l'extraction de granulats dans les années 2000 a diversifié l'offre d'accueil pour les oiseaux d'eau dans le site Ramsar, notamment pour les canards plongeurs.

Les gravières du Perthois en particulier, composées de plus de 500 gravières, se sont imposées comme un site majeur pour l'accueil de l'avifaune hivernante et dans une moindre mesure pour l'avifaune nicheuse.

Face à l'émergence de nombreux projets photovoltaïques flottants, plusieurs associations ont alerté les services de l'Etat et de la région au début des années 2020 pour tenter de planifier les projets de manière à ce que l'enjeu de conservation de l'avifaune puisse être pris en compte dans sa globalité et pas seulement projet par projet.

Différentes réunions se sont succédé entre les différents acteurs sans pour autant aboutir au document de planification nécessaire.

Plus globalement, les gravières sont concernées par diverses problématiques liées à la fin d'exploitation : en dehors des projets de développement des énergies renouvelables, elles sont parfois ciblées pour recevoir des matériaux de comblement, ou sont victimes des pratiques halieutiques intensives visant à maximiser la présence de gros poissons trophées (carpes, silures) défavorables à la biodiversité. Il est donc important de préconiser des aménagements et des pratiques de gestion pour maintenir ces milieux dans un bon état écologique et ce, à l'échelle de tout le site Ramsar.

L'objectif de ce projet sera de réaliser un diagnostic des enjeux écologiques des gravières du Perthois afin d'orienter au mieux les projets de développement des énergies renouvelables. Pour cela la connaissance sera diffusée aux services de l'état, élus et porteurs de projets. Un guide de bonne pratique de gestion des gravières sera rédigé afin de donner les clés aux propriétaires et professionnels pour la gestion de ces milieux.

Action CO3. Inventaire et cartographie paysagère de secteurs de prairies humides patrimoniales et de forêts anciennes non connues

Avec 255 800 hectares, les « Etangs de la Champagne humide » sont le plus grand site Ramsar de France métropolitaine, parmi les 55 existants. La région naturelle de la Champagne humide se distingue par l'imperméabilité du sol, due aux formations géologiques du crétacé inférieur (argiles, marnes, sables plus ou moins argileux).

Cette étanchéité géologique a pour effet de retenir l'eau en surface, naturellement, ou par l'action de l'Homme, et de la rendre visible. Ce sont ainsi plus de 400 étangs, dont de nombreux créés dès le Moyen-Âge, notamment par l'ordre des Templiers, 3 lacs-réservoirs créés au XXème siècle qui ont été localisés sur ce secteur du fait de son sol argileux, des milliers d'hectares de forêts et prairies humides... qui témoignent de l'omniprésence de l'eau. La cartographie des zones à dominante humide du bassin Seine-Normandie (1/50 000, 2006), complétée par celle des zones humides effectives du PNRF0, permet d'estimer cette surface à au moins 52 000 hectares. Ce qui est remarquable à l'échelle nationale.

Les substrats géologiques de la Champagne humide sont issus des dépôts maritimes successifs de l'ère secondaire (argiles et sables du Crétacé inférieur).

Les sols se partagent entre :

- sols podzolisés (Planosols et Podzosols au NE)
- sols brunifiés (Néoluvisols et Luvisols rédoxiques au SO) et sols alluviaux peu évolués (Fluvisols).

Les planosols typiques (sols lessivés hydromorphes), surmontant les argiles lourdes albiennes très imperméables, ont un horizon supérieur appauvri et un horizon inférieur très argileux. Les Podzosols prennent place sur les sables albiens, sous les anciennes landes aujourd'hui boisées, et comprennent un horizon d'accumulation humo-ferrugineux. Les Fluvisols sont, en Champagne humide, de type argilo-limoneux non ou peu calcaires dans les vallées issues du Morvan, et plus calcaires dans celles issues des plateaux de Bourgogne.

Les prairies humides, les roselières et les forêts accueillent aussi de très nombreuses espèces de plantes (notamment la pulicaire vulgaire *Pulicaria vulgaris* et la grande douve *Ranunculus lingua*).

Les principales menaces sont le tourisme, l'urbanisation, les espèces envahissantes, le drainage et l'agriculture intensive dans les prairies. Le plan de gestion, dûment appliqué, est fréquemment révisé pour refléter les besoins de préservation des caractéristiques du site.

Nous retrouvons sur ce territoire bien pourvu en prairies humides et forêts anciennes, deux composantes menacées et à fort enjeu.

Le constat est fait de la bonne connaissance actuelle sur les sites Natura 2000 et réserves naturelles mais il y a beaucoup de lacunes ailleurs qu'il convient de combler.

Depuis 2014, plusieurs programmes ciblant les végétations ont permis la réalisation, par le Conservatoire Botanique national du Bassin parisien (CBNBP), d'un certain nombre de relevés phytosociologiques géolocalisés sur le territoire.

Pour l'essentiel, les relevés ont été réalisés dans le cadre de la typologie préalable à la cartographie des sites Natura 2000 des forêts et clairières de Bas-Bois et de la Forêt d'Orient, à la cartographie des forêts du CELRL (forêts et prairies). Des relevés effectués dans les réserves naturelles incluses dans le site Ramsar ECH sont aussi disponibles.

Le passage en inventaire à la maille 10x10 km sur les végétations est aujourd'hui prévu, ou réalisé sur la quasi-intégralité du site Ramsar (programme AESN 2023-2027).

En revanche, ce passage est loin d'être exhaustif (recensement d'un maximum de végétations dans un temps réduit et une seule maille 5x5 km est sélectionnée dans la maille 10x10km) ; des parts importantes du territoire ne sont donc pas prospectées lors de cet inventaire standardisé.

La carte suivante fait apparaître les relevés phytosociologiques géolocalisés existants (mise à jour fin 2024) dans la base de données Lobelia (en noir les prairies humides ; en rouge les forêts bien caractérisées au rang d'association).

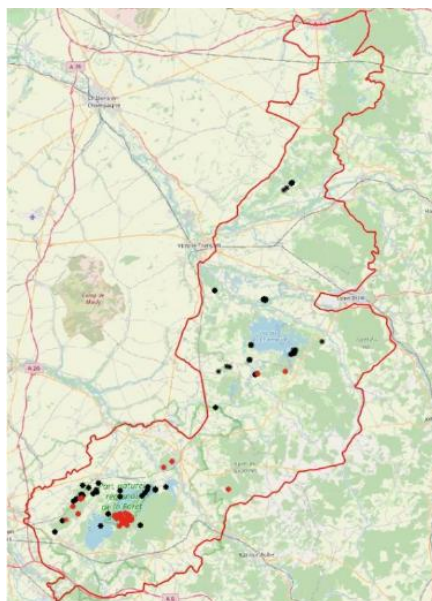


Figure 32. Relevés phytosociologiques géolocalisés existants

L'objectif de cette action sera donc de compléter les données du site Ramsar notamment sur les zones dites « interstitielles ».

Action CO4. Favoriser l'accessibilité à tous les publics dans les sites naturels

Les sites naturels ne sont pas forcément classés comme des établissements recevant du public (ERP) et de ce fait ne sont pas soumis à la loi de 2005 (un ERP doit assurer l'accès aux personnes en situation de handicap et garantir la sécurité du public). Toutefois, des aménagements tant dans les lieux que dans l'organisation des médiations, des animations et de l'accueil de ces sites permettraient de répondre aux besoins de tous les publics et plus spécifiquement des personnes en situation de handicap.

L'objectif sera donc de réaliser un état des lieux de l'accessibilité des sites de la zone humide Ramsar afin de construire et mener des plans d'accompagnement de sites naturels ciblés. En parallèle, des actions de formation et de sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap pourront être proposées aux acteurs du tourisme, élus, techniciens concernés par les sites naturels qui accueillent du public, etc.

L'action sera déployée sur une première période de trois ans qui pourra être prolongée si les besoins du territoire ne sont pas complètement couverts lors de la première phase du plan d'actions.

Action CO5. Améliorer les connaissances sur les zones humides du site Ramsar et valoriser les travaux structurants des syndicats de rivière en matière de restauration des milieux aquatiques et humides

La connaissance de la localisation et de l'état des milieux humides et aquatiques est très inégale sur le site Ramsar. En effet, les éléments de connaissance les plus importants concernent les sites aquatiques gérés qui font l'objet d'inventaires et de suivis. D'une manière globale, les cartographies des zones

humides existantes ont principalement été réalisées par modélisation (exemple avec l'étude du bureau d'études Biotopie sur le bassin Seine Amont, 2015). Or les zones humides du site Ramsar, situées sur des argiles, sont peu mises en évidence par modélisation, qui ne s'appuie que sur des différences d'altitude et les pentes, sans prendre en compte la nature du substrat. Au vu de l'altimétrie du site, de nombreux écarts au modèle apparaissent lors de cartographie de zones humides effectives.

Afin de combler ce manque, les initiatives d'inventaires des zones humides effectives émergent de façon régulière depuis plusieurs années sur certains territoires du site : PnrFO (2016- 2023), Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et de ses Affluents – SMBMA (2019-2025), Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire - SMABV (2025-2026), Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure – SMAVAS (2024), etc. Certaines de ces initiatives ont déjà fait l'objet d'un accompagnement par le CENCA à l'occasion de la précédente phase d'animation Ramsar qui a permis, via l'action « *Améliorer la connaissance et l'état des lieux des zones humides* », de prendre quelques premiers contacts auprès des structures gemapiennes du territoire.

Cette action permettra de poursuivre le travail engagé en consolidant les liens avec les syndicats de rivière, notamment en communiquant sur les travaux structurants menés sur le territoire Ramsar. De plus, l'état des lieux des zones humides du territoire sera complété au fur et à mesure des données obtenues. Des indicateurs de suivi seront pensés pour suivre l'évolution des zones humides du site Ramsar et des secteurs d'intervention pourront être ciblés afin d'initier des démarches de protection.

Action CO6. Etude des discontinuités écologiques dans le secteur nord Ramsar

L'Argonne se situe sur un axe majeur de migration des espèces, identifié à l'échelle régionale et suprarégionale. Dans le sud-Argonne, correspondant à la partie nord du site Ramsar "Etangs de la Champagne humide" (ci-contre en rouge sur la carte de l'Argonne), peu d'actions sont actuellement menées en faveur de la continuité écologique, en dehors de la Réserve Naturelle Régionale de Belval-en-Argonne. Cette zone est ponctuée d'étangs et de zones humides. La LPO Champagne Ardenne, en collaboration avec le CEN de Champagne Ardenne et certains propriétaires locaux, a pu y récolter de nombreuses données localisées sur la présence d'espèces remarquables, en particulier pour les oiseaux et amphibiens, depuis de nombreuses années. Elle concerne 19 communes : Sainte-Ménehould, Chaudefontaine, Verrières, Châtrices, Villers-en-Arg, Sivry-Ante, Le Chemin, Eclaires, Le Vieil Dampierre, La Neuville-aux-Bois, Noirlieu, Givry-en-Arg, Remicourt, Les Charmontois, Belval, Le Châtelier, Possesses, Charmont et Vroi.



Figure 33. Sud-Argonne, territoire d'étude

L'objectif de l'action consiste à conduire une analyse cartographique fine croisée avec les diverses données naturalistes existantes, complétée d'études de terrain et des inventaires ciblés. L'analyse sera à réaliser à l'échelle de cette partie nord du site Ramsar. Cela permettra d'identifier précisément les zones de discontinuités écologiques sur ce secteur et d'identifier les actions à mettre en place, dans une seconde phase opérationnelle, notamment la proposition de mesures de gestion des sites.

VOLET RE - Associer et développer la recherche sur le site Ramsar des "Etangs de la Champagne humide"

Les zones humides sont parmi les écosystèmes les plus riches, les plus productifs mais aussi les plus fragiles et menacés au monde. Leur fonctionnement repose sur des équilibres complexes entre l'eau, le sol, la biodiversité et les activités humaines. Pour les comprendre, les protéger et les gérer durablement, la recherche scientifique est indispensable.

Cette thématique n'était pas présente dans le premier DO. L'un des objectifs de ce second plan d'action était d'associer de nouveaux acteurs et notamment le monde de la recherche. En effet, par son statut et son étendue, le site Ramsar est propice à être un territoire d'expérimentation et de recherche.

L'intervention du monde de la recherche sur le site Ramsar permettra d'acquérir des connaissances sur des aspects non étudiés actuellement par les acteurs du site (changement climatique, cyanobactéries, grands bivalves, sol...) ; et ainsi de fournir de nouvelles données aux techniciens du territoire afin d'adapter les mesures de préservation ou de restauration des milieux.

Action RE1. Etude qualité des eaux avec prise en compte de l'enjeu grands bivalves

Le site Ramsar ECH, de par sa superficie, comporte une mosaïque de milieux humides d'intérêt, et dont certains sont menacés. Parmi ces milieux à l'état écologique souvent préoccupant, nous relevons :

- Les prairies humides : certaines prairies, présentes sur les cartes d'état-major, constituent une vraie richesse écologique de par leur cortège floristique et faunistique. Selon le modèle économique actuel, le retournement de ces prairies est un réel enjeu, remplacées par des cultures plus rentables, moins favorables à la biodiversité.
- Les étangs : fort enjeu écologique, tant en termes de qualité des eaux que d'habitats pour la faune, en particulier aviaire. Certains étangs sont dans un état écologique jugé alarmant.
- Les gravières : en fin d'exploitation, elles sont rendues à leur propriétaire. Elles peuvent être comblées, avec des matériaux parfois polluants, ou aménagées en étang de pêche, qui selon les pratiques, peut avoir un impact direct sur la qualité de l'eau et la biodiversité environnante, avec notamment l'apparition de proliférations de cyanobactéries productrices de toxines.

En 2025, l'Agence de l'Eau Seine Normandie a fait un état des lieux des masses d'eau sur l'ensemble du bassin. L'état des milieux a été évalué sur trois dimensions : l'état chimique, l'état écologique pour les eaux superficielles, et pour les eaux souterraines, la disponibilité de la ressource.

Entre 2013 et 2018, le nombre de masses d'eau en bon état (BE) ou très bon état écologique (TBE) augmente de 8%, avec une proportion de cours d'eau en BE ou TBE de 32% en 2019.

Néanmoins, malgré des progrès sur la continuité des rivières en Seine Normandie, la morphologie reste très altérée sur plus de la moitié des cours d'eau du bassin, et l'état chimique des eaux souterraines est médiocre sur le bassin.

L'évaluation de la qualité des masses d'eau se base principalement sur deux piliers :

- i) l'évaluation de la contamination par des analyses chimiques de l'eau et
- ii) la définition de l'état écologique de la masse d'eau à l'aide d'indices biocénétiques.

Cette approche, bien qu'ayant démontré sa pertinence, peut se voir confrontée à certaines limites, d'une part avec des situations « incohérentes » entre l'état chimique et écologique et d'autre part en lien avec l'absence de caractère prédictif des indicateurs biocénétiques (i.e. constat d'une perte de biodiversité). Ces situations peuvent être associées à différentes raisons :

- i) le caractère non exhaustif des analyses chimiques (i.e. nombre de molécules et faibles concentrations : fort pouvoir de dilution de l'eau) et l'absence d'information sur leur biodisponibilité (i.e. capacité à passer les membranes biologiques)
- ii) des effets écologiques liés à des facteurs autres que la contamination chimique.

Depuis les années 80, les recherches en écotoxicologie visent en partie à mieux établir ce lien entre exposition et effets toxiques des contaminants chimiques. Pour ceci, les travaux sont basés, entre autres, sur la mesure de réponses au niveau individuel chez des espèces modèles/sentinelles incluant l'analyse de la bioaccumulation de contaminants chimiques mais aussi microbiologiques (i.e. fraction biodisponible) et de réponses biologiques précoces regroupées sous le terme générique de biomarqueurs (i.e. du niveau moléculaire au niveau individuel). La volonté de transposer ces nouvelles connaissances en écotoxicologie à la surveillance des milieux a soulevé la question opérationnelle de leur application *in situ*. Dans l'objectif de comparer différentes stations au sein d'un même bassin versant, entre plusieurs bassins et dans le temps, l'UMR Sebio a développé une stratégie de biosurveillance active reposant sur l'engagement d'organismes choisis pour leur niveau de standardisation. Cette méthodologie permet :

- i) de s'affranchir de l'influence de paramètres biométriques sur l'expression des mesures biologiques,
- ii) de contrôler le temps d'exposition et ainsi
- iii) d'améliorer la lecture des résultats et leur interprétation dans le temps et l'espace et d'offrir un véritable bioessai *in situ* pour l'évaluation de la qualité des masses d'eau.

Pour ce développement, le laboratoire a considéré le groupe des mollusques bivalves, organismes filtreurs (accumulation), sessiles (représentatifs de leur milieu de vie) et déjà utilisés depuis de nombreuses années en biosurveillance chimique des milieux côtiers (ROCCH ex RNO). Pour le milieu continental, parmi les espèces connues, ayant une aire de répartition géographique importante, pas trop sensibles à la contamination chimique et capable de supporter une large gamme de températures d'oxygénation, ils ont ciblé la moule zébrée (*Dreissena polymorpha*). Nos travaux ont souligné l'intérêt de ce bioessai *in situ* pour évaluer la qualité chimique et microbiologique ainsi que la toxicité des masses d'eau de grands systèmes dans le cadre de différents contextes et en association avec différentes agences de l'eau (AERM, AEAP, AESN...).

Une limite majeure actuellement identifiée à la généralisation de ce bioessai réside dans le caractère « invasif » de l'espèce utilisée, ce qui restreint son emploi aux seuls cours d'eau et plans d'eau où elle est déjà naturellement présente. En effet, cette espèce est non répertoriée (non renseignée) dans certaines masses d'eau (principalement en tête de bassin et non navigable) et donc son utilisation directe, même hors période de reproduction est à proscrire. Ainsi dans le cadre de la zone d'intérêt Ramsar, ce projet vise à définir :

- i) les sites où ce bioessai peut être utilisé et
- ii) le développement d'une solution permettant l'utilisation de ce bioessai sans avoir recours à la mise des dreissènes dans le milieu.

Ainsi le projet pourra contribuer à une meilleure évaluation de la qualité des masses d'eau de la zone Ramsar vis-à-vis de différents types de pressions, chimiques, microbiologiques ou encore liées aux cyanobactéries et fournira des connaissances nouvelles en malacologie grâce à un travail de reconnaissance des espèces présentes dans les milieux étudiés.

Action RE2. Prise en compte du changement climatique à l'échelle des réserves du site Ramsar ECH

7 Réserves de différents statuts jalonnent le site Ramsar du Nord au Sud :

- RNR de l'Etang de Belval-en-Argonne, gérée par le CEN CA et la LPO
- RNCFS du Lac du Der et des étangs d'Outines, cogérée par l'OFB et la LPO
- RNR de l'Etang et prairie des Paquis à Larzicourt, gérée par la LPO
- RNN de l'Etang de la Horre, gérée par le CEN CA
- RNN de la Forêt d'Orient, gérée par le PNRFO
- RNR de l'Etang de Ramerupt, gérée par le CEN CA
- RNR des Prairies humides de Courteranges, gérée par le PNRFO et le CEN CA

Depuis plusieurs années, le réseau des Réserves Naturelles de France a développé la méthodologie Natur'Adapt pour intégrer la prise en compte du changement climatique au sein des Réserves. Aujourd'hui, RNF a l'ambition que cette méthode soit déployée dans 80% des réserves naturelles d'ici 2028. A l'heure actuelle, aucune des réserves ci-dessus n'a déployé cette méthodologie, et toutes n'ont même pas encore intégré cette problématique dans leur plan de gestion.

Cette action s'intègre également dans la Règle n°1 du SRADDET de la Région Grand-Est « atténuer et s'adapter au changement climatique » (chapitre I. Climat, air et énergie).

Etat des lieux de la prise en compte du changement climatique par Réserve :

- RNR de l'Étang de Belval-en-Argonne : CC non pris en compte dans le Plan de gestion actuel ;
- RNCFS du Lac du Der : Plan de gestion en cours de renouvellement, CC pris en compte ;
- RNR de l'Étang et prairie des Paquis à Larzicourt : Plan de gestion en cours de renouvellement, CC à prendre en compte ;
- RNN de l'Étang de la Horre : CC non pris en compte dans le Plan de gestion actuel ;
- RNN de la Forêt d'Orient : CC non pris en compte dans le Plan de gestion actuel ;
- RNR de l'Étang de Ramerupt : Plan de gestion en cours de renouvellement, CC à prendre en compte ;
- RNR des Prairies humides de Courteranges : prise en compte du CC prévue pour 2027-2028 dans le plan de gestion actuel.

L'objectif de cette action est de coordonner le déploiement de la démarche d'adaptation au Changement Climatique dans 5 des 7 Réserves du site Ramsar ; et ainsi Mutualiser les moyens d'accompagnement de cette démarche (formation Natur'Adapt, accompagnement technique...).

L'application de la méthodologie Natur'Adapt sur la majorité des réserves du site Ramsar permettra de comparer les résultats sur différents espaces naturels du site et de prendre en compte le changement climatique dans la gestion future des différentes réserves. Les résultats permettront également de sensibiliser les différents publics aux effets du changement climatique sur le territoire Ramsar.

Action RE3. Etude des habitats utilisés par l'avifaune hivernante du site Ramsar ECH

La France métropolitaine est connue pour accueillir de nombreux oiseaux d'eau – anatidés et limicoles - en migration et en hivernage. La responsabilité pour la quiétude nécessaire à ces espèces est forte. A ce titre, les espaces protégés jouent un rôle singulier dans la mesure où les réglementations en vigueur sur ces espaces protègent à minima ces espèces au cours de cette période particulière de leur cycle biologique (Beaty et al, 2014).

La conservation de ces espaces protégés en faveur de ces espèces dépend donc étroitement de la gestion pratiquée à l'intérieur et à l'extérieur de la zone protégée et elle est, de fait, évolutive. Pour cela il est nécessaire de connaître les zones fonctionnelles utilisées par les espèces et d'obtenir des éléments quantitatifs et qualitatifs concrets afin d'adapter la gestion.

Dans le cadre du programme inter-réserves porté par l'OFB, l'acquisition locale de données est nécessaire. Six réserves y participent, dont la RNCFS du Lac du Der, gérée par l'OFB. Et, plus largement, la Champagne humide intègre cette étude. En effet, les plans de gestion des différents espaces protégés (RNCFS du Lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny, RNN de l'Étang de la Horre, RNR de Belval en Argonne, RNN de la Forêt d'Orient) du site Ramsar soulignent l'intérêt de travailler sur la fonctionnalité et les connexions inter-sites.

Cette étude permettra de répondre aux lacunes en termes de connaissances sur le lien fonctionnel entre espaces protégés vis-à-vis de l'accueil des oiseaux d'eau hivernants au sein du site Ramsar. Elle apportera également des informations pertinentes sur l'intérêt de certains secteurs du site Ramsar.

Il a été décidé d'étudier 3 espèces hivernantes sur ce site Ramsar : Vanneau huppé, Sarcelle d'hiver et Foulque macroule. Cette étude est basée sur l'usage de la télémétrie et donc la pose de balises GPS sur les espèces concernées.

Ce programme a débuté en janvier 2025 sur la RNCFS du lac du Der avec la pose de 2 premières balises sur des Vanneaux huppés. D'autres poses sont prévues fin d'année 2025, début d'année 2026 sur sarcelles et foulques. Pour compléter cette étude, d'autres oiseaux (Vanneaux huppés) seront équipés notamment au niveau des Lacs de la Forêt d'Orient.

L'enjeu principal : identifier les sites et habitats utilisés par les espèces ciblées, en particulier hors des zones protégées, afin d'améliorer la structuration des espaces protégés, et de mieux comprendre l'usage de ces sites.

Cela afin de nous permettre :

- de mieux comprendre le fonctionnement de nos « grandes réserves » (utilisation spatiale du site par les oiseaux) ;
- de mieux comprendre le fonctionnement « inter-réserves » du site Ramsar (Ex. Est-ce que les canards du lac du Der, osent s'égarer en Forêt d'Orient, à la Horre ou Belval ?) ;
- éventuellement d'identifier des zones d'intérêt pour les oiseaux se trouvant « hors réserve » (vallées, étangs et gravières). Ces zones d'intérêt pouvant faire partie intégrante de la zone dite fonctionnelle de certaines réserves. Ces zones ainsi identifiées pourraient être ensuite « prioritaire » dans la mise en place de mesures de gestion dans un objectif de préservation des oiseaux d'eau.

Action RE4. Acquisition de connaissances sur l'occupation du sol - Création d'un observatoire géographique et géologique

La Champagne humide est une région naturelle au relief peu accidenté qui repose principalement sur des formations géologiques imperméables du crétacé inférieur (Aptien et Albien) telles que les Argiles du Gault et les Marnes de Brienne. Ces niveaux imperméables expliquent la présence de nombreux étangs (dont ceux créés dès le Moyen-Âge et les trois grands lacs réservoirs créés dans la deuxième moitié du XXe siècle). La région est également marquée par d'importants dépôts quaternaires : Alluvions anciennes (vallées de la Marne, de la Saulx, de l'Aube et de la Seine, Perthois) et dépôts limoneux (souvent peu cartographiés). La nature principalement argileuse du sous-sol associée à un relief relativement plat expliquent le fort pourcentage de sols hydromorphes dans cette région marquée par trois modes d'occupations principaux des sols : des surfaces agricoles (grandes cultures et prairies), des forêts et des zones humides.

Le site Ramsar des Étangs de la Champagne humide comporte d'importantes richesses écologiques avec plusieurs espaces remarquables bénéficiant de mesures de protection au titre de la biodiversité. En revanche, la dimension géologique du patrimoine naturel (eg. la géodiversité) est relativement peu documentée. En effet, le site fait partie des secteurs où l'inventaire national du patrimoine géologique (INPG) compte très peu de géosites : sur environ 70 sites référencés en Champagne-Ardenne, seuls 4 sont situés en Champagne humide.

Les objectifs de ce projet sont :

- (1) de mieux comprendre les composantes abiotiques (géologie et sols) du site Ramsar des Étangs de la Champagne humide afin de les mettre en valeur à travers des sites identifiés comme remarquables et/ou représentatifs des principaux modes d'occupation des sols,
- (2) de réaliser une analyse diachronique de sites sélectionnés afin de retracer leur dynamique et notamment les différents forçages anthropiques au cours du temps,

(3) de développer un outil permettant de spatialiser, d'actualiser et d'enrichir les données géologiques, pédologiques et géographiques.

A court terme, il s'agira donc de compiler les données géologiques et pédologiques existantes à l'échelle du site Ramsar des Étangs de la Champagne humide et d'identifier des secteurs sur lesquels la composante géopatrimoniale pourrait être intégrée. La mise en valeur de ces sites impliquera l'acquisition de données complémentaires de différentes natures (historiques, géomorphologiques, physico-chimiques, sédimentologiques, etc.).

A plus long terme, l'action conduira à la création et au développement d'un observatoire géographique et géologique dont l'objectif sera de sauvegarder, de spatialiser et d'enrichir les informations scientifiques relatives à la géologie, la géographie et aux dynamiques d'anthropisation des milieux. Des sites remarquables pourront également être proposés pour intégration à l'Inventaire National du Patrimoine Géologique.

Action RE5. Etude sur le paysage sonore en périmètre Ramsar ECH

A l'instar de nos paysages et des cortèges d'espèces sauvages qui les occupent, notre environnement sonore change très rapidement. L'écoacoustique est récente et on a encore peu de recul sur l'évolution des paysages sonores. On commence seulement à collecter des données à de larges échelles spatiales et temporelles.

Une chose est sûre, en tant que naturalistes, nous avons pu voir et entendre l'évolution de la faune sur quelques décennies : augmentation de l'abondance de plusieurs sauterelles, omniprésence du Grillon d'Italie qui était avant localisé sur des lieux très ensoleillés, arrivée du Conocéphale gracieux (mediterraneo-atlantique avant), remontée de plus en plus fréquente de Cigales : *Cicada orni*, *Tibicina haematodes* notamment, développement de la population de Chevêche d'Athéna.... De plus, la température influence l'activité acoustique des espèces et leur phénologie. Tout cela modifie donc forcément les paysages sonores, notamment estivaux.

Nous sommes également en train de perdre des espèces nordiques ou boréales, comme la Grenouille rousse, la Mésange boréale, le Pouillot fitis, voire des espèces plus communes, mais nous avons tendance à remarquer plus facilement les nouveautés.

Des programmes nationaux et européens se mettent en place :

- Sonosylva enregistrement du « bruit des forêts » : projet porté par l'OFB, avec environ 100 sites équipés à travers la France, dont 2 enregistreurs dans le Massif d'Orient en 2024 et 2025, de mars à octobre ;
- TABMON : projet Européen, porté en France par l'Université de Toulon. Enregistrement du « bruit de la biodiversité ». 5 enregistreurs doivent être installés à partir de 2026 sur les lacs de la Forêt d'Orient, en continu pendant 2 ans.

L'objectif de cette action sera donc d'amplifier ce travail de collecte de l'environnement sonore sur le territoire Ramsar en enregistrant l'environnement sonore d'une vaste gamme d'habitats au fil des saisons : ripisylves, prairies, champs, forêts mais aussi villages.... Cela s'accompagnera d'enquêtes auprès des habitants du territoire pour tenter de reconstituer les environnements sonores perdus. La mémoire retient très bien les ambiances sonores vécues durant l'enfance. Nous avons déjà pu constater qu'à la diffusion des chants de certaines espèces d'oiseaux disparues des prairies (Râle des genêts, Courlis cendré) certains de nos interlocuteurs réagissaient en se remémorant des épisodes de

leur enfance comme l'époque des foins. Enfin, une sonothèque sera créée, celle-ci sera la base de supports didactiques ou d'autres projets scientifiques voire artistiques du site Ramsar.

Une étude acoustique est un outil innovant et complémentaire aux approches classiques d'étude de la biodiversité. L'acoustique écologique croisée avec les inventaires faunistiques, les données climatiques ou hydrologiques permettent de tendre vers une vision plus complète du fonctionnement du site. Elle permet de jouer un rôle important dans la compréhension des effets du réchauffement climatique sur les écosystèmes.

VOLET TRV – Conserver, restaurer et aménager les milieux humides

Le premier programme d'action a permis d'engager une démarche de concertation et d'actions sur ce vaste territoire. L'objectif principal de ce second DO est d'être plus opérationnel et ambitieux en proposant des travaux structurants afin de préserver/restaurer les milieux humides. Ainsi, ce volet regroupe diverses actions sur des étangs, zones humides, queues de retenue, mares ou encore prairies.

En revanche, les travaux sur cours d'eau ne sont pas présents dans ce DO. En effet, les syndicats de rivière du territoire ayant déjà leurs propres programmes d'actions validés sur la période 2026-2029, ils n'ont pas souhaité proposer de nouvelles actions. De plus, les enjeux des principaux cours d'eau du territoire Ramsar sont couverts dans le cadre des CTEC portés par ces structures.

Action TRV1. Préservation et restauration des zones humides du PnrFO

Le Parc naturel régional de la forêt d'Orient a conduit un travail d'inventaire des zones humides de son territoire de 2016 à 2023. 37 % du territoire du Parc se trouve en zone humide effective, soit 29 410 ha sur les 58 communes. Cette connaissance représente la majorité de la connaissance des zones humides sur le territoire du site Ramsar. Des syndicats de rivière ont engagé un travail d'inventaire sur leur bassin versant depuis 2023 ou 2024 (SMABV, SMAVAS, SMBMA), les données devraient venir compléter la connaissance sur le site Ramsar durant le DO2026-2031.

En 2025, le PnrFO a initié la mise en œuvre d'une méthode de hiérarchisation des zones humides, faisant suite à l'inventaire réalisé. Cette démarche vise à rendre opérationnel cet outil de connaissance en identifiant les zones humides prioritaires pour mieux orienter les actions de restauration, de gestion, de préservation et de valorisation.

- Prioriser les zones humides à enjeux avec l'ensemble des partenaires du territoire du PnrFO
- Mettre en place une stratégie de préservation et de valorisation de ces secteurs identifiés

Cette action de priorisation et de préservation des zones humides du territoire du PnrFO pourra servir d'exemple sur les autres bassins versants du site Ramsar, notamment ceux gérés par des Syndicats de rivière qui ont engagé une démarche d'inventaire des zones humides.

Action TRV2. Consolider la protection foncière des zones humides du site Ramsar ECH

Le dernier COTECH RAMSAR “Etangs de la Champagne humide” s’est questionné sur la mise en œuvre d’une animation foncière à l’échelle de ce vaste territoire. Cette réflexion résulte d’un enjeu de préservation croissant des zones humides, et en particulier les prairies humides. L’AESN et la Région Grand Est ont rappelé à cette occasion l’existence de l’action C.05 du LIFE Biodiv’Est dont le but est d’animer et structurer une stratégie foncière régionale en faveur des espaces naturels en Grand Est. Le CEN Champagne-Ardenne, pilote de cette action, travaille à la consolidation et au développement de partenariats avec les acteurs du foncier et les acteurs locaux (collectivités, structure GEMA(PI), etc.) pour déployer localement des démarches foncières concrètes et plus efficaces. La synergie et la complémentarité d’intervention entre acteurs est recherchée.

Par ailleurs, la rédaction du nouveau programme d’action CTEC 2026-2031 souligne la nécessité de mutualiser les différentes initiatives (action « TVB restauration des mares », action « guide gravière », etc.) pour coordonner et lancer une ambitieuse démarche d’animation foncière sur le territoire RAMSAR. L’objectif sera donc d’élaborer une stratégie foncière en faveur de la préservation des zones humides à l’échelle du territoire RAMSAR, d’engager une phase d’animation foncière avec l’ensemble des partenaires concernés.

Action TRV3. Préservation, restauration et valorisation de mares du site Ramsar ECH

Les mares sont de véritables trésors de biodiversité et des éléments essentiels du paysage. Qu’elles soient naturelles ou créées par l’homme, ces petites zones humides jouent un rôle écologique, hydrologique et pédagogique majeur. À l’échelle locale, une mare peut abriter plus d’espèces qu’une forêt ou qu’un champ : amphibiens, insectes aquatiques, oiseaux, plantes rares... De nombreuses espèces dépendent de ces milieux pour se reproduire, se nourrir ou s’abriter. Mais leur importance ne s’arrête pas là. Les mares contribuent aussi à la régulation de l’eau, en retenant les eaux de pluie, en favorisant l’infiltration dans les sols, et en jouant un rôle tampon contre les sécheresses ou les inondations. Elles participent ainsi à la lutte contre les effets du changement climatique. Enfin, ce sont des lieux d’observation, de découverte et de sensibilisation privilégiés. Accessibles, visibles, elles offrent une porte d’entrée idéale pour mieux comprendre les cycles naturels, la fragilité des écosystèmes, et l’importance de préserver la biodiversité de proximité. Une action sur les mares du périmètre Ramsar ECH a pour objectif de lutter contre leur fort déclin : drainage, urbanisation, pollution, abandon des pratiques agricoles traditionnelles... On estime que des centaines de milliers de mares ont disparu en France en un siècle.

Le site Ramsar “Etangs de la Champagne humide” inscrit son périmètre dans celui d’intervention du CPIE Sud Champagne, coordinateur du PRAM Grand Est « Programme Régional d’Actions en faveur des Mares » de la région Grand Est. Ce programme régional vise à préserver, protéger, restaurer, gérer, mettre en valeur et sensibiliser autour des mares sur le territoire. Il fédère des acteurs divers : collectivités, associations, structures naturalistes, etc. pour agir de manière coordonnée.

Les actions de travaux de restauration des mares de ce Document d’Orientation pourront être coordonnées par la structure référente.

TRV3a. Connaître, valoriser et développer la trame verte et bleue - restauration de mares forestières

Un recensement des mares a été réalisé de 2018 à 2020 à l'échelle régionale à partir des photos satellites. Cette technique permet un très bon recensement des mares de milieux ouverts. Depuis, ces mares sont visitées sur le terrain afin de mettre à jour la base de données publique du PRAM Grand Est (inventaire d'espèces, état de conservation, erreurs d'interprétation,...).

Avec le développement du LIDAR au niveau national et la mise à disposition des couches cartographiques en 2025 et 2026, cet inventaire devient possible en milieu forestier.

Les mares forestières sont des milieux généralement peu utilisés par les propriétaires de parcelles. Elles sont rarement comblées, mais également rarement entretenues. Les mares forestières sont parfois très anciennes, et peuvent devenir des écosystèmes très intéressants mais méconnus. Certaines mares peuvent également se refermer jusqu'à disparaître et nécessitent des travaux de restauration afin de maintenir une trame bleue en bon état.

Un recensement des mares forestières sera effectué par le CPIE Sud-Champagne sur le périmètre Ramsar "Etangs de Champagne humide", sur cartographie. Puis des visites de terrain seront menées (en accord avec les propriétaires des parcelles) afin d'évaluer leur état de conservation. Des travaux de restauration pourront être réalisés sur les mares en mauvais état de conservation.

TRV3b. Aménagement d'une mare pédagogique sur la station nautique de Giffaumont-Champaubert

La station nautique est fréquentée par de nombreux jeunes publics, dont une grande partie est accueillie par la Ligue de l'Enseignement de la Meuse, qui a pris attache auprès du Syndicat afin de proposer l'aménagement d'une mare pédagogique afin d'y conduire des actions de sensibilisation à l'environnement.

Une mare en entrée de station a été identifiée, permettant son accès via un cheminement accessible et sécurisé, pouvant constituer un site optimal pour la création d'une mare pédagogique.

Créer un site favorable pour la tenue d'actions et d'animations en faveur de la connaissance de la biodiversité et de la préservation de l'environnement.

A terme, il est souhaité que ce site puisse prétendre à une labellisation « Aire Terrestre Educative » en lien avec la SJDES, dans une logique d'amélioration de l'approche éducative.

Ce projet est intrinsèquement lié à l'action de la Ligue de l'Enseignement de la Meuse pour la mise en œuvre d'actions d'animation en lien avec la mare pédagogique.

Les aménagements préconisés font l'objet d'une concertation étroite avec l'OFB, gestionnaire de la RNCFS du lac du Der.

TRV3c. Réhabilitation/création de mares sur le parcellaire agricole

L'élevage est une activité qui mobilise fortement la main-d'œuvre. Les travaux sont nombreux et les soins aux animaux prépondérants. Pour autant, le nombre d'éleveurs actifs se réduit entre les départs en retraite, le non-renouvellement des départs et la faiblesse du nombre de nouvelles installations. Ainsi, l'éleveur actif cherche en permanence à rationaliser ses activités journalières. L'apport d'eau aux

animaux en pâture fait partie des activités qui mobilisent beaucoup de temps à un éleveur, ceci étant d'autant plus vrai au cours des printemps et des étés secs que l'on connaît et qui tendent à se multiplier. Dans ce contexte, certains éleveurs s'interrogent sur la réutilisation des mares, voire sur la création de nouveaux points d'eau pour accroître l'autonomie des troupeaux.

En parallèle, il convient de profiter de l'ensemble des opportunités pour permettre l'entretien, voire l'enrichissement, de cette trame bleue, et de la biodiversité associée, sur la zone Ramsar en équilibre entre les lacs, les mares forestières, les mares prairiales, les étangs et les fossés.

De plus, des opportunités de financement demeurent pour l'année 2025 proposées par la Région et complétées en Haute-Marne par le Département. Cela permet d'accompagner les projets et de faciliter les passages à l'acte des agriculteurs qui s'interrogent sur de tels aménagements.

Dans cette action, la Chambre d'agriculture Aube/Haute-Marne propose d'accompagner les agriculteurs du site pour l'utilisation des dispositifs financiers qui permettent la réhabilitations/création de mares afin d'apporter une solution à l'abreuvement des troupeaux.

TRV3d. Trame Verte et Bleue : poursuite de l'étude engagée dans le premier DO et création/entretien de mares

Les mares sont des étendues d'eau de tailles variables (qqe m² à 5000 m²) avec un renouvellement limité, elles peuvent être alimentées par les eaux pluviales ou phréatiques. Elles sont d'origine naturelle ou anthropique, situées dans des dépressions imperméables et de faible profondeur (max 2 m), afin que toutes les strates d'eau aient accès au rayonnement solaire (Sajaloli et Dutilleul, 2001).

Il existe différents types de mares : les mares agricoles, les mares forestières et les mares communales.

Les mares agricoles que l'on retrouve dans les prairies sont souvent les seuls points d'eau pour l'abreuvement des troupeaux. Certaines ont été abandonnées, d'autres se sont eutrophisées ou ont été rebouchées suite à l'arrêt de l'élevage. Les mares, en plus de permettre l'abreuvement ont de multiples intérêts. Ce sont des zones de fraîcheur, de repos, de reproduction, elles complètent les corridors écologiques de la trame bleue.

Actuellement, il y a peu de programmes qui permettent de financer la création ou la restauration de mares, les travaux interviennent souvent sur les fonds propres des agriculteurs, quand ils peuvent se le permettre.

De nombreuses espèces dépendent de ces habitats, l'avifaune, les petits mammifères, les reptiles, les chiroptères, les amphibiens... leur survie est parfois liée à ces milieux qui nécessitent une protection (Lourdais et al.2015).

A partir de la mise à jour des cartes des haies (BD TOPO IGN) et des mares (PRAM) et de la caractérisation de l'état écologique de ces aménagements, l'objectif de l'action est donc de restaurer et de créer des mares sur la zone Ramsar « Etangs de la Champagne Humide ».

Action TRV4. Accompagnement technique pour la gestion écologique des étangs de Champagne humide

Les grands sites tels que les réserves naturelles bénéficient d'une notoriété, d'une attention particulière et de moyens. La pérennité de leurs qualités écologiques est assurée par la présence et la compétence de leurs gestionnaires. Pour autant, en dehors des sites gérés, d'importantes « zones

blanches » existent en termes d'action en faveur de la biodiversité. C'est par exemple le cas des étangs, qui ont vu changer leurs pratiques de gestion et dont un nombre croissant est actuellement en mauvais état écologique. Lors du précédent document d'orientation, 2 actions avaient trait à ce milieu :

- Rédaction d'un guide de bonnes pratiques de gestion des étangs ayant pour but de donner un cadre, entre théorie et technique, aux propriétaires et gestionnaires privés pour la gestion écologique de leurs étangs. Ce guide sera finalisé à la fin de l'année 2025 par le CENCA ;
- Réactivation de la cellule étangs mise en place dans les années 2000 par le PnrFO pour sensibiliser les propriétaires d'étangs via le dialogue, la réalisation d'un diagnostic socio-économique et d'un diagnostic écologique, la formulation de conseils de gestion visant à favoriser l'avifaune et la biodiversité d'une manière générale. Vingt-sept étangs ont ainsi fait l'objet d'un diagnostic socio-économique.

Ce second plan d'actions vise à poursuivre le travail engagé en poursuivant l'animation auprès des propriétaires d'étangs par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne et la LPO Champagne-Ardenne. Le guide réalisé durant le premier DO pourra servir de support afin de conseiller les propriétaires rencontrés et de les sensibiliser à la gestion écologique de leurs étangs. En fonction des opportunités financières mises en place pour inciter à la conservation des étangs de Champagne humide, des travaux pourront être mis en œuvre à l'aide d'un appui technique des structures animatrices LPO/CEN CA.

Action TRV5. Travaux de restauration d'un étang à la Ferme aux Grues

Le site Ramsar Etangs de la Champagne humide est un important complexe de cours d'eau, de lacs et de forêts alluviales, riche de plus de 400 étangs, de quatre réservoirs, de canaux, de gravières et de prairies. Cette mosaïque d'habitats abrite une vie sauvage abondante. On y trouve plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs et le site est un refuge d'importance cruciale pour quelque 150 000 oiseaux d'eau hivernants. Près de 150 cigognes noires ont été recensées en été et jusqu'à 300 000 grues cendrées migratrices transitent par le site. C'est aussi, dans la région du Grand Est, l'un des derniers sites de nidification du héron pourpré, du blongios nain et de la rousserolle turdoïde. Les prairies humides, les roselières et les forêts accueillent aussi de très nombreuses espèces de plantes (notamment la pulicaria vulgaire *Pulicaria vulgaris* et la grande douve *Ranunculus lingua*). Les principales menaces sont le tourisme incontrôlé, l'urbanisation, les espèces envahissantes, le drainage et l'agriculture intensive dans les prairies.

Les étangs, emblématiques de ce territoire, sont un axe fort du programme d'orientation 2026-2031 avec un enjeu de restauration fort.

L'étang de la ferme aux Grues, créé au début des années 1980, n'a jamais fait l'objet d'entretien. Il n'a pas d'existence légale. La présence de nombreux poissons dans la zone la plus profonde est un facteur négatif pour un étang de cette taille. Faisant partie intégrante du complexe de la ferme aux Grues, il a déjà fait l'objet d'inventaires par le passé montrant tout son intérêt pour la faune et la flore.

Cette action vise à définir et mettre en œuvre les travaux nécessaires pour la réhabilitation écologique de cet étang de manière à renforcer son potentiel d'accueil pour la faune et la flore.

L'objectif principal des travaux sera de rouvrir l'étang fortement envahi par la végétation arborée ainsi que de vidanger le plan d'eau pour réguler le peuplement piscicole.

Action TRV6. Améliorer les habitats favorables au développement des peuplements piscicoles du lac du Der Chantecoq

Une étude de 18 mois co-financée par l'AESN portée par l'Union des fédérations et associations de pêche pour la protection des milieux aquatiques (l'UFAPPMA) a été réalisée en 2023 et 2024 afin de connaître ce qui impacte les populations piscicoles.

En décembre 2022, un pic de plus de 10 000 cormorans était comptabilisé au Lac du Der. Cette étude a été conduite avec les pêcheurs associés à la LPO CA, faisant partie du comité de pilotage.

Comment protéger les populations piscicoles du Grand Cormoran, espèce protégée qui adopte une stratégie de chasse en traquant et en poussant, en groupe, ses proies. 8000 cormorans sur le lac du Der peuvent manger en une journée 3,4 tonnes de poissons selon les données issues de la bibliographie.

Le statut du lac du Der en réserve nationale de chasse et de faune sauvage accueille environ 380 couples de cormorans à l'année. La plupart des individus sont donc migrateurs et arrivent sur le site dès septembre et restent quelques mois. C'est en fin d'année que les cormorans sont les plus nombreux sur le site, avec des pics régulièrement enregistrés en novembre et décembre. Lors du repoissonnement chaque année, l'UFAPPMA ne met à l'eau que des poissons reproducteurs d'une certaine taille pour qu'ils ne puissent pas être pêchés par le cormoran.

Des mesures de protection pour l'ichtyofaune ont été mises en place par l'UFAAPMA à partir de 2018 avec la pose de 10 cages, la pose en 2019 de 100 cages (20 au bassin Sud, 20 au bassin nord et 60 dans le grand Der). En 2022, 150 cages ont été installées sous les pontons au port de Giffaumont et 180 en 2023. En 2024, 54 cages de 3m³ ont été installées dans le bassin sud.

D'autre part, le diagnostic a permis de mettre en évidence un déficit important en habitats piscicoles profonds et un impact conséquent des cormorans sur les équilibres des peuplements piscicoles.

Afin d'amplifier des mesures de protection pour les poissons, et de continuer les aménagements préconisés par l'étude, il est nécessaire de mettre en place des aménagements et notamment des refuges piscicoles dans les zones profondes pour servir de refuges aux poissons.

- La valorisation du patrimoine piscicole du lac s'inscrit dans une démarche cohérente de préservation de la biodiversité et de la gestion globale du milieu.
- Les propositions techniques permettront de pallier en partie ces problèmes.
- Le suivi du prototype mis en place dans le Lot devrait lui aussi apporter des éléments supplémentaires.
- La mise en place d'un programme d'action devra être accompagnée d'études de suivi et d'évaluation.

L'étude avait pour objectif d'étudier la faisabilité technique de mise en œuvre d'actions visant à améliorer le développement équilibré des peuplements piscicoles du lac, en agissant notamment sur les habitats.

Les résultats attendus tels que définis au CCTP sont les suivants :

- Estimer la capacité d'accueil piscicole théorique du lac du Der.
- Qualifier les impacts limitant le développement des peuplements piscicoles du lac.
- Qualifier et quantifier les habitats piscicoles disponibles, notamment en période de basses eaux.
- Définir un programme d'aménagement, comprenant un descriptif technique complet et un chiffrage estimatif des opérations.

Pour des milieux mésotrophes, la biomasse moyenne peut être évaluée entre 200 et 250 kg/ha, avec une médiane de 225 kg.

La surface moyenne du lac du Der et de ses retenues emboîtées est de 2900 ha en eau. Sur cette base, la biomasse piscicole totale peut être évaluée à 650 tonnes.

- 480 tonnes de cyprinidés et autres espèces minoritaires
- 170 tonnes de prédateurs, dont 100 tonnes de perches et 40 tonnes de brochets

En période de basses eaux (phase automnale, qui correspond théoriquement à la fin du soutien d'étiage), cette biomasse se concentre sur 1000 ha, ce qui correspond à une densité piscicole de 650 kg/ha.

Les cours d'eau qui alimentent le réservoir présentent globalement une bonne qualité, à l'exception notable du ru de Braucourt, très impacté par la station d'épuration de l'agglomération. Cet impact local trouve une incidence directe sur la fonctionnalité de l'étang de la Dame. Les eaux restituées vers la Marne et la Blaise présentent logiquement des concentrations en nutriments azo-phosphorés inférieures à celles des cours d'eau d'alimentation. Ces composés sont mobilisés dans le cadre de la production primaire (macrophytes et phytoplancton). --> Confer fiche Action D7a

Concernant la pêche de la carpe, l'apport de phosphore lié à l'amorçage représente une part négligeable de l'impact global (263 kg/an) : 8 fois moins que l'avifaune, 40 fois moins que les STEP, et 1300 fois moins que l'élevage bovin.

Dans une étude réalisée en 2021 sur la base des données disponibles, l'apport direct de phosphore par l'avifaune était estimé à 2160 kg/an.

L'impact induit sur le fonctionnement du milieu n'est pas neutre, compte tenu notamment de la localisation privilégiée des oiseaux dans certaines retenues fermées (exemple : étang de la Dame et dortoir de cormorans).

L'étude a montré que l'impact de prédation du cormoran s'élève en moyenne à 390 tonnes de poissons chaque année.

Il a été montré que le brochet est particulièrement impacté au lac du Der pour les juvéniles (poissons de 1 an et 2 ans). Rappelons que cette espèce est classée vulnérable sur la liste rouge de l'UICN et que sa protection participe au maintien de la biodiversité du lac du Der.

La biomasse totale prélevée par les pêcheurs chaque année est estimée entre 15,8 tonnes et 31,9 tonnes, soit entre 2,4 % et 4,9 % de la biomasse totale du lac estimée (650 tonnes pour rappel). Il s'agit encore certainement d'une estimation surévaluée (typologie de l'échantillon).

Le Brochet et la Perche représentent les espèces les plus prélevées par les pêcheurs.

L'UFAPPMA compense en partie ces prélèvements par des empoissonnements annuels (2,9 Tonnes en 2023, soit 740 kg de brochet, 750 kg de perches, 810 kg de sandres et 600 kg de Black-Bass).

Le diagnostic réalisé montre un déficit très prononcé en habitats pour les zones profondes. Or, lorsque la prédation des cormorans est la plus intense (hiver), les poissons sont concentrés sur ces zones dépourvus de caches. La densité d'habitats à l'hectare est révélatrice de ce déficit avec seulement 1 habitat par hectare en moyenne (sauf herbiers) et 1 habitat qualitatif tous les 30 ha en moyenne.

Ces habitats sont pour la plupart organiques. Leurs fonctionnalités se dégradent d'année en année, et notamment leur aptitude à fournir des caches piscicoles.

Le bilan actuel sur la richesse et la diversité en habitats piscicoles est donc très pauvre, et accentué par une dégradation progressive du peu d'habitats présents.

Action TRV7. Travaux restauration dans la RNCFS du lac du Der

Située à cheval sur les départements de la Marne et de la Haute-Marne, dans un triangle formé des villes de Saint-Dizier (52), Montier-en-Der (52) et Vitry-le-François (51), la RNCFS du lac de Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny s'étend sur **5664 hectares**. Elle est constituée de deux entités aux fonctionnements hydrologiques et hydrauliques différents mais complémentaires d'un point de vue écologique :

- **un grand lac artificiel** de 4800 ha, propriété de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs,
- trois étangs latéraux du lac, **les étangs d'Outines et d'Arrigny**, propriété du Conservatoire du Littoral.

Le lac-réservoir Marne, dit lac du Der-Chantecoq, se situe en Champagne humide dans le département de la Haute-Marne, à proximité de Saint-Dizier (cf. Figure 1). Il a été mis en service en 1974, et c'est le plus important ouvrage de régulation des rivières géré par Seine Grands Lacs. Il englobe l'ancien réservoir de Champaubert-aux-Bois, construit en 1938. Sa capacité en condition normale d'exploitation est de 350 millions de m³. Il est établi en dérivation de la Marne et de la Blaise, affluent de la Marne qui à l'origine était régulée par le réservoir de Champaubert-aux-Bois. Les eaux prélevées dans la Marne, en amont de Saint-Dizier, s'écoulent gravitairement jusqu'au réservoir par l'intermédiaire d'un canal d'aménée long d'environ 11,9 kilomètres. Un autre canal d'environ 5,4 kilomètres de long permet le transit gravitaire des eaux de la Blaise depuis Louvemont. La cuvette du réservoir, au sol imperméable, est fermée par 10 digues en matériaux argileux compacts, d'une hauteur variant de 5 à 20 mètres, qui complètent les ondulations naturelles du site.

Le canal de restitution principal est relié à la cuvette par une galerie construite sous la digue de l'Argentolle. Il permet de réalimenter la Marne à l'Ouest d'Arrigny après réoxygénation des eaux restituées par deux déversoirs successifs, le second étant équipé d'une centrale hydroélectrique.

Des ouvrages de restitution secondaires (galerie sous digue de Sainte Livière, canal de restitution Blaise) permettent en été et en automne de soutenir le débit de la rivière Blaise en aval du village de Sainte Livière (il s'agit des ouvrages de restitution de l'ancien lac-réservoir de Champaubert aux Bois). Une galerie sous la digue de Giffaumont, au Sud du lac-réservoir, permet d'assurer un débit d'entretien dans le ru de la Droye, sous-affluent de l'Aube.

Deux bassins nautiques, à vidange différée, sont isolés du bassin principal par deux digues de cloisonnement submersibles.

Il s'agit ici de travailler sur la chaîne d'étangs située en amont de la digue de Rougemer dites queues de retenue.

Action TRV8. Gestion écologique des queues de retenue des lacs du Temple et d'Amance

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient comprend les lacs du Temple et d'Amance, propriété de l'EPTB Seine Grands Lacs, dont les queues de retenue offrent un habitat favorable à une faune et une flore protégées et d'intérêt patrimonial.

En 2020, une notice de gestion a été rédigée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne pour la période 2021-2030. Celle-ci vise à synthétiser les enjeux des queues de retenue afin d'orienter la gestion de celles-ci. Cependant, depuis 2020, très peu d'actions/suivis ont pu être mis en

place sur ces milieux humides qui nécessitent des travaux pour améliorer la gestion des niveaux d'eau et l'amélioration des habitats.

L'objectif principal est de mettre en œuvre une gestion écologique sur les queues de retenue (hors celles situées dans la Réserve naturelle nationale de la Forêt d'Orient) du Pavillon Henri, Fontaine aux oiseaux, Frouasse 1 et 2, en s'appuyant sur la notice de gestion 2021-2030 élaborée par le CENCA, afin de préserver la biodiversité patrimoniale présente sur ces milieux.

Action TRV9. Valorisation de l'herbe pour produire des biomatériaux

Une large partie des prairies humides ont aujourd'hui une destination agricole. En effet, elles constituent une ressource importante et historique pour les ateliers d'élevage et ce malgré le développement d'autres ressources alimentaires comme le maïs ou les concentrés.

L'élevage connaît une crise depuis plusieurs années ; crise qui s'accroît et s'accélère du fait de la perte de vocation pour le métier d'éleveur, des contraintes sanitaires et réglementaires toujours plus nombreuses pour un métier physiquement et socialement éprouvant. Les conditions météorologiques difficiles alternant sécheresse et excès de pluviométrie ne contrecarrent en rien cette dynamique, sans oublier les crises sanitaires récentes.

On estime que d'ici à 10 ans ce sont au moins la moitié des ateliers d'élevage qui vont disparaître. Les dernières données issues du recensement agricole nous confirment cette tendance :

- Baisse d'environ 30 % des surfaces en herbe dans l'Aube entre les années 2000 et 2020 ;
- Baisse d'environ 15 % d'unité gros bétail dans l'Aube entre les années 2000 et 2020 ;
- Baisse d'environ 30 % du nombre d'ateliers d'élevage dans l'Aube entre les années 2000 et 2020.

L'élevage reste le premier pourvoyeur de prairies et le recul de cette activité conduit logiquement à un recul de l'usage de ces surfaces. Ce dernier aboutit principalement à cinq situations :

- Demande de reconversion des prairies permanentes pour les recultiver,
- Maintien de la prairie avec utilisation de la ressource par un tiers,
- Valorisation de la prairie par le biais de nouvelles alternatives : méthanisation, agroforesterie à vocation productive, ...
- Déclassement de la parcelle : agricole vers forestier, agricole vers urbanisé
- Contractualisation dans différents outils pour en percevoir un revenu sans réel usage avec un risque à terme de dégradation de la diversité prairiale.

On comprend alors qu'à termes ces parcelles et leurs fonctionnalités sont remises en cause sans tenir compte que la fragmentation qui va s'opérer sur cette trame prairiale aura pour effet d'en démultiplier la dégradation, notamment pour la biodiversité prairiale dont les domaines vitaux ne sont pas incompressibles à l'infini.

Les solutions actuelles que sont les mesures agro-environnementales et climatiques ou encore les paiements pour services environnementaux, souvent perçus comme les moyens les plus probants pour soutenir l'usage durable de l'herbe, montrent néanmoins leurs limites :

- Capacité à couvrir la demande avec des enveloppes budgétaires de plus en plus contraintes,
- Capacité à piloter et animer ces outils : ressources humaines et compétences,
- Perception de ces outils : l'agriculteur souhaite vivre de son travail et non d'une « mise sous cloche » de son parcellaire.

Ce constat impose la nécessité que nous avons à imaginer un nouvel usage des prairies par la profession agricole pour en retrouver une valorisation économique qui, à elle seule, pourrait être un motif de maintien de ces surfaces dans les systèmes d'exploitation.

La chambre d'Agriculture de l'Aube anime un projet de valorisation de l'herbe sur la Bassée auboise, marnaise et seine et marnaise. Ce projet est notamment en train de faire émerger une filière de valorisation de l'herbe récoltée de manière tardive (>15/07) utilisant la fibre pour en produire des biomatériaux : isolants, emballages... Les premières analyses démontrent la possibilité d'utiliser cette ressource pour ces finalités. Aujourd'hui, le projet se poursuit notamment sur la construction d'un gisement suffisant et donc de la faisabilité technique et économique quant à l'émergence d'une telle filière.

L'objectif de cette action sera dans un premier temps de confirmer l'opportunité du développement d'une filière de valorisation de l'herbe sur le périmètre RAMSAR. Pour cela il sera nécessaire de préciser le gisement potentiel qui pourrait alimenter cette filière et de préciser la compatibilité de la ressource à partir des données obtenues dans le cadre des expérimentations Bassée.

A long terme, les parcelles qui pourraient intégrer le réseau d'approvisionnement pourront être identifiées, de même que les leviers d'investissement pour soutenir l'émergence d'une telle filière.

VOLET ED - Eduquer et former les acteurs du site

La sensibilisation à la préservation des milieux humides est un enjeu primordial pour l'animation Ramsar. Des formations ont été proposées dans le précédent DO, ce volet permettra de poursuivre la démarche auprès de certains acteurs comme les élus ou les agriculteurs à l'aide de nouveaux outils.

En effet, le premier DO a permis de mettre en évidence la difficulté à toucher le public d'agriculteurs sur les thématiques biodiversité et zones humides. De plus, du côté des élus, ce sont souvent les mêmes qui participent aux ateliers et formations proposés. Tester d'autres méthodes de formation permettrait de toucher un plus grand nombre de personnes, sans perdre les personnes intéressées par la démarche Ramsar.

Lors des ateliers de 2025, les partenaires ont émis l'idée de former de nouvelles cibles aux enjeux du site Ramsar comme les professionnels de la formation, ou encore les professeurs.

Action ED1. Kit de communication Ramsar et outils pédagogiques

L'Éducation à la Nature et à l'Environnement vers un Développement Durable s'adresse à tous, partout et tout au long de la vie dans le cadre de l'éducation formelle, non formelle et informelle des enfants aux adultes. Son objectif est de contribuer, par l'acquisition de connaissances, compétences et capacités, à la formation de citoyens acteurs de la transition écologique. Pour ce faire, elle met en œuvre des savoirs, savoir-faire et savoir-être utiles sur des thématiques variées avec des approches appropriées. L'éducation à, par et pour la nature (re)place l'individu au centre des enjeux des trois piliers du développement durable : l'environnement, le social et l'économique.

L'animation du site Ramsar « Etangs de la Champagne humide » ne peut pas porter seule une communication efficace des publics sur les zones humides et promouvoir le site Ramsar.

Un besoin d'outils simples et efficaces doit être mis en place pour faciliter le travail d'information, pour coordonner les supports diffusés et diffusables et pour rendre accessible de façon immédiate des outils pratiques.

Ce kit de communication sera également utilisé par les chargées de missions de l'animation du site.

Les outils éducatifs sont incontournables pour le binôme d'animation lors de ses diverses interventions et pour les enseignants. Des ressources pédagogiques aux plateformes en ligne, pour sensibiliser les élèves aux enjeux du développement durable, l'Education au Développement Durable (EDD) est devenue un enjeu majeur dans le domaine de l'éducation. Il convient de continuer à développer des outils.

L'animation Ramsar de plus en plus investie et visible doit se renouveler dans ses approches et ses outils de sensibilisation.

De plus, l'animation du site Ramsar ECH doit renouveler ses supports de diffusion et s'adapter aux supports actuels.

Nous partons du constat des formations pour les élus et les agriculteurs dispensés lors du 1^{er} programme d'actions. Nous constatons que nous ne pouvons pas proposer le même format d'apports de connaissances, au risque que ce soit toujours les mêmes personnes qui se mobilisent. Nous devons trouver les voies et moyens de nous adresser à ces publics de façon plus massive.

MOOC signifie Massive Online Open Course ou, en français, cours en ligne massif et ouvert. Il s'agit de cours dispensés à distance, ouverts à tous. L'objet de ce MOOC est d'être gratuit avec l'obtention d'un certificat de suivi du MOOC.

De plus, ce format explose au niveau des actifs depuis une dizaine d'années, et est devenu courant depuis la pandémie de coronavirus ou la formation à distance a pris un essor certain.

Un MOOC présente les atouts d'une formation en ligne avec un côté pratique indéniable. Chacun peut suivre les cours à son rythme.

C'est un modèle rassembleur puisqu'un MOOC peut répondre à une logique d'amélioration des compétences, à une volonté d'évolution professionnelle ou à une simple curiosité.

Les MOOCs (Massive Open Online Courses) révolutionnent l'éducation en rendant l'apprentissage accessible à tous. Ils se positionnent comme une solution incontournable dans l'éducation moderne.

L'Office Français pour la Biodiversité va mettre en place un MOOC Zones Humides (un marché a été lancé). Nous serons tenus informés des travaux.

Pour l'instant, il n'est pas certain que le label Ramsar soit évoqué, ni les spécificités du site Ramsar ECH. Des échanges réguliers avec l'OFB auront lieu sur ce sujet. Il est possible d'envisager un module complémentaire au MOOC ZH qui serait ajouté et qui porterait spécifiquement sur Ramsar et le site Ramsar ECH.

Afin d'accompagner les partenaires dans leur volonté de s'engager sur Ramsar et de poursuivre leur accompagnement, il s'agit de fournir des outils clés en main avec un « *kits de communication* » permettant à chacun de pouvoir faire la promotion du site et des actions menées.

Pour les outils, il convient de capitaliser sur le travail effectué lors du 1^{er} Programme d'actions (catalogue des outils pédagogiques, valorisation du parcours PEGASE) et d'en développer de nouveaux : carte au sol du périmètre Ramsar ECH, module Ramsar pour le MOOC Zones humides.

Action ED2. Formations et sensibilisation des acteurs (élus, éducateurs, professionnels du tourisme, pôle ENR...)

Le territoire du site Ramsar constitue un cadre naturel remarquable riche en possibilités pour « expliquer » la nature et l'intérêt de la conserver.

Dans le premier Document d'Orientation des formations auprès de différents acteurs du territoire ont été proposées :

- Des formations sur l'ornithologie à destination des professionnels du tourisme (hébergeurs, offices de tourisme, etc.) ne disposant pas des clés leur permettant de conseiller les visiteurs sur ces aspects. Ces 2 sessions de formations organisées avec la LPO Champagne-Ardenne ont réuni plus d'une trentaine de professionnels du tourisme et ont été très appréciées des participants.
- Les élus et acteurs locaux ont eu la possibilité de se sensibiliser aux enjeux sur les zones humides, voire ne connaissent pas l'existence du site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide » et ce qu'il représente grâce aux sessions de formations dédiées lors du 1^{er} programme d'action 2024-2025.

Cependant la mobilisation 2023-2025 n'a pas permis de tous les toucher. Afin de continuer à former les acteurs (élus et acteurs du tourisme), de nouveaux modules seront proposés dans cette fiche action.

Lors des ateliers menés en 2025 afin de construire le DO Ramsar 2026-2031, les acteurs ont exprimé le souhait que d'autres cibles puissent bénéficier de formations via l'animation Ramsar, notamment :

- Les enseignants, animateurs et guides nature constituent des relais essentiels pour la sensibilisation, la transmission des connaissances et l'accompagnement des publics. Pourtant, ils ne disposent pas toujours des ressources, des outils pédagogiques ou des formations adaptées aux enjeux spécifiques de ce site naturel. Dans un contexte de pression croissante sur les milieux naturels et face aux urgences écologiques, il est crucial de renforcer la montée en compétence de ces acteurs.
- Les participants des pôles ENR. Le sujet des énergies renouvelables n'avait pas du tout été exploré lors du premier Document d'Orientation Ramsar. Cependant, le nombre de projets ne fait que croître ces dernières années, notamment sur les plans d'eau type étangs/gravières. Ces milieux sont un enjeu important sur le site Ramsar. En effet, plus de 400 étangs sont présents sur le territoire et abritent une riche biodiversité (avifaune, flore, amphibiens...).

Enfin, les séminaires sont un bon outil de sensibilisation des acteurs, ils ont l'avantage de créer un moment convivial propice à l'échange d'idées et d'expériences sur des sujets communs. Fort de notre expérience de l'organisation du séminaire national Ramsar que l'animation Ramsar a co-porté avec Ramsar France en 2023 à Saint-Dizier, cette expérience a démontré l'importance de la réunion d'acteurs et de temps d'échanges et de présentations communes pour enrichir les expériences des uns et des autres. Dans le cadre du LIFE Biodiv'Est à l'échelle de la Région Grand Est un séminaire sera organisé sur le thème des zones de quiétudes et de la faune sauvage.

L'objectif de l'action sera donc de développer, au moyen d'un travail de pédagogie, d'animation et de sensibilisation, la connaissance des milieux humides et de leur fonctionnement (fonctionnalités écologiques, migrations des espèces, services rendus *etc*).

Ce travail sera mené auprès de différentes cibles :

- Les nouveaux élus des communes et EPCI afin de créer une identité de territoire et un intérêt pour le site Ramsar ;
- Les acteurs du tourisme afin de participer à la valorisation du site Ramsar ;
- Les acteurs éducatifs (enseignants, animateurs, guides nature) pour transmettre les connaissances et outils nécessaires afin de sensibiliser les publics aux enjeux des milieux humides ;
- Les membres des pôles ENR des trois départements (Aube/Marne/Haute-Marne) afin de présenter les enjeux liés à la biodiversité et aux milieux humides du site Ramsar et améliorer leur prise en compte face à l'augmentation des projets énergies renouvelables ;
- L'ensemble des acteurs et partenaires du site Ramsar via un séminaire sur une thématique commune. Cela permettra de renforcer le sentiment d'appartenance au site Ramsar et de nourrir la dynamique de concertation entre acteurs du site Ramsar ECH.

Action ED3. Encourager les programmes Aires Terrestres et les Aires Fluviales Educatives

Les aires éducatives sont de petits espaces naturels gérés de manière participative par les élèves, encadrés par leurs enseignants et un organisme compétent en éducation à l'environnement. Le projet pédagogique est mené par la classe et l'enseignant tout au long de l'année scolaire. Le concept d'aire éducative, né en Polynésie française dans les îles Marquises, concerne aujourd'hui près de 1000 écoles et établissements scolaires.

Les projets d'aires éducatives sont des projets pédagogiques concrets, qui permettent de compléter les enseignements scolaires par une mise en œuvre des apprentissages sur le terrain. Les élèves sont associés directement à la gestion de l'aire éducative dans un conseil des élèves pour prendre des décisions aux côtés des acteurs locaux (associations, gestionnaires de sites protégés, élus, acteurs socio-économiques du territoire, etc.). Ce dispositif pédagogique permet donc à la fois de découvrir et comprendre les enjeux qui portent sur un territoire naturel, d'agir concrètement pour la protection de la nature et d'expérimenter la citoyenneté.

Au niveau national, le dispositif des aires éducatives est animé par l'Office français de la biodiversité (OFB) et le pilotage est assuré par les trois ministères chargés respectivement de l'éducation nationale, de la transition écologique, et des Outre-mer (MENJ, MTECT, MIOM).

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse soutient le développement du dispositif des aires éducatives. Ces projets pédagogiques participent à l'éducation au développement durable, dans le cadre d'un travail en interdisciplinarité, et en rapport direct à la nature environnant l'école ou le collège.

Au-delà des aires terrestres et marines éducatives qui existent déjà, le ministère de l'Éducation nationale souhaite créer des aires éducatives fluviales.

Les fleuves relient la terre et la mer : ce sont des espaces qu'il est essentiel de préserver pour protéger leurs écosystèmes ainsi que les écosystèmes marins. Ils constituent un objet de sensibilisation et d'éducation particulièrement important auprès des jeunes générations.

Avec les aires éducatives fluviales, c'est ainsi une forme de continuité éducative qui sera créée entre la terre, les fleuves et la mer. Les réseaux d'aires éducatives correspondants pourront s'enrichir mutuellement.

Au total, 300 aires éducatives fluviales seront identifiées et ont démarré leurs activités lors de l'année scolaire 2023-2024. Dix écoles et collèges par académie participent au développement de ce projet thématique sur les fleuves.

Le Graine est une tête de réseau qui représente les acteurs de l'EEDD en Champagne Ardenne. Membre du GRAE Grand Est coordonné par l'OFB, Il est pleinement impliqué dans la démarche à l'échelle Régional. Le GRAINE participe aux demandes de labellisation et à l'évolution du dispositif. Il soutient les structures de son réseau dans la mise en œuvre des projets éducatifs sur le territoire champardennais.

Objectif : augmenter le nombre de classes et d'écoles du territoire RAMSAR labellisées ATE ou des AFE en développant une action de sensibilisation et de promotion sur le territoire.

Action ED4. Education et sensibilisation des acteurs de la pêche

Plusieurs plans d'eau inscrits dans le cadre du dispositif RAMSAR ont une réputation certaine au sein de la communauté des pêcheurs. La pêche attire ainsi chaque année de nombreux passionnés venus profiter d'un cadre naturel exceptionnel, stimulant ainsi l'économie locale (hébergements, restauration, commerces spécialisés). Cette activité contribue à allonger la saison touristique et à diversifier l'offre. Elle favorise également la valorisation du patrimoine naturel et la sensibilisation à la biodiversité tout en renforçant l'image d'un tourisme durable des sites. Toutefois, les acteurs du tourisme sont peu sensibilisés au poids économique de ce loisir et qui n'a pas, potentiellement, connaissance de l'intégralité des renseignements à fournir à leur clientèle qui pêche.

Parallèlement, une formation des partenaires et élus, non initiés à l'écologie des milieux aquatiques est envisagée. Cette manifestation porterait sur la restauration des milieux afin d'en favoriser une compréhension intégrée. Une acquisition d'un socle minimal de connaissances peut favoriser le dialogue des acteurs et une meilleure prise en compte des populations piscicoles dans les prochains projets d'aménagement ou de valorisation des sites.

Enfin, les sites sont susceptibles d'accueillir des espèces piscicoles à valeur patrimoniale ou exotiques envahissantes. Il s'agit, sur un territoire déterminé, d'effectuer un diagnostic de la présence de ces espèces avant un éventuel suivi dans le temps.

La formation des personnels du tourisme aux enjeux de la pêche de loisir sur les plans d'eau de Champagne est essentielle pour valoriser durablement ce patrimoine. En comprenant mieux les pratiques, la réglementation et l'impact environnemental, ils pourront mieux informer les pêcheurs en quête de renseignements. Cette sensibilisation renforce l'attractivité du territoire en conciliant tourisme et préservation des milieux aquatiques. Elle permet aussi de développer une offre touristique responsable et authentique.

Parallèlement, des journées techniques, à raison d'une journée par an et par département, à destination des collaborateurs et élus des collectivités et structures partenaires inscrites dans la dynamique RAMSAR. Ces journées visent à présenter différents types de travaux de réhabilitation réalisés sur les milieux aquatiques : restitution de la continuité écologique, réhabilitation d'annexes hydrauliques, etc.

Enfin, une étude diagnostique visant à réaliser un état des lieux de la présence d'espèces astacicoles et piscicoles patrimoniales ou exotiques envahissantes est envisagée sur la base de prélèvement

d'ADNe. La réflexion et le diagnostic seront engagés dans les premières années du DO Ramsar afin de faire émerger éventuellement les suivis pour le 2^{ème} CTEC 2029-2031.

Action ED5. Organiser des formations et sensibiliser les agriculteurs et jeunes agriculteurs aux enjeux des zones humides

L'enjeu agricole est fort sur le site Ramsar ECH, les terres agricoles représentant environ 60 % du site.

Les agriculteurs perçoivent bien souvent les zones humides et la préservation de la biodiversité comme des contraintes à leur activité et non comme des leviers pour soutenir économiquement et techniquement leur activité, pour lutter contre les nuisibles, pour s'adapter...

Plusieurs enjeux apparaissent sur le site Ramsar vis-à-vis de la préservation de ces milieux :

- lutte contre le retournement de prairies (surfaces en régression au profit des surfaces céréalières)
- Aléas climatiques liés au changement climatique (inondations, sécheresses)
- Préservation de la biodiversité en milieu agricole.

Des animations et des formations ont lieu dans certains secteurs, notamment à proximité des Aires d'Alimentation de Captage (AAC), en lien avec les Chambres d'agriculture. Néanmoins, en dehors de ces zones très localisées, il n'existe pas de formation sur la thématique des zones humides et leurs enjeux dans le monde agricole.

La première formation mise en place montre qu'il est complexe de mobiliser les exploitants agricoles autour de ces formations en dehors d'un caractère obligatoire (MAEC). Ainsi, il est nécessaire de miser sur d'autres formes de formation pour attirer et permettre une sensibilisation efficace. Deux pistes seront expérimentées :

- des « capsules vidéo » : supports de formation numérique, courts, libres d'accès,
- des interventions ludiques au sein des établissements de formation agricoles du territoire.

L'objectif est de sensibiliser les actifs agricoles et les jeunes en formation agricole du territoire Ramsar pour favoriser la préservation des zones humides en les formant à leurs services, aux gestes et pratiques favorables ainsi qu'à la potentielle valeur ajoutée du label Ramsar pour leur future activité professionnelle.

Les acteurs du programme d'action 2026-2031

	MO - Mobiliser et mettre en réseau les acteurs du site	
MO1	Animation site Ramsar ECH : suivi administratif, financier, organisation de réunion...	SGL/PNRFO

VA – Développer et valoriser une identité du site		
VA1	Alimenter la plateforme Biodiv'Est avec évolution d'une page dédiée et lettre d'information	SGL/PNRFO
VA2	Renforcer la présentation et la valorisation du site Ramsar ECH	SGL/PNRFO
VA3	Contribuer et renforcer les évènements sur le site	SGL/PNRFO
VA4	Fête de la Grue à l'échelle du site Ramsar ECH	LPO
VA5	L'OR BLEU Création d'un centre d'interprétation Ramsar « Etangs de Champagne Humide"	Syndicat du Der
VA6	Continuité de la signalétique du site Ramsar ECH	SGL/PNRFO

VA7	Itinéraires de randonnées ECH		FFR 51
VA8	V8a	Accompagnement au label ville Ramsar	SGL/PNRFO
	V8b	Signalétique des villes Ramsar	SGL/PNRFO/ Ramsar France
VA9	VA9a	Résidence artistique création de spectacle	Agglomération Saint-Dizier Der et Vallées
	VA9b	Résidence artistique participative	Les colporteurs de la Forêt d'Orient
VA10	Projets inter-sites Ramsar à échelle de la Région Grand Est		Région GE

CO – Améliorer et valoriser les connaissances		
CO1	Mettre en cohérence et valoriser les protocoles de suivi écologiques	LPO
CO2	Les gravières du Perthois : enjeu écologique et guide de bonnes pratiques de gestion	LPO/CENCA

CO3	Inventaire et cartographie paysagère de secteurs de prairies humides patrimoniales et de forêts anciennes non connues	CBNBP
CO4	Favoriser l'accessibilité de tous les publics dans les sites naturels	UNAT
CO5	Améliorer les connaissances sur les zones humides du site Ramsar et valoriser les travaux structurants des syndicats de rivière en matière de restauration des milieux aquatiques et humides	CENCA
CO6	Etude des discontinuités écologiques dans le secteur nord Ramsar	Argonne PNR

RE – Associer et développer la recherche sur le site		
RE1	Etude qualité des eaux avec enjeu grands bivalves	UMR SeBio
RE2	Modélisation du changement climatique à l'échelle des réserves du site Ramsar ECH	PNRFO
RE3	Etude de 3 espèces hivernantes sur les lacs du site Ramsar ECH	OFB/PNRFO
RE4	Etude et enjeux des grands bivalves sur le site Ramsar ECH	OFB

RE5	Acquisition de connaissance sur l'occupation du sol - Création d'un observatoire géologique et géographique	GEGENA
RE6	Etude sur le paysage sonore en périmètre Ramsar ECH	CPIE Sud Champagne

TRV – Conserver, restaurer et aménager les milieux humides			
TRV1	Préservation et restauration des zones humides du PnrFO	PNRFO	
TRV2	Consolider la protection foncière des zones humides du site Ramsar ECH	CENCA	
TRV3	TRV3a	Connaitre, valoriser et développer la trame verte et bleue - Restauration de mares forestières	CPIE Sud Champagne
	TRV3b	Aménagement d'une mare pédagogique sur la station nautique de Giffaumont-Champaubert	Syndicat du Der
	TRV3c	Réhabilitation et création de mares sur le parcellaire agricole	CA
	TRV3d	Poursuite de l'étude engagée dans le premier DO avec création et entretien de mares	FRCGE

TRV4	Accompagnement technique pour la gestion écologique des étangs de Champagne humide	CENCA/LPO
TRV5	Travaux de restauration d'un étang à la Ferme aux Grues	LPO
TRV6	Améliorer les habitats favorables au développement des peuplements piscicoles du lac du Der Chantecoq	UFAPPMA
TRV7	Travaux de restauration dans la RNCFS du lac du Der	SGL/OFB
TRV8	Gestion écologique des queues de retenue des lacs du Temple et d'Amance	SGL/PNRFO
TRV9	Valorisation de l'herbe pour produire des biomatériaux	CA

ED – Eduquer et Former les acteurs du site		
ED1	Kit de communication Ramsar et outils pédagogiques	SGL/PNRFO
ED2	Formations et sensibilisation des acteurs élus professeurs éducateurs professionnels du tourisme acteurs des pôles ENR séminaire	SGL/PNRFO
ED3	Encourager les programmes d'Aires Terrestres Educatives et d'Aires Fluviales Educatives	GRAINE

ED4	Education et sensibilisation des acteurs de la pêche	ARGE
ED5	Organiser des formations et sensibiliser les agriculteurs et jeunes agriculteurs aux enjeux des zones humides	CA





Site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide »

Annexes



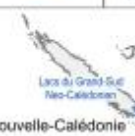
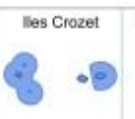
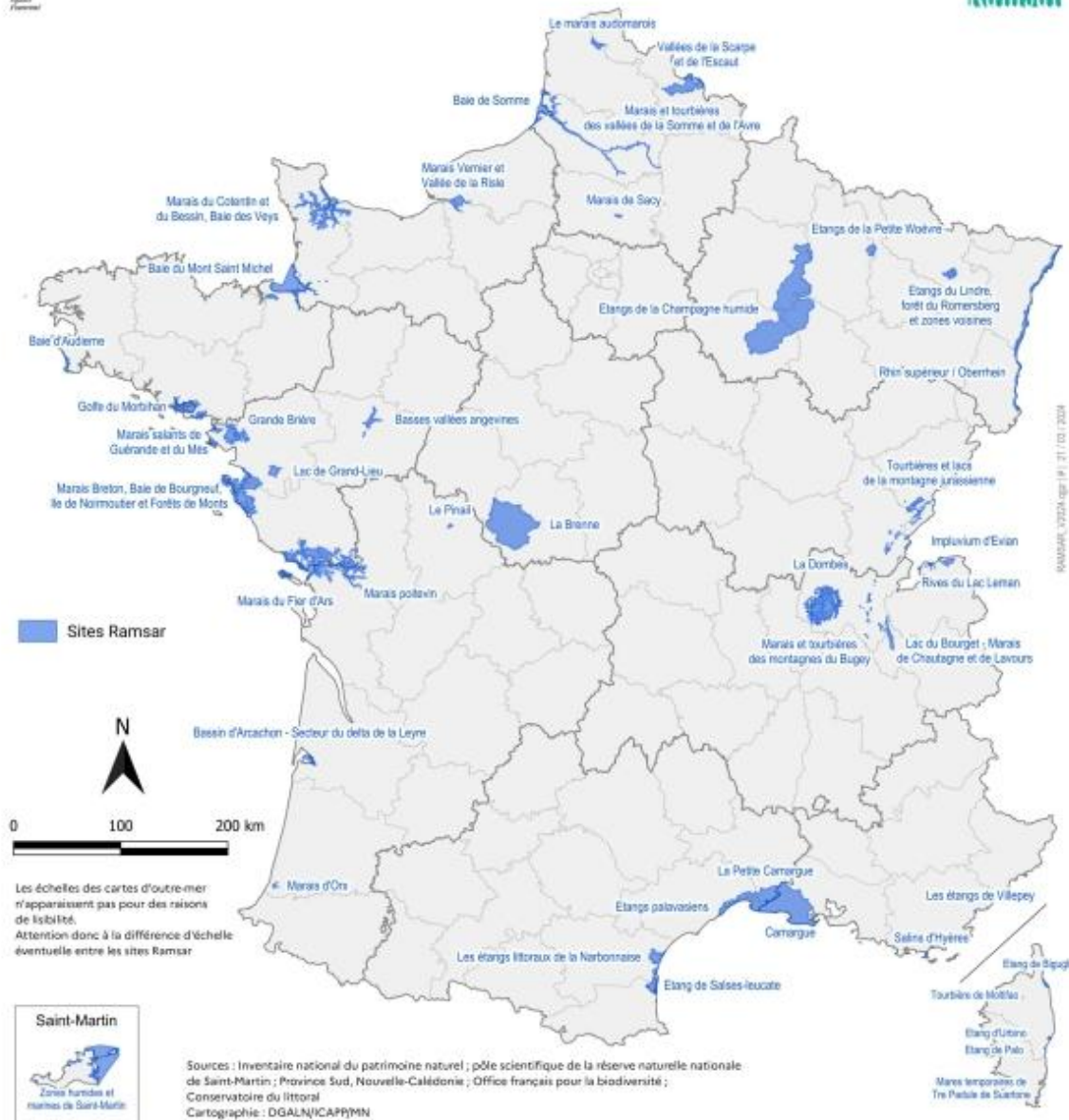
Table des annexes

Annexe 1 : Sites Ramsar de France métropolitaine et d'outre-mer. Source : zones-humides.org	113
Annexe 2 : Infographie sur le site Ramsar. Source : Ramsar France	114
Annexe 3 : Liste des communes du site Ramsar ECH	116
Annexe 4 : Critères de labellisation d'un site Ramsar. Source : ecologie.gouv.fr	119
Annexe 5 : Avis des Conseils scientifiques	120
Annexe 6 : Tableau des effectifs d'oiseaux d'eau sur les sites Ramsar régionaux et nationaux.....	129
Annexe 7 : Suivis Natura 2000 réalisés depuis 2012 au sein du PNR de la Forêt d'Orient. Sources : PNRFO	130
Annexe 8 : Présentation des structures d'Education à la Nature, à l'Environnement et au Développement Durable sur le site Ramsar ECH	131
Annexe 9 : Infographie sur les 3 villes labellisées Ramsar du site des « Etangs de la Champagne humide » Belval- en-Argonne, Courteranges et Hampigny. Source : Ramsar France	135

Annexe 1 : Sites Ramsar de France métropolitaine et d'outre-mer. Source : zones-humides.org


MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
(Département des zones humides)

Zones humides d'importance internationale au titre de la Convention de Ramsar



Annexe 2 : Infographie sur le site Ramsar. Source : Ramsar France

Étangs de la Champagne humide //



SITE RAMSAR
NUMÉRO
514

Surface :
255 800 ha

Date d'inscription :
8 avril 1991

Coordonnées :
48° 35' N 04° 45' E

Résumé

Il s'agit du plus vaste site Ramsar de France métropolitaine. La région naturelle appelée « Champagne humide » prend sa place sur un sol argileux (avec seulement quelques niveaux sableux, marneux ou calcaires). Les argiles absorbent l'eau et la gardent en leur sein, d'où la présence de nombreux milieux aquatiques et humides. L'eau y est partout présente, rythmant les paysages et les activités humaines, avec une diversité de milieux comme les étangs (plus de 400), les forêts, les prairies humides, les mares, les rivières et les gravières. Trois lacs-réservoirs y sont présents: le lac du Der-Chantecoq (mis en eau en 1974), le lac d'Orient (1966) et le lac-réservoir Aube (lacs du Temple et Amance, 1990).

Importance internationale

Le site a été désigné site Ramsar en particulier comme habitat de l'avifaune migratrice et hivernante. Bien au-delà des oiseaux, son intérêt est reconnu pour ses habitats naturels patrimoniaux. De nombreuses espèces végétales et animales caractéristiques des milieux humides et aquatiques y vivent.

Localisation générale

Le site se situe dans la région Grand-Est, à 180 km à l'est de Paris. Il est réparti sur 228 communes sur trois départements (Aube, Marne et Haute-Marne). Il s'étend de l'Argonne (au nord) jusqu'au territoire du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (au sud-ouest), en passant par le Pays du Der.



Étangs
de la Champagne
humide

Facteurs défavorables

Le retournement des prairies, accompagné de drainages (nombreux depuis le début des années 1990), est l'une des grandes menaces qui pèsent sur le site Ramsar. Les projets de développement (économique, urbain, touristique) peuvent avoir un fort impact, c'est pourquoi ils doivent être réfléchis en prenant en compte les milieux aquatiques et humides. La dégradation des milieux naturels (pollution, rupture des continuités écologiques...) s'ajoutent à ces risques de destruction directe. Les pratiques de gestion intensive des milieux sont dommageables à la faune et la flore du site Ramsar. Au niveau des étangs en particulier, cela concerne notamment la disparition de la pratique traditionnelle d'assec, l'introduction d'espèces invasives, etc.

Services rendus par les zones humides

Les étangs ont pour la plupart été créés au Moyen-âge par les moines à des fins de pisciculture, d'agriculture et pour l'abreuvement des animaux. Aujourd'hui ils sont surtout consacrés aux loisirs, à la pêche et à la chasse. Les prairies et forêts font principalement l'objet d'élevage et de sylviculture. Le site joue un rôle socio-économique et récréatif important : plages au bord des lacs, vélovoies, circuits de randonnée, plans d'eau de loisirs, etc. Outre leur intérêt écologique, les trois lacs artificiels visent à écrêter les crues et à soutenir l'étiage des bassins de la Marne, de la Seine et de l'Aube.



Quatre espèces représentatives du site



ROSEAU COMMUN
(*Phragmites australis*)

Le roseau commun (*Phragmites australis*) est l'une des espèces emblématiques des roselières qui entourent les étangs (et les lacs). Ces milieux sont le lieu de reproduction de très nombreuses espèces d'oiseaux qui constituent l'une des richesses du site Ramsar.



GRUE CENDRÉE
(*Grus grus*)

Le site Ramsar est dans un couloir de migration de l'espèce (jusqu'à 300 000 individus). L'espèce est aussi présente pour l'hivernage (20 000 à 30 000 grues au lac du Der-Chantecoq). Un événement festif et ludique lui est même dédié depuis 2007 : la *Fête de la Grue* !



BOUVIÈRE
(*Rhodeus sericeus*)

Présente dans une grande partie des étangs, c'est l'une des espèces patrimoniales du site Ramsar. Elle se trouve aussi dans les lacs et rivières. C'est le seul poisson européen connu dont la reproduction dépend de la présence de coquillages bivalves.



SONNEUR À VENTRE JAUNE
(*Bombina variegata*)

Dépendant des vastes forêts du site Ramsar, le sonneur à ventre jaune se rencontre dans les ornières et les flaques ensoleillées. Sa répartition et ses exigences écologiques ont été précisées grâce au programme d'actions en faveur des amphibiens de Champagne-Ardenne.



Gestion et conservation

Depuis sa désignation comme site Ramsar en 1991, de nombreux périmètres protégés ont vu le jour. Le site Ramsar comprend actuellement sept réserves naturelles : deux réserves naturelles nationales, une réserve nationale de chasse et de faune sauvage et quatre réserves naturelles régionales. Cinq des huit arrêtés préfectoraux de protection de biotope du secteur viennent compléter la protection de zones humides au sein du site Ramsar. Un parc naturel régional est inclus dans le périmètre Ramsar, celui de la Forêt d'Orient, d'une superficie totale de 82 000 ha. Plusieurs sites Natura 2000 ont été désignés pour les oiseaux (zones de protection spéciale), les habitats et les espèces (zones spéciales de conservation). Ils couvrent près de 58 000 hectares du site, soit 22,6 % de la surface du site.

De nombreux partenaires interviennent en faveur des zones humides dans le site Ramsar : Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, Conservatoire du Littoral, Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs, Office national de la chasse et de la faune sauvage, Ligue pour la protection des oiseaux Champagne-Ardenne, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Pays de Soulaïnes...

Biodiversité

Le site accueille une vie sauvage abondante. La présence des lacs et des étangs en fait une étape incontournable pour l'hivernage de près de 150 000 oiseaux d'eau : cygnes de Bewick, canards siffleurs et oies cendrées se comptent par centaines, voire par milliers. Le site est très emprunté pour la migration, notamment par la cigogne noire (près de 150 individus à la halte en été) et la très célèbre grue cendrée (jusqu'à 300 000 individus en migration). Ce site, unique dans le Grand-est, accueille neuf espèces de hérons nicheurs dont le blongios nain et le héron pourpré et également d'importantes populations de rousserolle turdoïde. Au-delà des oiseaux, la diversité d'habitats (prairies humides, roselières, vases exondées, forêts alluviales...) rend le site particulièrement intéressant pour de très nombreuses espèces floristiques (pulicaires vulgaires, renouclon grande douve, utriculaires...) et faunistiques (cuivré des marais, criquet ensablanté, sonneur à ventre jaune, musaraigne aquatique, bouvière, mulette épaisse...).



La Convention de Ramsar

La Convention relative aux zones humides, couramment appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental mondial fournissant le cadre de l'action nationale et de la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides et de leurs ressources. C'est le seul traité mondial consacré à un écosystème particulier.

www.ramsar.org



Annexe 3 : Liste des communes du site Ramsar ECH

Alliancelles	Frignicourt	Perthes
Allichamps	Fuligny	Petit-Mesnil
Amance	Géraudot	Piney
Ambrières	Giffaumont-Champaubert	Planrupt
Argançon	Gigny-Bussy	Plichancourt
Argers	Givry-en-Argonne	Poligny
Arrembécourt	Halignicourt	Ponthion
Arrigny	Hampigny	Possesse
Arzillières-Neuville	Haussignémont	Précy-Notre-Dame
Attancourt	Hauteville	Précy-Saint-Martin
Bailly-aux-Forges	Heiltz-le-Hutier	Puellemontier
Bailly-le-Franc	Heiltz-le-Maurupt	Puits-et-Nuisement
Bayard-sur-Marne	Heiltz-l'Évêque	Rachecourt-Suzémont
Beaulieu-en-Argonne	Humbécourt	Radonvilliers
Belval-en-Argonne	Isle-sur-Marne	Reims-la-Brûlée
Bettancourt-la-Ferrée	Jessains	Remicourt
Bettancourt-la-Longue	Joncreuil	Robert-Magny-Laneuville-à-Rémy
Beurey	Jussecourt-Minecourt	Roches-sur-Marne
Bignicourt-sur-Marne	Juvanzé	Rouilly-Sacey
Bignicourt-sur-Saulx	Juzanvigny	Ruvigny
Blaincourt-sur-Aube	La Chaise	Saint-Christophe-Dodinicourt
Blaise-sous-Arzillières	La Loge-aux-Chèvres	Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement
Blesme	La Neuville-aux-Bois	Sainte-Menehould
Blumeray	La Rothière	Saint-Eulien
Bossancourt	La Ville-aux-Bois	Saint-Léger-sous-Brienne
Bouranton	La Villeneuve-au-Chêne	Saint-Lumier-la-Populeuse
Brandonvillers	Landricourt	Saint-Mard-sur-le-Mont
Braux-Saint-Remy	Laneuville-au-Pont	Saint-Remy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson
Brévonnes	Larzicourt	Saint-Vrain
Briel-sur-Barse	Lassicourt	Sapignicourt
Brienne-la-Vieille	Laubressel	Scrupt
Brienne-le-Château	Le Buisson	Sermaize-les-Bains
Brousseval	Le Châtelier	Sivry-Ante
Brusson	Le Chemin	Sogny-en-l'Angle
Ceffonds	Le Vieil-Dampierre	Sommevoire
Champ-sur-Barse	Lentilles	Somme-Yèvre
Chancenay	Les Charmontois	Soulaines-Dhuys
Changy	Lesmont	Thennelières
Charmont	Longeville-sur-la-Laines	Thiéblemont-Farémont
Châtillon-sur-Broué	Louvemont	Thieffrain
Châtrices	Louze	Thil
Chauffour-lès-Bailly	Lusigny-sur-Barse	Thilleux
Chaumesnil	Luxémont-et-Villotte	Trannes
Chavanges	Magnant	Trémilly
Cheminon	Magny-Fouchard	Trois-Fontaines-l'Abbaye
Clérey	Maison-des-Champs	Troisfontaines-la-Ville
Cloyes-sur-Marne	Maizières-lès-Brienne	Unienville
Courcelles-sur-Blaise	Margerie-Hancourt	Valcourt
Courteranges	Marolles	Val-d'Auzon
Crespy-le-Neuf	Marolles-lès-Bailly	Val-de-Vière
Dienville	Mathaux	Vallentigny

Dolancourt	Matignicourt-Goncourt	Vanault-les-Dames
Dommartin-Dampierre	Maurupt-le-Montois	Vauchonvilliers
Dommartin-le-Franc	Merlaut	Vauclerc
Dommartin-le-Saint-Père	Mertrud	Vaux-sur-Blaise
Dompremy	Mesnil-Saint-Père	Vavray-le-Grand
Dosches	Mesnil-Sellières	Vavray-le-Petit
Doulevant-le-Château	Moëslains	Vendeuvre-sur-Barse
Doulevant-le-Petit	Molins-sur-Aube	Vernancourt
Drosnay	Moncetz-l'Abbaye	Vernonvilliers
Droyes	Montaulin	Verrières
Éclaires	Montiéramey	Ville-en-Blaisois
Éclance	Montier-en-Der	Villemoyenne
Éclaron-Braucourt-Sainte-Livière	Montreuil-sur-Barse	Villers-en-Argonne
Écollemont	Montreuil-sur-Blaise	Villers-le-Sec
Écriennes	Morvilliers	Ville-sur-Terre
Élise-Daucourt	Noirlieu	Villiers-en-Lieu
Épagne	Norrois	Villy-en-Trodes
Épense	Nully	Vitry-en-Perthois
Épothémont	Orconte	Voillecomte
Étrepy	Outines	Vouillers
Eurville-Bienville	Outrepoint	Vroil
Favresse	Pargny-sur-Saulx	Wassy
Frampas	Passavant-en-Argonne	
Fresnoy-le-Château	Pel-et-Der	

Annexe 4 : Critères de labellisation d'un site Ramsar. Source : ecologie.gouv.fr

Une zone humide peut être considérée comme un site d'importance internationale si :

- **Critère 1** : elle contient un exemple représentatif, rare ou unique de type de zone humide (quasi) naturelle de la région biogéographique concernée.
- **Critère 2** : elle abrite des espèces ou des communautés écologiques vulnérables, menacées d'extinction ou gravement menacées d'extinction.
- **Critère 3** : elle abrite des populations d'espèces animales ou végétales importantes pour le maintien de la diversité biologique d'une région biogéographique particulière.
- **Critère 4** : elle abrite des espèces végétales ou animales à un stade critique de leur cycle de vie ou elle sert de refuge dans des conditions difficiles.
- **Critère 5** : elle abrite, habituellement, 20 000 oiseaux d'eau ou plus.
- **Critère 6** : elle abrite, habituellement, 1% des individus d'une population d'une espèce ou sous-espèce d'oiseaux d'eau.
- **Critère 7** : elle abrite une proportion importante d'espèces de poissons indigènes, d'individus à différents stades du cycle de vie, d'interactions interspécifiques ou de populations représentatives des avantages ou des valeurs des zones humides et contribue ainsi à la diversité biologique mondiale.
- **Critère 8** : elle sert de source d'alimentation importante pour les poissons, de frayère, de zone d'alevinage ou de voie de migration dont dépendent des stocks de poissons se trouvant dans la zone humide ou ailleurs.
- **Critère 9** : elle abrite régulièrement 1% des individus d'une population d'une espèce ou sous-espèce animale dépendant des zones humides (hors avifaune).

Annexe 5 : Avis des Conseils scientifiques

Conseil scientifique du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

Avis sur le projet de Document d'orientation 2023-2025 du site Ramsar des « Étangs de la Champagne humide »

Le Conseil scientifique du PnrFO (CS) a été saisi le 2 septembre sur le Projet « Document d'orientation de la zone Ramsar », il regrette un temps de réponse aussi contraint. L'avis est divisé en deux parties. La première concerne la position générale du CS sur le document d'orientation et la seconde des points nécessitant des précisions ou des modifications.

Avis :

1/ Position générale :

- Le Conseil scientifique apprécie que les remarques formulées dans ses avis de 2019 et 2021 aient trouvé globalement réponse dans ce projet. Il note la courte période de validité de 3 ans pour ce premier document. Il imagine que celle-ci permettra l'écriture d'un plan d'actions plus précis. C'est avec cet esprit que le CS rend son avis.
- Le Conseil scientifique **est favorable** aux orientations même si celles concernant les **oiseaux, les étangs, et les prairies sont encore à améliorer**.
- Il regrette **l'absence de priorité** qui laisse le champ libre à des programmations / réalisations opportunistes, pouvant affaiblir la volonté globale ressentie dans le document.
- Il note l'ambition de « *construire un projet durable de territoire* ». Le CS rappelle que la notion de territoire est souvent complexe, surtout à cette échelle, marquée par les hommes et les femmes qui y vivent ainsi que les économies mises en place au fil des siècles sous l'influence de strates politiques. **Avant de faire territoire il faut en partager l'ambition**. Que Ramsar s'intègre dans un (des) projet (s) de territoire (s) ou en permette l'émergence, soit ! Que Ramsar en devienne le liant (ou l'objectif) est ambitieux et les orientations devraient être plus précises.
- Le CS ne trouve pas de mention sur les derniers **marais ou zones marécageuses** dont l'intérêt est majeur quand on aborde des espèces cibles complémentaires aux oiseaux ; ces derniers restant la motivation de la création de cette grande zone Ramsar. Ce point est à améliorer.
- **Le rôle des conseils scientifiques** (du PnrFO et du CSRPN) et leur positionnement dans la gouvernance reste à préciser. Un conseil scientifique a une utilité si on le questionne régulièrement avant des prises de décisions ou des modifications d'orientations, du programme... Le fonctionnement des deux entités est différent, notamment les règles et la souplesse de validation. Le CS propose que 3 ou 4 membres soient désignés par chacun des deux conseils et qu'ils composent la cellule scientifique prévue dans ce document d'orientation.
- Le CS regrette **l'absence d'évaluation**. Elle peut prendre des formes diverses. Ici une évaluation « *in itinere* » serait une aide précieuse pour prévoir les actions post 2025. Le principe d'une évaluation doit figurer adossé à des questions évaluatives.

2/ Remarques détaillées pour l'amélioration du document (Les numéros de pages sont indiqués):

p.2 : Le rôle des Templiers dans l'origine des étangs est loin d'être majeur. La création des étangs est l'œuvre de communautés religieuses diverses (Cisterciens, Hospitaliers, chanoines de l'Apostole, Templiers, de communauté de moines, etc.). La motivation première était guidée par des motifs religieux qui prônaient les « jours maigres » (sans viande ni graisse animale durant 100 à 200 jours par an) ; les étangs permettant l'élevage de poissons non concernés par cette règle. Le drainage en était une autre. Certains étangs pouvaient aussi servir d'abreuvoir pour le bétail, d'autres pour alimenter par dérivation des martinets pour des forges ou des foulons, d'autres encore pour soutenir le flottage... tout en permettant des cultures intermédiaires. Des motivations originelles et des usages plus diversifiés que ne suggère le document.

p.9 : Le rôle des massifs forestiers en faveur des oiseaux migrateurs est secondaire voire marginal. Il existe nombre d'étangs bordés de boisements ou insérés dans des massifs forestiers qui sont désertés par les oiseaux. D'autres facteurs sont favorables mais la forêt est rarement citée.

Plus loin, écrire « les canards » et mettre le « siffleur » entre parenthèse avec les autres espèces.

p.10 : Il est écrit : 3 % du territoire en protection réglementaire et 59 % en gestion réglementaire... Le CS ne voit pas à quoi se rapporte la gestion réglementaire ! La Stratégie des aires protégées de 2021 utilise les termes « *protection forte* », qui doit concerner les 3 % cités même si cette valeur semble importante ici, et « *aires protégées* » concernant la protection contractuelle (PNR, Natura...). Passage à vérifier et à mettre à jour.

p.12 : au point « a » ajouter protection forte pour éviter toute confusion... Dans la liste on cite sept espaces en réserve. Le terme « *réserve naturelle de chasse ...* » n'existe pas et la réserve nationale de chasse (se rapportant au Der et étangs d'Outines) n'est pas considérée comme une protection forte. Elle peut l'être mais le législateur a prévu une étape d'analyse préalable, analyse non réalisée pour le Der et ses annexes à notre connaissance. Il faut donc retirer cet ensemble de la protection forte.

p.14 : « Etangs » : Le texte est ambigu car tous les étangs sont gérés. Uniquement ceux dont la gestion est conservatoire sont suivis et une évolution positive de la biodiversité y est observée. La suite laisse croire que tout est parfait pour les autres, or la situation écologique devient catastrophique dans près de 80 % des étangs sans objet de conservation et la dégradation s'accélère. Un point de l'état de conservation de tous les étangs est nécessaire dès le début de la programmation pour mieux cibler et hiérarchiser les actions et permettre l'évaluation des orientations.

Il n'y a pas d'arrachage de Solidage sur les prairies de la Réserve naturelle de la Horre mais uniquement un fauchage à des dates défavorables à l'espèce qui doit permettre le retour à une prairie de fauche classique.

p.14 : L'absence de précisions sur les données naturalistes (« 10 000 à 150 000 ») est regrettable. Elle laisse penser qu'il n'y a pas de centralisation des données naturalistes. Or, la LPO, le CENCA (qui reversent tous deux des données à Odonat Grand-est pour l'observatoire de la Région), puis le Conservatoire botanique et d'autres, au total des centaines de milliers de données, en majorité fournies par des bénévoles, sont archivées depuis plus de trente ans.

p.14 : « II.3 sites interstitiels ». Cette notion est à revoir car l'opposition entre « aires protégées » et le reste du site Ramsar n'est pas explicative. Par exemple, pour le descripteur « connaissance ornithologique » : il est bon voire excellent dans les secteurs sous « protection forte », plus aléatoire ailleurs (bon sur les grands lacs, plus ponctuel sur le PNR et les sites Natura, bon ou nul en d'autres lieux). Si on veut amplifier la connaissance sur l'ensemble, il faut le préciser dans les orientations... Le constat est aussi variable pour d'autres descripteurs (flore, habitat, état de conservation...).

p.16 : Il y a une erreur dans la figure 6 car l'OFB n'est pas un acteur dans la vallée de la Voire. On confond probablement l'animation Natura 2000 de la FDCA-10 de ces 2 dernières années et contractualisée pour une période totale de 3 ans. Il y a eu un effort considérable de la LPO, du CPIE et du CENCA depuis près de 30 ans sur cette vallée, il est dommage que leurs actions et engagements soient passés sous silence.

p.17 : Le problème des étangs ne concerne pas uniquement le niveau des eaux. D'autres facteurs sont tout aussi défavorables comme l'excès de la biomasse piscicole, le faucardage et l'absence d'assecs estivaux ; l'effet additionnel est catastrophique pour certains !

p.17 : Il y a un problème d'analyse des données de référence. Si on considère uniquement le comptage WI de mi-janvier, le pourcentage affiché est probable mais la source serait la bienvenue. Le rappel de la participation de nombreux bénévoles depuis des décennies le serait également. Le principe de ne considérer que le comptage de janvier WI limite le critère « hivernage ». En effet, certains hivers froids, gelant des plans d'eau sur ce mois, parfois à plus de 90 %, ne permettent plus l'accueil des oiseaux, les poussant à ce déplacer de quelques centaines de kilomètres. Les valeurs de janvier ne sont pas représentatives de l'hivernage, il serait préférable de considérer les effectifs maxima de décembre à janvier (ou février). Néanmoins, les étangs de la Horre et ceux d'Outines sont globalisés avec le Der, constituant une entité de synthèse, « gonflant » les effectifs des lacs artificiels.

p.21 : « les étangs » : La période de chasse au gibier d'eau (mi-août à fin février) est fluctuante selon les

AP annuels de chaque département et des possibilités offertes par les décrets. On peut citer la chasse au gibier d'eau comme un usage sans la rapporter à une période.

Le terme de « gestion extensive » est imprécis et reste une appréciation du pisciculteur / propriétaire (sans aucun fondement ni validation externe). Les trois catégories de gestion reprises dans le texte sont très partielles, il faut les supprimer ou modifier, sachant qu'il y a aussi d'autres possibilités comme le loisir de la pêche à la ligne.

p.25 : II.5.A « agriculture » : L'apparition de la méthanisation et les modifications pastorales comme l'ensilage d'herbe sont à signaler car l'impact défavorable à la biodiversité est réel.

p.29 : On doit mélanger la pisciculture (des étangs) et la pratique halieutique (en général) pour obtenir les 150 emplois cités. Le « Contrat de filière Grand Est pour la pisciculture » a permis un inventaire des professionnels impliqués dans la seule pisciculture, il faudrait en extraire les données pour la Zone Ramsar ou la Champagne humide.

p.37 : La phrase attribuée de la FDC51 sur les panneaux flottants « *le peu de recul existant... biodiversité* » doit être retirée car non démontrée. Les premiers retours de suivis publiés dans la littérature scientifique signalent des impacts avérés ! Il ne faut pas confondre la connaissance d'acteurs locaux avec celle de scientifiques diffusée dans des publications nationales ou internationales.

Enfin, les chiffres de l'annexe 5 sont limités à janvier 2021. Ces valeurs ne sont pas le reflet des effectifs observés sur l'hiver 2020/2021. Des chiffres supérieurs sont connus hors de ce comptage flash. De plus, l'hivernage est une notion mais les critères Ramsar sont plus larges et considèrent l'ensemble des stationnements (migration, simple halte et hivernage). Les données pour un hiver ou des données ponctuelles ont peu d'intérêt dans un document comme celui-ci. Un bilan sur plusieurs saisons s'impose !

Pour finir, la phrase (en rouge) « *approuvé par le comité scientifique...* » doit être retirée de la page de couverture et remplacée au dos de la couverture par « *Le projet à été soumis aux Conseils scientifiques du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient et du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, leurs avis sont annexés* ».

Le 25 septembre 2022

Bruno FAUVEL
Président du
Conseil scientifique du
Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2024 -164		
Commission plénière du 19 mars 2024 Présidence : Jean-François Silvain	Objet : Document d'orientation du site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide »	Vote en conseil plénier : Favorable

Contexte

Vaste ensemble d'étangs, de lacs, de canaux, de gravières de vallées fluviales, de massifs de forêt humides, de marais et de prairies humides, le site des étangs de la Champagne Humide (ECH) constitue tant un habitat qu'une étape ornithologique incontournable pour la migration et l'hivernage de plus de 300 espèces d'oiseaux d'eau.

Lors de la première Campagne européenne (Conseil de l'Europe) pour les zones humides en 1976, il a été un point phare. Ses caractéristiques remarquables en matière de populations d'oiseaux et de milieux humides ont conduit dès 1991 à son classement au titre de la convention Ramsar. Le premier investissement d'un contrat de plan Etat-Région destiné à la conservation de la biodiversité a été affecté à l'acquisition du plus grand des étangs, La Horre, reconnu réserve naturelle nationale en 2000.

La particularité première de ce site est son périmètre. Il s'étend sur 255 800 ha, 228 communes et trois départements, la Marne, l'Aube et la Haute-Marne, c'est le plus vaste site du territoire français hors Terres Australes. Il est également le plus complexe en raison de son hétérogénéité avec près de 60 % du secteur recouvert par de nombreux espaces protégés ou gérés (parc naturel régional, sites Natura 2000, réserves nationales et régionales, arrêtés préfectoraux de protection de biotope), avec seulement 10 % du territoire classé comme « zones à dominante humide » (lacs-réservoirs, étangs, etc.). Le reste du territoire est occupé par des « zones orphelines » sans gestion durable identifiée, ni protection, des grands massifs forestiers ou des terres agricoles (dont des prairies humides qui présentent un intérêt du point de vue de la biodiversité qu'elles peuvent héberger). Ce site concerne les bassins versant des vallées de l'Aisne, de la Marne, de l'Aube et de la Seine.

Cette diversité d'espaces entraîne une multiplicité d'acteurs, répartis principalement dans les domaines d'implication suivants : biodiversité, grand cycle de l'eau (GEMAPI) et activités économiques (secteurs agricole et forestier, activités de loisir, tourisme).

En 2014, une étude globale à l'échelle du bassin Seine Normandie, réalisée par l'association Ramsar France sur demande de l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN), a mis en évidence la nécessité de renforcer l'animation du site et de ses acteurs.

Pour ses actions ponctuelles menées depuis les années 90 sur les étangs de son périmètre, la cellule « Zone Humide » du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient (PNRFO) est référencée comme correspondante du site Ramsar au niveau national. Cependant, le site reste aujourd'hui trop peu connu localement, notamment en dehors du périmètre d'intervention du parc, et les moyens, tant financiers qu'humains, dont a pu disposer le Parc, sont restés limités, au regard de l'ampleur du site et du ressort géographique de la zone Ramsar dépassant significativement le ressort géographique du Parc.

En juin 2018, un bureau d'étude a été recruté pour réaliser une étude de gouvernance du site Ramsar des étangs de Champagne humide. Parmi ses principaux résultats, l'étude a notamment mis en avant le fait que de nombreux acteurs, intéressés par la thématique Ramsar et souhaitant s'impliquer davantage à sa reconnaissance sur le territoire, ne parvenaient pas à se positionner aujourd'hui dans la dynamique et la gouvernance, en l'absence d'un préalable : un projet commun sur le site Ramsar dans une logique de territoire.

Par courrier en date du 18 février 2019, le PNRFO et l'EPTB Seine Grands Lacs ont fait acte de candidature pour co-animer les travaux de document d'objectifs et de gouvernance du site en lien avec les acteurs volontaires du territoire. D'autres structures ayant également manifesté leur intérêt pour le portage de tout ou partie du site, une lettre de mission à l'ETPB et au PNRFO établie par la DREAL Grand Est et l'AESN en date du 21 juin 2019 explicitait précisément les attendus : élaborer d'une part un document d'objectifs et une stratégie cohérente d'actions sur le territoire, et proposer une gouvernance adaptée aux spécificités du site Ramsar qui soit co-construite avec les acteurs du territoire.

Afin de relancer la dynamique engagée sur le site Ramsar Champagne humide entre 2019 et 2021, la DREAL, l'AESN et la Région Grand Est ont apporté un accompagnement financier pour soutenir l'animation sur une durée d'un an pour 2022 afin de finaliser le document d'orientation.

Le document d'orientation a été approuvé en comité de suivi Ramsar du 5 octobre 2022. L'ensemble des partenaires s'est engagé dans la mise en œuvre d'une vingtaine d'actions réunies autour de 4 objectifs.

L'accompagnement financier sera poursuivi pour les années 2023-2025.

Questions au CSRPN

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur le document d'orientation du site RAMSAR quant à son adéquation avec les objectifs de conservation du patrimoine naturel du site et la cohérence des actions proposées.

Supports de réflexion

PNRFO, EPTB Seine Grands Lacs , 2022, Site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide » Document d'orientation , 122 pages

PNRFO, EPTB Seine Grands Lacs , 2023 », Programme d'actions Ramsar « Etangs de la Champagne humide » - 2023-2025, 89 pages

Présentation en séance par Justine Thomas (PNRFO), Claire Parise (PNRFO), Maud Potier (EPTB Seine Grands Lacs), Pascal Goujard (EPTB Seine Grands Lacs)

Analyse

Préambule

Le CSRPN note que si un site Ramsar doit être doté d'un plan de gestion et d'un comité de suivi, pour autant, il n'est pas demandé une méthodologie ni une structure formelle au document. Il n'a pas non plus un avis formel à émettre sur ce type de document. Le CSRPN, en dépit d'une interpellation tardive, apprécie d'avoir à s'exprimer eu égard aux caractéristiques du territoire, de l'investissement politique et des budgets envisagés. Il salue l'important volume du rapport, sa qualité et sa clarté d'écriture.

Suite à la réunion plénière du CSRPN du 7 octobre 2022, celui-ci avait exprimé, au vu des controverses sur le passage ou non de ce document devant le CSRPN pour avis, une réponse vis-à-vis de cette saisine qui n'avait pas été officialisée.

Il est dommage que dans les documents à consulter pour l'avis présent, ne figurent pas les avis du conseil scientifique du parc naturel régional de la forêt d'Orient.

Il est écrit que l'élaboration d'un document d'objectifs, ainsi que l'élaboration d'une gouvernance adaptée aux spécificités du site Ramsar et à la mise en œuvre d'actions pour atteindre ces objectifs doivent être définies par les co-animateurs ainsi que la gouvernance et la méthodologie de travail et que le tout sera validé par la DREAL et l'AESN. Cette démarche a-t-elle été validée par ces deux structures ? Si oui, il est dommage de ne pas avoir ces deux avis comme pièces du dossier.

Le CSRPN note une vraie amélioration entre les deux versions d'août 2022 et mars 2024, qui ont été soumises.

Structuration du document

Il est dommage qu'entre la version d'août 2022 et celle présente, il n'y ait pas dans le titre de période bornant les actions proposées, période que l'on retrouve dans le corps de texte. Si ce document possède l'ambition de proposer une vision à moyen terme sur ce territoire, une périodicité d'une dizaine d'années pourrait être préconisée, ne serait-ce que pour valider les objectifs et ne proposer à l'évaluation (déjà prévue fin 2024) que les actions réalisées ou en cours.

Les annexes citées dans le corps du texte ne renvoient pas au bon numéro dans la partie annexe. Dans ces annexes au moins, il est dommage de ne pas avoir de cartographies des principales typologies des milieux présents.

Les fiches actions sont bien détaillées, phasées avec des indicateurs et livrables pertinents. Mais dans le document spécifique « programme d'actions » un flou existe entre les objectifs 1 et 2. La partie « pratiques durables » de l'objectif 2 désigne surtout des outils de communication et de sensibilisation qu'on pourrait rapporter à l'objectif 1 (avec comme conséquence des mélanges de fiches objectif 2 dans l'objectif 1, des imperfections qui ne se retrouvent pas dans le corps du texte « document d'orientation »),

Remarques

Dans le dossier actuel, manquent les différentes étapes de diagnostic qui ont été présentées aux différentes réunions territoriales, pour définir ce document d'orientation.

Il n'y a pas de description des différentes zones humides du site ni d'analyse écosystémique de celles-ci. L'analyse du diagnostic doit aboutir à mettre en avant les forces, faiblesses, opportunités et menaces actuelles pesant sur le territoire et ainsi orienter les enjeux, or seuls les enjeux socio-économiques ressortent significativement. Certains enjeux environnementaux ne sont pas abordés, en particulier ceux liés à des activités impactant, et cela de manière potentiellement forte, la biodiversité des zones humides comme l'extraction de granulats, les captages d'eau et leur gestion, la gestion cynégétique et les énergies renouvelables (même si thème est abordé dans le paragraphe II.5 Ag).

Les outils Ramsar préconisent une gestion par bassin versant. Identifier les bassins versants et diagnostiquer les différents enjeux de conservation et/ou de restauration par bassin et micro-bassin sont une priorité. Une attention constante doit être portée à définir l'échelle la plus pertinente qui dépasse souvent le périmètre des zones protégées. En effet des secteurs non protégés situés en zone

amont ou à proximité peuvent avoir une influence notable sur des zones protégées situées à l'aval ou à proximité, comme pour l'étang de la Horre. Classé en réserve nationale, il reçoit des effluents venant de l'amont agricole, impactant la qualité de l'eau et sa biodiversité (qui avait chuté au moins jusqu'en 2017), c'est un des problèmes non résolu à ce jour.

Par ailleurs il faudrait veiller à bien distinguer les étangs et les lacs réservoirs (masses d'eau vidangeables créées depuis plusieurs siècles ou encore récemment) des zones humides formées naturellement par la seule topographie, comme les grands marais où une biodiversité, en particulier ornithologique, s'est développée depuis des milliers d'années. La connaissance de leur fonctionnalité est un guide fondamental.

Le vocabulaire doit s'extraire d'appellations impropres comme « le lac du Der: la mer en champagne » et développer auprès de tous les publics la compréhension du fonctionnement des zones humides. Si l'utilisation touristique du terme de « lac ou mer » est compréhensible, elle doit se limiter à ce domaine.

Le CSRPN relève aussi que le vocabulaire employé a souvent des connotations « gemapiennes » (protection contre les inondations, soutien d'étiage...). Il serait souhaitable qu'apparaissent des notions de « fuseau de mobilité » (vocabulaire présent dans la loi), de réhabilitation de lits majeurs fonctionnels (écosystèmes spécifiques et riches).

Maintenir ou favoriser la biodiversité des prairies humides par l'élevage pose question. Il serait nécessaire de préciser quelle forme d'élevage et la notion d'extensivité (nombre de bêtes, surface pâturées...): en effet même si celui-ci est dit extensif, il aura des impacts notables sur la qualité des eaux de ces sites humides « remarquables », si ce n'est pas sur la biodiversité prairiale.

Par ailleurs il est indiqué que lors des différentes réunions préalables à la construction de ce document, il n'y a pas eu de remise en cause du périmètre (voir p.5), mais sur quelle base cette décision a-t-elle été prise? Des cartographies de milieux humides, d'enjeux ornithologiques et de pression permettraient de mieux justifier ce périmètre et d'y définir précisément enjeux et objectifs. L'inventaire des zones interstitielles, leur fonctionnalité, leur intérêt devraient donc être une priorité pour mieux définir et faire valoir ce périmètre.

Dans la partie « gouvernance » il serait nécessaire de préciser et de définir un mode de fonctionnement entre le Comité Scientifique (CS) du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient et celui du site (cf p. 65). Le CSRPN note d'ailleurs l'ajout d'un paragraphe sur le report de création d'un tel CS spécifique au site pour définir cette organisation. Il relève le grand nombre de comités (pilotage, suivis, scientifiques, groupe de travail) pour cette gouvernance. Il serait bien de simplifier et de préciser les rôles et fonctions de chacun, ou de phaser la gouvernance dans le temps pour lancer une dynamique, sans forcément maintenir ce système de manière identique dans la durée.

Le programme d'actions présenté ne fait pas référence au 4^{ème} Plan stratégique Ramsar 2016-2024 et à ses principaux buts, notamment : « s'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides » ou « utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle ».

Il serait utile de préciser comment des mesures nationales, telle le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) pourraient être prises en compte, par exemple pour la restauration de zones humides, et si ces mesures peuvent relever de pistes d'actions potentielles.

Certes il est expliqué que de nombreux échanges jusqu'à la plénière du 22/06/2022 ont permis de définir les quatre objectifs ensuite déclinés, mais il n'existe pas de méthodologie qui permettrait au CSRPN de comprendre le positionnement des objectifs et des actions qui en découlent. De plus,

sans hiérarchisation ni des objectifs, ni des actions, il est difficile d'analyser leur efficacité. Sur les trois ans proposés, il est clair que l'ensemble des 22 actions ne pourra pas être mis en œuvre. Par conséquent, une hiérarchisation s'impose d'autant plus si l'on veut évaluer dès fin 2024 le plan d'actions.

Il est répondu en séance que cette non priorisation est volontaire car la volonté politique est bien de mener les 22 actions d'ici 2025 pour les évaluer et écrire le futur plan pluriannuel.

Certaines actions pourraient cependant être combinées (ex : état des lieux des zones humides et celle sur les inventaires).

Le CSRPN note que ce premier document se veut consensuel et a comme premier objectif de mieux communiquer et faire objet commun d'un périmètre Ramsar avant d'aller plus à fonds dans des projets de développement durable et rationnel des zones humides. Le projet à venir devra être précisé après 2025 pour faciliter également les plans de financement pour la réalisation de ses actions.

Concernant les fiches actions, le CSRPN s'interroge pour l'action O3 fiche 22, « mettre en place une stratégie de sécurisation foncière », sur la maîtrise d'ouvrage des fédérations de chasse alors qu'à l'échelle Grand Est, dans le programme LIFE Biodiv'Est, il y a une action portée par les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN) sur ce thème. Il en est de même pour la fiche 20 « Connaître, favoriser et pérenniser le rôle des gravières en termes d'accueil de la biodiversité ». *S'il est répondu en séance que c'est bien une écriture de fiches de lancement d'objectifs communs, mais que le but est bien de réunir tout le monde autour d'actions partenariales, voire à associer les programmes régionaux, l'incompréhension persiste sur ce positionnement d'acteurs.*

Le CSRPN note que depuis 2022, un grand nombre d'activités ont eu lieu tant en termes de sensibilisation que de gouvernance locale, mais aussi nationale avec l'organisation et l'accueil du séminaire national Ramsar France en 2023.

La dynamique lancée est perceptible sur les réseaux sociaux (Facebook...) et montre donc une vraie volonté de faire s'approprier à toutes les échelles le site Ramsar de Champagne humide. Le CSRPN ne peut qu'encourager ces efforts. Si un certain nombre d'actions proposées dans le document actuel est déjà mis en œuvre, le CSRPN insiste pour que dans la prochaine version :

- Soient décrits un vrai diagnostic écosystémique et les enjeux en termes de biodiversité des zones humides.
- Soit fourni un historique plus détaillé des actions menées depuis 1991.
- Soient priorisés les objectifs et les actions qui en découlent, et en particulier sur les 2 principaux objectifs identifiés par le plan stratégique qui peuvent être déclinés sur les territoires.
- Soient priorisées des actions limitant la perte et la dégradation des zones humides.
- Soient précisées toutes les solutions d'utilisation de façon rationnelle des zones humides

Précisions

Page 22 ; il ne s'agit pas de la Seine amont, mais de l'amont du bassin versant de la Seine.

Page 21 ; plutôt que « développer » le maillage bocager, qui est maintenant inexistant, écrire « reconstruire le maillage ».

Avis du CSRPN

Le CSRPN émet un avis favorable sur le document d'orientation du site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide » avec des recommandations pour conforter la dynamique engagée.

Recommandations

- Décrire les différentes zones humides du site avec une analyse écosystémique de celles-ci,
- Reprendre et présenter un historique des actions réalisées depuis 1991 et de l'évolution des surfaces en herbe,
- Définir et présenter les activités impactant potentiellement fortement la biodiversité des zones humides,
- Bien redéfinir la cohérence du périmètre au travers de cartographies de milieux humides, d'enjeux ornithologiques et de pressions sur les milieux d'eau,
- Faire référence au 4^{ème} Plan stratégique Ramsar 2016-2024 et à ses principaux buts, « s'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides » ou « utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle »,
- Mieux hiérarchiser et justifier cette hiérarchie des enjeux et des objectifs,
- Bien redéfinir les acteurs des fiches 20 et 22 et leur positionnement par rapport aux actions régionales sur les mêmes thèmes.

Fait le 14 mai 2024,



**Le président du CSRPN
Jean-François SILVAIN**

Annexe 6 : Tableau des effectifs d'oiseaux d'eau sur les sites Ramsar régionaux et nationaux

Nom français	Effectif national (sites Ramsar)	Effectif national (sites Ramsar)	Site Ramsar ECH	Site Ramsar ECH	Année record
OISEAUX	2024	rappel 2023	2024	rappel 2023	
	France	France	effectif région	Région	
Cygne de Bewick	566	366	344	272	2022
Cygne tuberculé	25 650	23 416	2 057	2 466	2022
Oie des moissons	2684	2 339	67	46	1978
Oie rieuse	317	328	182	293	1978
Oie cendrée	13 115	11 354	1 649	2 962	2014
Canard siffleur	43 400	32 330	5 336	4 868	2016
Sarcelle d'hiver	201 908	163 200	55 054	37 617	2016
Canard souchet	63 996	39 456	1 383	558	2002
Canard chipeau	34 141	26 895	3 311	6 221	2012
Canard colvert	224 704	228 811	7 532	12 890	2007
Canard pilet	25 195	15 511	1 578	3 210	2019
Nette rousse	5 811	7 804	396	684	2013
Fuligule milouin	46 104	45 406	2 477	4 690	2007
Fuligule morillon	27 233	25 781	1 066	1 841	2007
Harle piette	138	109	46	55	1997
Harle bièvre	4 381	3 808	375	268	2010
Garrot à œil d'or	813	711	145	125	2013
Macreuse brune	227	219	8	20	1997
Grand cormoran	80 540	75 366	5 760	6 935	2022
Grèbe huppé	28 909	27 900	3 068	2 715	2007
Grande aigrette	8 746	8 626	392	1 132	2024
Héron cendré	11 080	12 004	397	836	2019
Foulque macroule	191 513	189 231	16 310	17 980	2018
Grue cendrée	148 680	152 748	38 790	35 503	2014

* Site d'importance internationale

** Site d'importance nationale

Annexe 7 : Suivis Natura 2000 réalisés depuis 2012 au sein du PNR de la Forêt d'Orient. Sources : PNRFO

Suivis	Prestataire	Année du suivi
AMPHIBIENS TRITON CRETE	CEN CA	2014,2015
BLONGIOS NAIN	LPO	2014
BLONGIOS NAIN	LPO PNRFO	2020, 2024
BUSARD DES ROSEAUX	LPO PNRFO	2020
CHIROPTERES	CPIE	2015
CHIROPTERES	LPO	2025
CHIROPTERES ETUDE ACOUSTIQUE	CEN CA	2017
CHIROPTERES (ARSONVAL)	CEN CA	Tous les ans
CYGNE DE BEWICK	LPO	2013/2014, 2016/2017
ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET FLORE	CEN CA	2017
ETUDE ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS FORESTIERS	CEN CRPF	2020, 2022
FLORE	CBNBP	2013
MARES FORESTIERES	CRPF ONF	2012,2014,2015
MARES FORESTIERES TYPOLOGIE ET RESTAURATION	CEN CA	2019, 2025
HABITATS FORESTIERS	ONF PNRFO	2025
MARTIN PECHEUR	LPO PNRFO	2020, 2024
MILAN NOIR	LPO	2017,2022
OBSERVATOIRE AVIFAUNE	ONF	2013,2015,2018,2020, 2025
ODONATES	CPIE	2016
PIC NOIR	LPO	2014/2015
PICS NOIR ET CENDRE	LPO PNRFO	2020, 2024
PIE GRIECHE ECORCHEUR	LPO PNRFO	2017, 2022
RALE D'EAU	PNRFO	2017
RALE D'EAU	LPO PNRFO	2020, 2024
REGIME ALIMENTAIRE DU GRAND RHINOLOPHE	CEN CA	2022
REVISION CARTOGRAPHIE DU DOCOB	CBNBP	2021/2022, 2021/2022
SONNEUR A VENTRE JAUNE	PNRFO	2019,2020,2021,2022
SUIVI PATURAGE OVIN	CEN CA	2016,2017,2019,2020
SUIVI TEMPERATURE HYGROMETRIE DES CARRIERES	CEN CA	2020,2022, 2025
TRAVAUX LIGNE RTE	CEN CA	2020,2022, 2025

Annexe 8 : Présentation des structures d'Éducation à la Nature, à l'Environnement et au Développement Durable sur le site Ramsar ECH

1) La Maison de la nature de Boulton-aux-Bois :

La Maison de la nature de Boulton-aux-Bois est située au nord du territoire du site Ramsar mais sur le territoire géographique de l'Argonne qui se trouve dans le territoire. Les activités d'éducation à l'environnement sont historiques sur cette commune qui a abrité les sièges sociaux de la FCPN, du CPNCA et de la Hulotte. L'offre proposée par la Maison de la nature est originale : elle accueille classiquement des scolaires mais assure également de la formation et des prestations dans le domaine de l'éducation à l'environnement. Cette offre est unique sur le territoire du site Ramsar.

2) Le Val d'Ante

Situé à Givry-en-Argonne, le Val d'Ante est un centre d'hébergement situé à la limite de la forêt d'Argonne et de la Champagne marnaise dont la vocation est l'éducation à l'environnement grâce à des séjours thématiques. Il accueille aussi bien des scolaires que des professionnels, des visiteurs ou des organismes de formation. Les activités de plein-air sont variées (scientifiques, artistiques, sportives), et s'ajoutent aux installations (hébergements, salles et infrastructures) que le Val d'Ante propose aux publics.

3) La Ferme aux Grues

La structure d'accueil de la Ferme aux Grues a disparu (le bâtiment a été démoli dans les années 90, l'ancienne ferme a été transformée en maison d'habitation). Il ne reste que l'observatoire et les terrains alentours où sont effectuées des opérations d'agrègement. Le site dispose également d'affûts pour faire des photos et d'un étang qui doit faire l'objet d'une restauration dans le cadre des fiches actions du programme 2026-2031.

4) Le Village Musée du pays du Der

Le musée du pays du Der est la seule structure qui déploie des activités à la fois dans le champ du patrimoine culturel et du patrimoine environnemental. Cet équipement permet de découvrir le patrimoine historique et naturel du bocage champenois.

Une découverte de l'architecture à pans de bois, de la vie d'autrefois, agrémenté de différents jardins pour éveiller les sens et les souvenirs. Dans son écrin de verdure et de calme, le nouveau Village musée du Der fait découvrir l'histoire des trois villages disparus pour permettre la construction du lac du Der. Des balades découvertes autour de la grue sont organisées pendant la période de la fête de la grue

5) Maison de la réserve - Office Français pour la Biodiversité

L'Office français de la biodiversité gère la réserve nationale de chasse et de faune sauvage (RNCFS) du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny en région Grand Est depuis 1978. La Maison de la Réserve est un lieu de médiation qui accueille du public. Des expositions y sont présentées dans le cadre de manifestations (fête de la Grue, festival Photo Montier) et toute l'année sur demande. Un accueil du conservateur et du technicien permet d'expliquer le statut, les objectifs de gestion de la réserve et présenter les nombreuses espèces dont l'avifaune qui à ce jour compte pas moins de 302 espèces d'oiseaux observées sur ce site, dont 79 sont inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux ainsi que les enjeux liées aux zones humides.

6) Centre Sportif et de Loisirs UFOLEP

Le centre est situé au bord du lac du der au cœur de la station nautique de Giffaumont. Il dispose d'une école de voile agréée, d'un grand gymnase, de deux courts de tennis et d'une équipe d'animateur qui met en place des classes découvertes : classes EDD, classes scientifiques, classes d'eau faune et flore aquatique, ornithologie. Le centre propose un hébergement d'une capacité de 115 lits.

7) La Ligue pour la Protection des Oiseaux

Basée à Outines, la Ligue pour la Protection des Oiseaux met en œuvre un ensemble d'actions en lien avec l'éducation à l'environnement : sorties scolaires, manifestations grand public, stands. Elle est à l'initiative de la création et l'animation de la Fête de la grue et de la migration pendant les vacances scolaires de la Toussaint. La manifestation réunit près de 10 000 visiteurs. Elle déploie une stratégie d'éducation à l'environnement grâce à ses bénévoles et à ses animateurs, auprès des différents publics : public scolaire de la maternelle au lycée, jeunes hors scolaires : les centres de loisirs avec ou sans hébergement, les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), les Clubs Nature, les chantiers de jeunes, etc. Elle accueille également les publics dits « spécifiques » : personnes en situation de handicap, Instituts Médicaux Educatifs (IME), personnes en difficulté sociale, Centres Sociaux et le grand public : familles, touristes, entreprises, Clubs Nature, etc. (voir onglet « Découverte»). La LPO Champagne-Ardenne dispose de nombreux outils pédagogiques adaptés. L'association est agréée, pour ses interventions auprès du jeune public, par le ministère de l'Education Nationale et ministère de la Jeunesse et des Sports.

8) Ecole départementale de voile de Braucourt

Le CCHM, est une association d'éducation populaire. Tournée vers l'épanouissement et l'émancipation des jeunes et des adultes, l'association encourage la pratique du sport et élargit l'horizon culturel de tous. Son projet d'éducation à la nature et au développement durable favorise la connaissance des milieux et la préservation des ressources avec des classes de découvertes tout au long de l'année.

9) DERives en forêt

DERives en forêt est une entreprise où Anne-Laure Hillel, animatrice nature et patrimoine, réalise des interventions d'éducation à l'environnement et de développement durable avec des groupes scolaires qui viennent découvrir la biodiversité et l'histoire du lac du Der. Des sorties/randonnées, tous public, sont aussi organisées autour de différentes thématiques comme l'ornithologie, les plantes sauvages ou encore la biodiversité (faune et flore) du lac.

10) L'AFPAN « L'Or Vert » et le Festival international de la photographie animalière de Montier en Der

Ce festival se tient au cœur du site Ramsar tous les troisièmes week-ends de novembre. Durant quatre jours, ce sont plus de 40 000 passionnés qui viennent admirer des expositions photographiques présentées au cœur de la ville de Montier-en-Der et aux alentours. Le festival est également un temps pour les échanges sur les thématiques environnementales puisque beaucoup d'acteurs sont présents. Une place est faite à l'éducation à l'environnement à travers un espace dédié sous le site du chapiteau. Il accueille des stands des structures d'EEDD du territoire qui proposent des ateliers au public scolaire le jeudi - vendredi et au grand public le samedi et le dimanche.

11) Le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE) de Sud Champagne

Les animations proposées par le CPIE, s'adressent au public scolaire de la maternelle au secondaire selon des thèmes variés. Elles sont développées en adéquation avec les programmes officiels de l'Education Nationale. L'association est agréée Education Nationale. La structure propose plusieurs types d'animations, toutes sur le vaste thème de la Nature. A travers elles, les objectifs sont multiples, initier les plus petits mais aussi les plus grands à l'observation de la faune et la flore qui nous entoure, mieux connaître et apprendre à respecter cet environnement. Elles permettent aussi de découvrir les activités « scientifiques » du CPIE et de valoriser le patrimoine local, qu'il soit naturel, architectural ou historique.

Le CPIE accompagne également des enseignants dans des démarches de projets type ATE et il développe des outils pédagogiques. Le domaine de Saint-Victor dispose d'un centre de soins pour animaux blessés pour lequel des outils pédagogiques de sensibilisation sont également développés.

12) Les Fédérations départementales des chasseurs de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne Les fédérations des chasseurs proposent des animations gratuites auprès des scolaires des trois départements, et de la documentation pédagogique est également produite. Beaucoup d'animations concernent le site Ramsar soit parce que ces élèves sont scolarisés sur une commune incluse dans le périmètre soit parce que les animations proposées concernent des chantiers de plantation sur des communes du site. La FDC de l'Aube a une structure d'accueil dédiée à l'éducation à l'environnement au Clos du château à Géraudot. Cette structure accueille des scolaires, du grand public, des groupes (salle de réunion, amphithéâtre). A proximité, en bordure du lac-réservoir Seine, il est également prévu l'installation d'un sentier de découverte sur les zones humides.

13) Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

Le Parc et ses partenaires (Ligue de l'Enseignement, Association des Amis du Parc...) mettent en œuvre de nombreuses actions en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Le Parc a donc créé un catalogue de l'ensemble de cette offre http://www.pnr-foret-orient.fr/sites/default/files/PNRFO-brochure_enseignants_v10-20_p.pdf, afin de la mettre en valeur auprès des écoles avec le soutien de l'éducation nationale. Dans ce document on retrouve donc l'ensemble des acteurs-actions qui proposent des animations à destination des scolaires (sorties nature, visites guidées, ateliers pédagogiques...).

14) Espace Faune de la Forêt d'Orient

Sur une superficie de 52 hectares au bord du Lac d'Orient, entre Mesnil-Saint-Père et la Maison du Parc, l'Espace Faune de la Forêt d'Orient est un espace privilégié permettant de découvrir les mammifères peuplant les massifs forestiers d'hier et d'aujourd'hui. Ce parc animalier, géré par le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, est un espace naturel à vocation conservatoire et pédagogique, où vivent de grands herbivores.

15) Le Groupement Régional d'Animation et d'Information à la Nature et à l'Environnement (GRAINE)

Le GRAINE Champagne Ardenne est une structure associative régionale, soutenue par la Région Grand Est et la DREAL. C'est la tête de réseau d'une trentaine de structures d'éducation à la nature et au développement durable.

La but du GRAINE est de :

- Travailler collectivement en réseau
- Représenter les adhérents en se coordonnant avec les autres réseaux infra régionaux
- Accompagner les professionnalisations en ENEDD
- Rendre des services aux adhérents et les accompagner dans des projets collectifs
- Optimiser et valoriser les ressources pédagogiques
- Evaluer l'ENEDD en Champagne Ardenne et dans le grand EST
- Promouvoir l'ENEDD
- Se coordonner et construire un projet de ENEDD en Grand Est

16) La Ligue de l'enseignement de l'Aube – Centre Yvonne Martinot

La Ligue de l'enseignement propose de nombreuses activités. Le centre Yvonne Martinot offre une possibilité d'hébergement pour le public (scolaires, groupes) et de restauration.

Des séjours à la carte sont préétablis. Ils bénéficient par classe (20 élèves minimum) d'un animateur pour la découverte du milieu naturel préservé de la Forêt d'Orient. Les activités menées par celui-ci (milieu forestier, cycle de l'eau, route des salamandres, land'art, traces et indices) sont orientées sur la découverte du patrimoine naturel et culturel du Parc naturel régional.

Les formules de séjour sont mentionnées ci-après :

Passeport découverte : séjour permettant de partir à la découverte de la région des grands lacs de Champagne et du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.

Séjour « Citoyenneté Environnement et Développement durable », les élèves seront devenus des citoyens responsables, des consommateurs et repartiront en toute connaissance de l'impact de leurs actes au quotidien.

Les activités nature sont encadrées par des permanents spécialisés en éducation à l'environnement et les activités sportives par les permanents diplômés d'État de l'École Départementale de Voile et de Plein Air située au bord du lac d'Orient à Mesnil-Saint-Père.

17) Les Fédérations départementales des pêcheurs de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne

Les fédérations départementales se positionnent sur le créneau de l'éducation à l'environnement à travers ses activités d'apprentissage des pratiques de la pêche pour les plus jeunes.

L'école de pêche sensibilise à l'environnement dans lequel évolue les poissons, lors de ses modules d'apprentissage.

Le nouveau siège de la fédération de l'Aube va ouvrir sur la commune de Lusigny-sur-Barse. Un centre d'accueil autour de la pêche et des milieux aquatiques sera également ouvert aux visiteurs, avec un espace extérieur (mare).

18) Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne

Le conservatoire travaille depuis trente ans à la conservation et la valorisation des espaces de nature. Il a développé un savoir-faire en matière de :

- Valorisation de sites avec la mise en œuvre et la conception de signalétique : sentiers de découverte (RN de Givet, RN de Chalmessin, RNR de Reuves, pelouse des brebis).
- Animation nature sur les sites dont il a la charge, en particulier au niveau des réserves naturelles nationales et réserves naturelles régionales : un calendrier est édité et en ligne.
- Des outils pédagogiques (expositions, dépliants, plaquettes).

Un grand nombre de ces outils sont dédiés aux zones humides ou implantés sur le territoire Ramsar (sentier des brebis, exposition zones humides...).

19) L'Office National des Forêts

L'Office National des Forêts dispose de plusieurs antennes sur et à proximité du site Ramsar des "Etangs de la Champagne humide". Dans le cadre de sa gestion courante avec la mise en œuvre du régime forestier, de prestations ou de mécénat, l'ONF est un acteur de l'ENEDD. Il intervient en milieu scolaire dans le cadre de projets pédagogiques, met en place les conditions d'accueil et de sensibilisation des visiteurs en forêts (sentiers, panneaux, applications mobiles) et organise régulièrement des manifestations (Journée internationale des forêts).

Annexe 9 : Infographie sur les 3 villes labellisées Ramsar du site des « Étangs de la Champagne humide » Belval-en-Argonne, Courteranges et Hampigny. Source : Ramsar France

Belval-en-Argonne //



Site Ramsar associé :
Étangs de la Champagne humide
 Date d'accréditation :
26 mai 2022
 Coordonnées :
48° 57' N, 5° 00' E

Présentation de la ville

La commune de Belval-en-Argonne est située dans le département de la Marne à la limite nord du site Ramsar des Étangs de la Champagne humide. L'Argonne est une terre riche d'étangs, historiquement créés pour la pisciculture par les nombreuses abbayes qui y ont été fondées au cours du XII^e siècle. Le village de 50 habitants œuvre depuis de nombreuses années pour la préservation de ses zones humides et du site Ramsar.

Les étangs de Belval constituent la principale zone humide du village. Créés d'un seul tenant, ils ont alimenté les alentours en poissons pendant plus de 500 ans et sont aussi source d'autres activités pour les habitants lors des mises en assec (mises en culture, production de roseaux et de bois). Ils ont été divisés en quatre au XIX^e siècle pour améliorer la productivité.

Les autres zones humides du village sont les prairies régulièrement inondées par le Coubreuil et le ru des chiens, et la cinquantaine de mares qui abritent de nombreuses plantes et animaux.

En s'associant avec plusieurs associations de protection de la nature - LPO, Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne et Natuurpunt - la commune de Belval-en-Argonne a permis l'acquisition des étangs de Belval-en-Argonne et obtenu leur classement en Réserve Naturelle Régionale (RNR) en 2012.



Quelques informations sur la ville

Maire : Philippe GILLE
 Région : Grand-Est
 Département : Marne (51)
 Population : 47 habitants (2022)
 Surface de la commune : 1 217 ha
 Surface de la zone humide : 567,5 ha
 Surface en site Ramsar : 1 217 ha

Types de zones humides présentes

- Rivières/cours d'eau/ruisseaux permanents et temporaires,
- Mares/marais d'eau douce permanents et temporaires,
- Zones humides dominées par des buissons,
- Zones humides d'eau douce dominées par des arbres,
- Sources d'eau douce,
- Étangs dont d'aquaculture,
- Terres agricoles saisonnièrement inondées,
- Canaux et fossés de drainage, rigoles.



Actions de la ville Ramsar pour ses zones humides



INTÉGRER LES ZONES HUMIDES DANS L'AMÉNAGEMENT DE SON TERRITOIRE

La commune ne dispose d'aucun plan d'aménagement. Impliqués au quotidien dans la préservation des étangs de Belval, les élus sont conscients des enjeux liés aux zones humides de leur territoire et les prennent en compte dans toutes leurs décisions :

- Abandon des pesticides dans l'entretien courant de la commune;
- Mise aux normes environnementales du système d'assainissement individuel pour l'adapter à la géologie du sol argileux.

De 2011 à 2014, la commune, animatrice de deux sites Natura 2000 présents sur son territoire, était de fait au cœur des discussions pour la prise en compte des enjeux patrimoniaux dans leur gestion.



ÉVITER LA DÉGRADATION / DESTRUCTION DES ZONES HUMIDES

Devant la dégradation des étangs de Belval-en-Argonne, la commune a participé au rachat du site, aux côtés de 3 associations de protection de la nature (Natuurpunt, la LPO et le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne).

Les quatre structures propriétaires ont ensuite entrepris de faire classer le site en Réserve Naturelle Régionale (RNR) pour préserver l'intérêt patrimonial des étangs.

La commune a participé plus récemment à un inventaire des mares et des amphibiens mené par les services de l'État. Cet inventaire permettra de sensibiliser les propriétaires à la présence de mares et d'amphibiens sur leurs parcelles.



ENCOURAGER LA CRÉATION / RESTAURATION DES ZONES HUMIDES

Les propriétaires des étangs de Belval se réunissent deux fois par an pour discuter de la gestion du site, avec un conseiller municipal désigné pour suivre le travail effectué sur la réserve naturelle régionale.

D'importants travaux de restauration des digues et des vannages ont été effectués pour pouvoir mieux gérer les niveaux d'eau des étangs.

La commune s'est également impliquée dans les travaux de restauration d'un cours d'eau (Coubreuil).

Dans le cadre de l'animation Natura 2000, un agriculteur de la commune a contractualisé des mesures agro-environnementales pour reconvertir des cultures en prairies.



RECONNAÎTRE LES SERVICES RENDUS PAR LES ZONES HUMIDES

La commune favorise l'utilisation rationnelle des zones humides par les différents usagers.

Elles sont utilisées pour le fourrage, le pâturage ainsi que la chasse ; et jouent un rôle important dans la régulation des crues en limitant les risques d'inondations en aval.

Grâce aux actions entreprises, les habitants et les touristes peuvent bénéficier pendant toute l'année de sorties pour découvrir l'intérêt écologique des zones humides de la commune.

Pour maintenir une mémoire vivante des pratiques d'antan de la « Champagne humide », une pêche traditionnelle, ouverte au public, est organisée chaque année.



IMPLIQUER SA POPULATION DANS LA GESTION DES ZONES HUMIDES

La commune siège dans la commission des propriétaires et au comité consultatif de gestion de la RNR, composé des acteurs incontournables des zones humides tant au niveau local que régional – collectivités, Etat, propriétaires, usagers, scientifiques et associations.

Le comité se réunit annuellement sous la présidence de la Région Grand Est et formule fréquemment des avis sur les opérations communales en faveur des zones humides.

Un Comité local a été créé pour assurer le suivi du label Ville des zones humides. Il est composé de tout ou partie des membres du comité consultatif. Ainsi les locaux sont intégrés dans les discussions et les prises de décisions de cette grande zone humide.



INFORMER ET SENSIBILISER SA POPULATION SUR LES ZONES HUMIDES

Au moment de l'acquisition par la commune, les enjeux et objectifs de la réserve des étangs de Belval ont été présentés aux habitants pour une meilleure intégration du projet.

De nombreuses actions de sensibilisation sont mises en place par la commune, avec l'appui des propriétaires, des gestionnaires et des financeurs, en particulier sur la réserve naturelle et principalement au moment de la Fête des étangs qui mobilise l'ensemble du village et attire plusieurs centaines de personnes.

La commune participe aussi à la Journée mondiale des zones humides et à l'opération Fréquence Grenouille pour faire découvrir et expliquer au public l'intérêt et les enjeux de préservation de ces grandes zones humides.



Le label Ville des zones humides accréditée par la convention de Ramsar

Il vise à valoriser les villes proches de zones humides d'importance internationale ou qui en dépendent, et qui intègrent la prise en compte de ces milieux dans l'aménagement de leur territoire, mettant ainsi en oeuvre une relation positive avec ces écosystèmes inestimables, notamment par des mesures de préservation et une plus grande sensibilisation du public.

www.ramsar.org



Courteranges //



Wetland City
Network

Site Ramsar associé :
**Étangs de la
Champagne humide**

Date d'accréditation :
25 octobre 2018

Coordonnées :
48° 16'N 4° 14'E

Présentation de la ville

Courteranges est une petite commune de l'Aube qui était autrefois traversée par la rivière Barse. Mais depuis 1966, date de création du lac-réservoir Seine en amont de la commune, la Barse a laissé place à un canal de restitution des eaux du lac.

La commune de Courteranges est engagée depuis plus de 30 ans dans la préservation des zones humides, en partenariat avec le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient et le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne. C'est ici qu'a été créée la première Réserve Naturelle Régionale du département de l'Aube en 2010.

La commune s'est engagée à respecter ses engagements sociaux et environnementaux, notamment par le soutien au fonctionnement d'associations, comme « Les équidés de Courteranges » et « Le Verger Courterangeois », permettant ainsi de développer les liens intergénérationnels et en sensibilisant les enfants dès leur plus jeune âge.

Reçue pour la première fois de la convention de Ramsar en 2018, l'accréditation "ville des zones humides" de Courteranges a été renouvelée en 2025 pour une nouvelle période de 6 ans.



Étangs de la
Champagne humide

Courteranges



Quelques informations sur la ville

Maire : Fabien GÉRARD
Région : Grand Est
Département : Aube (10)
Population : 587 habitants (2022)
Surface de la commune : 647 ha
Surface en zone humide : 213 ha
Surface en site Ramsar : 647 ha

Types de zones humides présentes

Les zones humides les plus caractéristiques à Courteranges sont les prairies humides. Certains habitats naturels y sont prioritaires au niveau européen et/ou menacés dans l'ex-région Champagne-Ardenne. Les prairies de Courteranges accueillent de nombreuses espèces floristiques patrimoniales (Violette naine, Ail anguleux...).

On peut également trouver dans la commune :

- Terres agricoles
- Mares/marais
- Ruisseaux
- Boisements riverains de bords de cours d'eau
- Fossés



Actions de la ville Ramsar pour ses zones humides



ÉVITER LA DÉGRADATION / DESTRUCTION DES ZONES HUMIDES

Depuis 1987, la commune de Courteranges a acquis progressivement 32 hectares de zones humides.

Plus de 27 hectares de ces zones humides propriété de la commune ont ensuite été classés Réserve Naturelle Régionale (RNR) en 2010, à la demande de la ville, avec l'appui du Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne et du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.

Un arrêté pris par la Région Grand Est en 2020 a prolongé la RNR pour une durée de 10 ans.

La politique d'acquisition de la commune continue, encadrée par une stratégie d'acquisition adoptée en 2020.



ENCOURAGER LA CRÉATION / RESTAURATION DES ZONES HUMIDES

La commune est résolument engagée pour la restauration et l'entretien du marais de Courteranges par le un pâturage par des animaux rustiques (chevaux Konik Polski). Ainsi, depuis 20 ans, 5,5 hectares de marais et zones humides font l'objet d'une gestion par pâturage.

La commune mène par ailleurs plusieurs opérations afin de restaurer et maintenir les qualités hydrologiques et biologiques des zones humides sur les parcelles dont elle est propriétaire.

Très récemment, la commune a lancé un projet de réhabilitation d'une peupleraie en boisement alluviale qui viendra compléter la mosaïque de milieux humides de la Réserve naturelle régionale.



INTÉGRER LES ZONES HUMIDES DANS L'AMÉNAGEMENT DE SON TERRITOIRE

Engagée depuis 2012 au plus haut niveau possible de la « charte d'entretien des espaces publics » avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) Champagne-Ardenne, la commune a reçu la distinction « commune nature » par la Région Grand Est en 2019.

Le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune, approuvé en 2016, classe la quasi-totalité des zones à dominante humide en zones naturelles à protéger (zones Np). 9 mares et 1 prairie humide sont également classés en tant qu'« éléments du paysage et du patrimoine ».



IMPLIQUER SA POPULATION DANS LA GESTION DES ZONES HUMIDES

La commune de Courteranges a créé un comité local « ville des zones humides », pour le suivi du label et la proposition de nouveaux projets. Il est composé en bonne partie des membres du comité consultatif de la Réserve Naturelle Régionale.

Le comité local s'est réuni pour la première fois fin 2018 juste avant l'obtention du label puis en 2021 et en 2024 pour suivre les actions de la commune engagées sur les zones humides.

La commune a aussi réalisé une vidéo sur la RNR qui permet de sensibiliser les élus sur les enjeux liés aux zones humides.



INFORMER ET SENSIBILISER SA POPULATION SUR LES ZONES HUMIDES

La RNR des prairies humides de Courteranges a fait l'objet d'un aménagement en 2012-2013 (aire d'accueil et de pique nique; panneaux explicatifs; mini-arboretum; etc.).

Dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides, la commune s'associe régulièrement avec le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, pour des animations en faveur des enfants et des habitants.

Le sentier pédagogique des Bergeronnettes, a été inauguré en 2024 durant la Journée mondiale des zones humides. Formant une boucle de 4 km, il permet de découvrir le patrimoine culturel et naturel de la commune.



RECONNAITRE LES SERVICES RENDUS PAR LES ZONES HUMIDES

Les zones humides de Courteranges sont utiles pour la production fourragère (fauche), le pâturage équin ainsi que pour le gibier (chasse).

Plusieurs éleveurs de la commune ont souscrit au dispositif de paiement pour services environnementaux qui indemnise les agriculteurs qui participent au maintien des prairies permanentes humides.

La politique d'acquisition de prairies humides de la commune favorise une utilisation rationnelle et permet de développer durablement des pratiques extensives.



Le label Ville des zones humides accréditée par la convention de Ramsar

Il vise à valoriser les villes proches de zones humides d'importance internationale ou qui en dépendent, et qui intègrent la prise en compte de ces milieux dans l'aménagement de leur territoire, mettant ainsi en oeuvre une relation positive avec ces écosystèmes inestimables, notamment par des mesures de préservation et une plus grande sensibilisation du public.

www.ramsar.org



Association Ramsar France; juillet 2025 / Photos : F. Bourguignon, K. Fajon, commune de Courteranges, PNRF0

Hampigny //



Wetland City
Network

Site Ramsar associé :
**Étangs de la
Champagne humide**
Date d'accréditation :
24 janvier 2025
Coordonnées :
48° 28'N 04° 36'E

Présentation de la ville Ramsar

La commune d'Hampigny est située en bordure du site Ramsar des Étangs de la Champagne humide et du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient. Elle s'engage depuis plusieurs années pour la préservation de la biodiversité et des zones humides.

Pour préserver et valoriser les prairies du Ham, elle a signé une convention tripartite avec deux gestionnaires d'espaces naturels. Ce site emblématique de 58 hectares de prairies humides appartient à la commune. Il est géré par fauche ou pâturage depuis le 16^e siècle, et abrite plusieurs espèces patrimoniales (Cuivré des marais, Râle des genêts, Gratiolle officinale...).

Les élus hampignois ont créé un « comité local zones humides », afin de suivre les actualités sur les zones humides et les actions entreprises. Ils ont également obtenu la labellisation des prairies du Ham en Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département de l'Aube.

Chaque année, de nombreuses actions de sensibilisation aux zones humides ont lieu sur la commune : balades autour des prairies, animations scolaires, participation à la Journée mondiale des zones humides. Ces actions pourront désormais s'appuyer sur un sentier pédagogique rénové pour valoriser le patrimoine culturel et naturel de la commune.



Quelques infos sur la ville

Maire : Hervé CHAMBON
Région : Grand Est
Département : Aube (10)
Population : 220 (2022)
Surface de la commune : 949 ha
Surface en zone humide : 494 ha
Surface en site Ramsar : 567 ha



Types de zones humides présentes

- Prairies humides
- Mares et marais d'eau douce
- Étangs
- Rivières et cours d'eau



Actions de la ville Ramsar pour ses zones humides



ÉVITER LA DÉGRADATION / DESTRUCTION DES ZONES HUMIDES

En l'absence de document d'urbanisme réglementaire et de Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE), l'aménagement de la commune n'est soumis qu'au Règlement national d'urbanisme.

Pour préserver son patrimoine, notamment naturel, la ville d'Hampigny a passé une convention de gestion du site des Prairies du Ham (58 ha) avec le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (PNR FO) et le Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardennes (CEN CA) pour la période 2023-2033.

Les prairies du Ham font partie des premiers Espaces naturels sensibles (ENS) labellisés par le Département de l'Aube en 2024.



ENCOURAGER LA CRÉATION / RESTAURATION DES ZONES HUMIDES

La commune d'Hampigny est propriétaire de 78 hectares de prairies humides. La gestion en fauche/pâturage de ces prairies, qui est attestée sur la commune depuis au moins le 16^e siècle, permet de préserver leurs propriétés agro-écologiques.

Six hectares des prairies communales sont réservés aux "parts de Ham" (40 ares par foyer), une tradition établie depuis plusieurs siècles qui a survécu à la Révolution française.

Six exploitations agricoles pratiquent une fauche tardive sur le reste des surfaces notamment pour favoriser le rôle des genêts (Crex crex).



INTÉGRER LES ZONES HUMIDES DANS L'AMÉNAGEMENT DE SON TERRITOIRE

La commune est engagée pour la préservation des zones humides dans le cadre de la charte du site Natura 2000 Prairies de la Voire et de l'Héronne.

L'un des engagements consiste à conserver des surfaces en herbe et des boisements ainsi que de ne pas utiliser de produits phytosanitaires ou phytocides.

Dans le cadre de l'aménagement forestier contracté avec l'Office national des forêts, la commune s'engage à préserver plusieurs îlots de vieillissement en futaies de chêne irrégulières minoritaires parmi les peupleraies de la commune.



IMPLIQUER SA POPULATION DANS LA GESTION DES ZONES HUMIDES

La commune d'Hampigny a créé un comité local en 2022 pour accompagner la convention de gestion des Prairies du Ham. Il est composé des représentants de structures publiques (collectivités et Etat) et privées (associations, usagers et exploitants) ainsi que de personnalités scientifiques qualifiées concernées par les prairies humides de la commune.

Ce comité va également accompagner l'Espace naturel sensible et l'accréditation "Ville des zones humides".

Un couple d'habitants s'est porté volontaire pour devenir conservateurs bénévoles du site, encadrés par le CEN CA.



INFORMER ET SENSIBILISER SA POPULATION SUR LES ZONES HUMIDES

La commune invite régulièrement les habitants à venir discuter des projets de la commune, notamment concernant les zones humides.

Elle a ainsi aménagé un sentier découverte de la faune et de la flore des zones humides et travaille à la création d'une piste équestre et cyclable qui traversera la commune.

Différentes structures locales organisent des animations dans la commune, notamment pendant la Journée mondiale des zones humides, pour sensibiliser le grand public et les scolaires aux thématiques comme : les prairies humides, le rôle des genêts, les zones humides et la biodiversité en général.



RECONNAÎTRE LES SERVICES RENDUS PAR LES ZONES HUMIDES

Les zones humides de la commune produisent principalement du fourrage et des poissons. Lieu de promenade privilégié et aménagé, elles assurent également un rôle de régulation des crues.

Pour maintenir ces services, la commune adhère au Syndicat de la Voire qui assure le suivi de la qualité de l'eau des rivières Voire et Laines et apporte un appui aux projets de restauration des berges.

Et également au Syndicat départemental des eaux de l'Aube pour la fourniture d'eau potable et l'assainissement individuel. C'est dans ce cadre qu'a été effectuée la mise aux normes de l'assainissement individuel sur la commune en 2015.



Le label Ville des zones humides accréditées par la convention de Ramsar

Il vise à valoriser les villes proches de zones humides d'importance internationale ou qui en dépendent, et qui intègrent la prise en compte de ces milieux dans l'aménagement de leur territoire, mettant ainsi en oeuvre une relation positive avec ces écosystèmes inestimables, notamment par des mesures de préservation et une plus grande sensibilisation du public.

www.ramsar.org



Association Ramsar France, juillet 2025 / Photos : Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.